





HISTOIRE

DES

DEUX DERNIERS ROIS

DE LA MAISON DE STUART.

HISTOIRE

DES

DEUX DERNIERS ROIS

DE LA MAISON DE STUART,

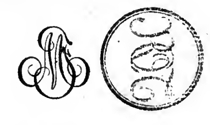
PAR CH. J. FOX;

SUIVIE DE PIÈCES ORIGINALES ET JUSTIFICATIVES;

OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLAIS,

AUQUEL ON A JOINT UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

TOME SECOND.



PARIS,

Chez H. NICOLLE, rue de Seine, n° 12;
Et chez GIGUET et MICHAUD, rue des Bons-Enfants, n° 34.

DE L'IMPRIMERIE DE MAME FRÈRES.
1809.

CORRESPONDANCE

ENTRE

LOUIS XIV

ET

M. DE BARILLON.

Monsieur de Barillon au roi.

7 décembre 1684, à Londres.

J'AI reçu la dépêche de votre majesté, du premier décembre. J'ai commencé à exécuter l'ordre que votre majesté me donne à l'égard de milord Halifax. Il s'est passé ici depuis peu une affaire qui a déjà donné occasion à monsieur le duc d'York, et aux autres ministres, de travailler à le décréditer entièrement avec quelque espérance d'en venir à bout.

Le roi d'Angleterre a donné le gouvernement de la Nouvelle Angleterre au colonel Kerque, qui étoit auparavant gouverneur de Tanger. Il y avoit eu devant une compagnie établie par des lettres-patentes du roi Jacques, qui gouvernoit, avec une autorité presque souveraine et indépendante, les pays compris sous le gouvernement de la Nouvelle Angleterre. Les privilèges de cette compagnie ont été cassés au banc royal, et sa majesté britannique

est rentrée dans le pouvoir de donner une nouvelle forme au gouvernement et d'établir de nouvelles lois, sous lesquelles les habitants de ce pays doivent vivre à l'avenir; cela a donné lieu à une délibération dans le conseil secret. La question a été traitée à fond, si l'on y introduiroit le même gouvernement qui est établi en Angleterre, ou si l'on assujettiroit ceux qui vivent dans ces pays-là aux ordres d'un gouverneur et d'un conseil, qui auroient en leurs mains toute l'autorité, sans être obligés à garder d'autres règles que celles qui leur seroient prescrites d'ici. Milord Halifax a pris le parti de soutenir avec véhémence qu'il n'y avoit point lieu de douter que les mêmes lois sous lesquelles on vit en Angleterre ne dussent être établies en un pays composé d'Anglais. Il s'est fort étendu sur cela, et n'a omis aucune des raisons par lesquelles on peut prouver qu'un gouvernement absolu n'est ni si heureux, ni si assuré que celui qui est tempéré par les lois, et qui donne des bornes à l'autorité du prince. Il a exagéré les inconvénients du pouvoir souverain, et s'est déclaré nettement qu'il ne pouvoit pas s'accommoder de vivre sous un roi qui auroit en son pouvoir de prendre, quand il lui plairoit, l'argent qu'il a dans sa poche. Ce discours fut combattu fortement par tous les autres ministres, et, sans entrer dans la question si une forme de gouvernement en général est meilleure que l'autre, ils soutinrent que sa majesté britannique pouvoit et devoit gouverner des pays si éloignés de l'Angleterre en la manière qui lui paroîtroit la plus convenable pour maintenir le pays en l'état auquel il est, et pour en augmenter encore les forces et la richesse. Pour cela il fut résolu

qu'on n'assujettiroit point le gouverneur et le conseil à faire des assemblées de tout le pays, pour faire des impositions, et régler les autres matières importantes, mais que le gouverneur et le conseil feroient ce qu'ils jugeroient à propos, sans en rendre compte qu'à sa majesté britannique. Cette affaire n'est peut-être pas en elle-même fort importante ; mais le duc d'York s'en est servi pour faire connoître au roi d'Angleterre combien il y a d'inconvénients de laisser dans le secret de ses affaires un homme aussi opposé aux intérêts de la royauté qu'est milord Halifax. Madame de Portsmouth a le même dessein, et milord Sunderland pouvoit ne rien désirer avec plus d'ardeur. Ils croient l'un et l'autre y pouvoir réussir avec un peu de temps.

Monsieur le duc d'York m'a dit en confiance que le roi son frère avoit résolu de l'envoyer au printemps faire un voyage de trois semaines en Écosse, pour y tenir une assemblée de parlement, sans lequel on ne peut confisquer les biens de ceux qui sont déclarés rebelles ; que ce sera à peu près pendant que la cour demeurera à Neumarquet; que cependant il a cru m'en devoir avertir de bonne heure, sachant bien que ses ennemis tâcheroient de donner à ce voyage un air de disgrace, quoique dans le fond ce soit une nouvelle marque de confiance et d'amitié du roi son frère pour lui. Le marquis de Huntley, chef de la maison de Gourdon, a été fait duc, et le marquis de Winsbery aussi; ce dernier est de la maison de Douglas, et grand trésorier d'Écosse. Ce n'est pas une chose de petite conséquence que le marquis de Huntley, qui est catholique, soit fait duc.

Le roi à monsieur de Barillon.

Versailles, 13 décembre 1684.

Les raisonnements du sieur Halifax sur la manière de gouverner la Nouvelle Angleterre ne méritent guère la confiance que le roi d'Angleterre a en lui, et je ne suis pas surpris d'apprendre que le duc d'York en ait bien fait remarquer les conséquences au roi son frère. J'ai lieu de croire aussi que ce que ce prince doit faire en Écosse n'apportera aucun changement à l'état présent des affaires d'Angleterre, et je suis bien aise de (*savoir*) que ce soit plutôt une marque de la confiance du roi son frère, qu'un dessein de l'éloigner de ses conseils.

Londres, 21 décembre 1684.

Barillon rapporte que la duchesse de P. lui a dit que le roi attendoit qu'Halifax lui fournît quelque nouveau prétexte pour le renvoyer ; mais qu'il avoit représenté à la duchesse et à son parti le danger qu'il y avoit à différer. Le parti ne paroissoit pas craindre qu'Halifax changeât de conduite et pût regagner la confiance du roi.

Monsieur de Barillon au roi.

25 decembre 1684, à Londres.

Le roi d'Angleterre me paroît aussi mal satisfait que jamais de la conduite du prince d'Orange. Monsieur Zitters lui a donné une lettre de sa part, par laquelle il l'assure, en termes généraux, qu'il s'estime bien malheureux d'avoir perdu ses bonnes graces, sachant bien n'avoir rien fait qui dût lui déplaire. Monsieur Zitters a ajouté à cela que monsieur le prince d'Orange étoit fort affligé que ses ennemis eussent eu le crédit de le mettre aussi mal qu'il est dans l'esprit de sa majesté britannique, sans qu'il se puisse reprocher d'avoir rien fait qu'il sût être opposé à sa volonté ou à ses intentions. Le roi d'Angleterre m'a fait entendre que sa réponse à monsieur Zitters a été, que monsieur le prince d'Orange se moquoit de lui, aussi-bien que de monsieur Zitters, en le chargeant de dire des choses qu'il sait n'avoir aucun fondement; que monsieur le prince d'Orange n'avoit point d'ennemis dans sa cour qui eussent pris soin de lui nuire, mais que lui-même avoit fait tout ce qu'il falloit pour cela, s'étant conduit d'une manière fort opposée à ce qu'il devoit, tant à l'égard des affaires générales, qu'à l'égard de monsieur le duc de Montmouth, et des autres factieux. M. Zitters a essayé d'excuser ce que

monsieur le prince d'Orange a fait à l'égard de monsieur le duc de Montmouth ; sa majesté britannique s'en est moquée , et lui a dit que monsieur le prince d'Orange étoit plus habile que personne, puisqu'il savoit si bien ménager un homme dont les desseins ne pouvoient aller qu'à établir une république en Angleterre, ou à soutenir des prétentions chimériques, et qui ne peuvent réussir sans la ruine de M. le prince d'Orange lui-même. L'intention du roi d'Angleterre étoit, à ce que j'en puis juger, de couper encore plus court l'entretien avec monsieur Zitters ; mais cela répugne à son humeur. Monsieur le duc d'York a parlé fort décisivement à monsieur Zitters, et ne lui a pas donné lieu de défendre la conduite de monsieur le prince d'Orange. Monsieur Zitters a dit à milord Sunderland que monsieur le prince d'Orange vouloit faire tout ce qui étoit en son pouvoir pour rentrer dans les bonnes graces du roi d'Angleterre et de monsieur le duc d'York ; qu'il falloit seulement lui faire connoître ce qu'il devoit faire pour cela : milord Sunderland répondit que ce n'étoit pas d'ici qu'il devoit attendre des instructions, et qu'il savoit assez ce qui avoit pu déplaire au roi d'Angleterre dans sa conduite, pour y apporter du changement, s'il en avoit envie.

J'ai su de monsieur le duc d'York , qu'en parlant de tout cela avec le roi d'Angleterre et ses ministres les plus confidents , milord Sunderland avoit dit qu'il est de la dignité et de l'intérêt de sa majesté britannique de laisser monsieur le prince d'Orange prendre de lui-même le parti qu'il jugera à propos , sans lui rien prescrire, ni même témoigner qu'on attende rien de lui ; qu'après

avoir, pendant trois ans, fait tout ce qui étoit en son pouvoir contre les intérêts et les desseins du roi d'Angleterre, il ne devoit pas croire que ce qu'il a fait fût réparé par des compliments; qu'on ne peut marquer à présent en quoi il pourroit prouver sa bonne volonté et son zèle; qu'il faut peut-être beaucoup de temps pour en trouver les occasions; et que tout ce qu'il peut espérer est que le roi d'Angleterre veuille bien considérer quelle sera sa conduite à l'avenir; que cependant on ne sauroit parler trop peu et trop décisivement à monsieur Zitters sur une telle matière. Ce sentiment a été approuvé de sa majesté britannique, et il a été résolu qu'on n'écouteroit pas seulement monsieur Zitters, s'il vouloit en parler encore.

On parle fort ici depuis deux jours de la sédition arrivée à Bruxelles, et de la manière dont elle a été apaisée par le marquis de Grave, c'est-à-dire en cédant entièrement au peuple. Le roi d'Angleterre en a parlé comme d'un exemple de très pernicieuse conséquence, et qui porteroit indubitablement les autres villes des Pays-Bas à faire la même chose, voyant qu'elle demeure impunie et récompensée à Bruxelles.

Dépêche de monsieur de Barillon au roi.

La lettre que je me donne l'honneur d'écrire aujourd'hui à votre majesté est seulement pour lui rendre un compte exact de ce qui s'est passé de plus important à la mort du feu roi d'Angleterre. Sa maladie, qui commença le lundi 12 février au matin, reçut divers changements les jours suivants: quelquefois on le croyoit hors de danger, et ensuite il arrivoit quelque accident qui faisoit juger que son mal étoit mortel. Enfin, le jeudi quinzième février, sur le midi, je fus averti d'un bon endroit qu'il n'y avoit plus d'espérance, et que les médecins ne croyoient pas qu'il dût passer la nuit; j'allai aussitôt après à Whitehall. Monsieur le duc d'York avoit donné ordre aux officiers qui gardoient la porte de l'antichambre de me laisser passer à toute heure; il étoit toujours dans la chambre du roi son frère, et en sortoit de temps en temps pour donner les ordres sur tout ce qui se passoit dans la ville: le bruit se répandoit plusieurs fois par jour que le roi étoit mort. D'abord que je fus arrivé, monsieur le duc d'York me dit: « Les médecins croient que le roi est en extrême danger; je vous prie d'assurer votre maître qu'il aura toujours en moi un serviteur fidèle et reconnoissant. » Je fus jusqu'à cinq heures dans l'antichambre du roi d'Angleterre; monsieur le duc d'York me fit entrer plusieurs fois dans la chambre, et me parloit de ce qui se passoit au dehors,

et des assurances qu'on lui donnoit de tous côtés que tout étoit fort tranquille dans la ville, et qu'il y seroit proclamé roi au moment que le roi son frère seroit mort. Je sortis pendant quelque temps pour aller à l'appartement de madame de Portsmouth; je la trouvai dans une douleur extrême; les médecins lui avoient ôté toute sorte d'espérance; cependant, au lieu de me parler de sa douleur, et de la perte qu'elle étoit sur le point de faire, elle entra dans un petit cabinet, et me dit: « Monsieur l'ambassadeur, je m'en vais vous dire le plus grand secret du monde, et il iroit de ma tête si on le savoit. Le roi d'Angleterre, dans le fond de son cœur, est catholique, mais il est environné des évêques protestants, et personne ne lui dit l'état où il est, ni ne lui parle de Dieu; je ne puis plus avec bienséance rentrer dans la chambre: outre que la reine y est presque toujours, monsieur le duc d'York songe à ses affaires, et en a trop pour prendre le soin qu'il devroit de la conscience du roi. Allez lui dire que je vous ai conjuré de l'avertir qu'il songe à ce qui se pourra faire pour sauver l'ame du roi: il est le maître dans la chambre; il peut faire sortir qui il voudra: ne perdez point de temps, car si on diffère tant soit peu, il sera trop tard. »

Je retournai à l'instant trouver monsieur le duc d'York; je le priai de faire semblant d'aller chez la reine, qui étoit sortie de la chambre du roi, et qu'on venoit de saigner, parcequ'elle s'étoit évanouie: la chambre communique aux deux appartements; je le suivis chez la reine, et je lui dis ce que madame de Portsmouth m'avoit dit. Il revint comme d'une profonde léthargie, et me dit: « Vous avez raison; il n'y a pas de temps à perdre, je hasar-

derai tout plutôt que de ne pas faire mon devoir en cette occasion. » Une heure après, il revint me trouver, sous prétexte encore d'aller chez la reine, et me dit qu'il avoit parlé au roi son frère, et qu'il l'avoit trouvé résolu de ne point prendre la cène que les évêques protestants le pressoient de recevoir; que cela les avoit fort surpris, mais qu'il en demeureroit toujours quelqu'un d'eux dans sa chambre, s'il ne prenoit un prétexte de faire sortir tout le monde, afin de pouvoir parler au roi son frère avec liberté, et le disposer à faire une abjuration formelle de l'hérésie, et à se confesser à un prêtre catholique.

Nous agitâmes divers expédients; monsieur le duc d'York proposa que je demandasse à parler au roi son frère, pour lui dire quelque chose de secret de la part de votre majesté, et qu'on feroit sortir tout le monde. Je m'offris à le faire; mais je lui représentai qu'outre que cela causeroit un grand bruit, il n'y auroit pas d'apparence de me faire demeurer en particulier avec le roi d'Angleterre et lui seul assez long-temps pour ce que nous avions à faire. La pensée vint ensuite à monsieur le duc d'York de faire venir la reine, comme pour dire un dernier adieu au roi, et lui demander pardon si elle lui avoit désobéi en quelque chose; que lui feroit aussi la même cérémonie. Enfin monsieur le duc d'York se résolut de parler au roi son frère devant tout le monde, mais de faire en sorte que personne n'entendroit ce qu'il lui diroit, parceque cela ôteroit tout soupçon, et on croiroit seulement qu'il lui parleroit d'affaires d'état, et de ce qu'il vouloit qui fût fait après sa mort. Ainsi, sans autre plus grande précaution, le duc d'York se pencha à l'o-

reille du roi son frère, après avoir ordonné que personne n'approchât. J'étois dans la chambre, et plus de vingt personnes à la porte, qui étoit ouverte; on n'entendoit pas ce que disoit monsieur le duc d'York; mais le roi d'Angleterre disoit de temps en temps fort haut, *oui, de tout mon cœur :* il faisoit quelquefois répéter monsieur le duc d'York ce qu'il disoit, parcequ'il n'entendoit pas aisément : cela dura près d'un quart d'heure. Monsieur le duc d'York sortit encore comme pour aller chez la reine, et me dit : « Le roi consent que je lui fasse venir un prêtre; je n'ose faire venir aucun de ceux de la duchesse, ils sont trop connus; envoyez-en chercher vitement. » Je lui dis que je le ferois de tout mon cœur, mais que je croyois que l'on perdroit trop de temps, et que je venois de voir tous les prêtres de la reine dans un cabinet proche de sa chambre. Il me dit : « Vous avez raison »; il aperçut en même temps le comte de Castelmelhor, qui embrassa avec chaleur la proposition que je lui fis, et se chargea de parler à la reine. Il revint à l'instant, et me dit : « Quand je hasarderois ma tête en ceci, je le ferois avec joie; cependant je ne sais aucun prêtre de la reine qui entende l'anglais, et qui le parle. » Sur cela nous résolûmes d'envoyer chez le résident de Venise chercher un prêtre anglais; mais parceque le temps pressoit, le comte de Castelmelhor alla où étoient les prêtres de la reine, et y trouva parmi eux un prêtre écossais, nommé Hudelston, qui sauva le roi d'Angleterre après la bataille de Worcester, et qui a été excepté, par acte du parlement, de toutes les lois faites contre les catholiques et contre les prêtres. On lui

donna une perruque et une casaque pour se déguiser, et le comte de Castelmelhor le conduisit à la porte d'un appartement qui répond par un petit degré à la chambre du roi. Monsieur le duc d'York, que j'avois averti que tout étoit prêt, envoya Chiffin recevoir et conduire le sieur Hudelston. Ensuite il dit tout haut : « Messieurs, le roi veut que tout le monde se retire, à la réserve du comte de Bath, et du comte de Feversham. » L'un est le premier des gentilshommes de la chambre, et le second étoit en semaine et servoit actuellement. Les médecins entrèrent dans un cabinet dont on ferma la porte; et Chiffin amena le sieur Hudelston. Monsieur le duc d'York, en le lui présentant, lui dit : « Sire, voici un homme qui vous a sauvé la vie, et qui vient à cette heure pour sauver votre ame. » Le roi répondit, qu'il soit le bien venu; ensuite il se confessa avec de grands sentiments de dévotion et de repentir. Le comte de Castelmelhor avoit pris soin de faire instruire Hudelston par un religieux portugais, carme déchaussé, de ce qu'il avoit à dire au roi en une telle occasion, parceque de lui-même ce n'étoit pas un grand docteur : mais le duc d'York m'a dit qu'il s'acquitta fort bien de sa fonction, et qu'il fit formellement promettre au roi d'Angleterre de se déclarer ouvertement catholique s'il revenoit en santé : ensuite il reçut l'absolution, communia, et reçut même l'extrême-onction. Tout cela dura environ trois quarts d'heure. Chacun se regardoit dans l'antichambre, et personne ne se disoit rien que des yeux et à l'oreille. La présence de milord Bath et de milord Feversham, qui sont protestants, a un peu rassuré les évêques; cependant les femmes de la reine,

et les autres prêtres, ont vu tant d'allées et de venues, que je ne pense pas que le secret puisse être long-temps gardé.

Depuis que le roi d'Angleterre eut communié, il y eut un léger amendement à son mal. Il est constant qu'il parloit plus intelligiblement, et qu'il avoit plus de force; nous espérions déjà que Dieu avoit voulu faire un miracle en le guérissant; mais les médecins jugèrent que le mal n'étoit point diminué, et que le roi ne passeroit pas la nuit: cependant il paroissoit beaucoup plus tranquille, et parloit avec plus de sens et de connoissance qu'il n'avoit encore fait depuis dix heures du soir jusqu'à huit heures du matin. Il parla plusieurs fois tout haut à monsieur le duc d'York avec des termes pleins de tendresse et d'amitié; il lui recommanda deux fois madame de Portsmouth et le duc de Richemont; il lui recommanda aussi tous ses autres enfants: il ne fit aucune mention de monsieur le duc de Montmouth, ni en bien ni en mal: il témoignoit souvent sa confiance en la miséricorde de Dieu. L'évêque de Bath et de Wels, qui étoit son prédicateur, faisoit quelques prières, et lui parloit de Dieu. Le roi d'Angleterre marquoit de la tête qu'il l'entendoit: cet évêque ne s'ingéra pas de lui rien dire de particulier, ni de lui proposer de faire une profession de foi; il appréhendoit un refus, et craignoit encore plus, à ce que je crois, d'irriter monsieur le duc d'York.

Le roi d'Angleterre conserva toute la nuit une entière connoissance, et parla de toutes choses avec un grand calme; il demanda à six heures quelle heure il étoit, et dit: Faites ouvrir les rideaux afin que je voie encore le

jour. Il souffroit de grandes douleurs, et on le saigna à sept heures, dans l'opinion que cela adouciroit ses douleurs; il commença à huit heures et demie à ne parler que très difficilement; et sur les dix heures il n'avoit plus aucune connoissance; il mourut à midi sans aucun effort ni convulsion. Le nouveau roi se retira à son appartement, et fut reconnu unanimement, et ensuite proclamé.

J'ai cru devoir rendre un compte exact à votre majesté du détail de ce qui s'est passé dans cette occasion, et je m'estime bien heureux que Dieu m'ait fait la grace d'y avoir quelque part. Je suis etc.

Monsieur de Barillon au roi.

19 février 1685.

J'INFORMAI votre majesté, le seizième hier au soir, par un courrier exprès, de la mort du roi d'Angleterre, et que le duc d'York avoit été reconnu et proclamé roi sans aucun trouble ni opposition. Le nouveau roi d'Angleterre alla dans la chambre du conseil un quart d'heure après la mort du roi son frère. Le garde des sceaux d'Angleterre, le garde du sceau privé, et les deux secrétaires d'état lui remirent les sceaux, qu'il leur rendit à l'instant, et dit qu'il établissoit le conseil des mêmes personnes dont il avoit été composé. Ils prêtèrent tous un nouveau serment : ensuite sa majesté britannique leur dit en peu de mots que la douleur de la perte d'un frère et d'un roi, pour qui il avoit autant de respect et d'amitié, ne lui permettoit pas de leur faire un long discours ; mais qu'il se croyoit obligé de leur déclarer d'abord qu'il ne se serviroit du pouvoir que Dieu lui avoit donné que pour le maintien des lois d'Angleterre, et qu'il ne feroit rien contre la sûreté et la conservation de la religion protestante ; qu'il apporteroit tous ses soins pour remplir les devoirs d'un bon roi à l'égard de ses sujets et de ses peuples ; et qu'il s'attendoit aussi que ses sujets demeure-

roient dans l'obéissance et la fidélité qu'ils lui doivent par les lois divines et humaines. Milord Rochester prit la parole, et demanda à sa majesté britannique s'il ne lui plairoit pas que l'on publiât une déclaration de ce qu'il lui avoit plu de dire. Cela fut résolu, et la déclaration sera imprimée. On donna ensuite les ordres pour la proclamation, et le conseil se leva pour aller en corps saluer la reine régnante, et ensuite la reine douairière.

De là tout le conseil alla faire la publication en plusieurs endroits de la ville de Londres, où le maire se trouva aussi. Les pairs d'Angleterre qui se trouvèrent présents suivirent le conseil. Il y avoit quelques troupes à cheval qui précédoient, et des compagnies d'infanterie postées en divers endroits, pour réprimer le tumulte et le désordre, s'il en fût arrivé. Le peuple fit des acclamations ordinaires en pareil cas. Il y avoit des gens préposés pour distribuer du vin, et boire à la santé du roi Jacques second.

Il n'y a eu encore aucun changement dans les charges. Le roi d'Angleterre a cru d'abord devoir laisser les choses comme elles sont; on n'a même encore rien changé au conseil du cabinet; mais il ne se tient que pour la forme, et le roi d'Angleterre a des conférences secrètes avec milord Sunderland, milord Rochester et milord Godolfin, où les choses les plus importantes se résolvent. Milord Rochester a plus de part qu'aucun autre à sa confiance. Il ne songe plus à aller en Irlande : on croit que ce sera, ou le comte de Clarendon, ou le duc de Beaufort. Le duc d'Ormond pourra bien y demeurer encore quelque temps.

Le roi d'Angleterre m'a dit qu'il enverra milord Churchill incessamment donner part à votre majesté de la mort du roi son frère, et de son avènement à la couronne, et qu'il l'a choisi comme un homme qui est déjà dans le secret d'une intime liaison avec votre majesté. Il est gentilhomme de sa chambre, et cet envoi le regardoit naturellement, n'envoyant point le comte de Péterborough, qui est le premier gentilhomme de la chambre.

Sa majesté britannique alla voir madame de Portsmouth une heure après être proclamé, et lui donna beaucoup d'assurances de sa protection et de son amitié. Milord Godolfin et les autres commissaires des finances demeurent dans leurs fonctions; mais on croit que dans quelque temps milord Rochester sera grand trésorier, et qu'il a jugé lui-même plus à propos de laisser établir les affaires avant que d'avoir ouvertement l'administration des finances. Milord Sunderland a aussi beaucoup de part à la confiance du roi d'Angleterre; il m'en a parlé avec beaucoup d'estime, et comme le croyant fort propre à le servir dans les desseins qu'il a. Sa majesté britannique a pris soin, avant et depuis la mort du roi son frère, d'établir une liaison étroite entre milord Rochester et milord Sunderland. Leur amitié s'étoit un peu refroidie dans les derniers temps: milord Sunderland, madame de Portsmouth, et milord Godolfin possédoient seuls toute l'autorité auprès du feu roi d'Angleterre; milord Rochester, qui le connoissoit, avoit désiré d'aller en Irlande, à quoi les autres l'avoient servi, pour lui procurer un exil honorable. Monsieur le duc d'York souffroit avec peine la diminution du crédit de milord Rochester, croyant que

cela retournoit sur lui. J'ai été souvent employé à adoucir ce qui se passoit.

Milord Churchill est informé de tout à fond, et pourra, si votre majesté l'a agréable, lui dire beaucoup de choses qu'il est impossible d'expliquer par des lettres. Elles ne sont pas à cette heure fort importantes, si ce n'est pour faire mieux connoître l'état du dedans de la cour d'Angleterre présentement. Milord Churchill a beaucoup de part aux bonnes graces de son maître, et le choix qu'il a fait de lui pour l'envoyer à votre majesté en est une marque. Je viens à cette heure à ce qu'il y a de plus important.

Les revenus du roi d'Angleterre tombent pour la plus grande partie par la mort du roi son frère. Il est persuadé que le gouvernement ne peut se soutenir avec ce qui lui reste de revenus, qui ne monteroit au plus qu'à sept cent mille livres sterling.

Il me fit hier au soir entrer dans son cabinet; et après m'avoir parlé de diverses choses du dedans qui ne sont pas de grande importance, il me dit: Vous allez peut-être être surpris, mais j'espère que vous serez de mon avis quand je vous aurai dit mes raisons. J'ai résolu de convoquer incessamment un parlement, et de l'assembler au mois de mai. Je publierai en même temps une déclaration pour me maintenir dans la jouissance des mêmes revenus qu'avoit le roi mon frère. Sans cette proclamation pour un parlement, je hasarderois trop de m'emparer d'abord de ce qui s'est établi pendant la vie du feu roi; c'est un coup décisif pour moi d'entrer en possession et en jouissance; car, dans la suite, il me sera bien plus facile, ou d'éloigner le parlement, ou de me maintenir par des autres

voies qui me paroîtroient bien plus convenables. Beaucoup de gens diront que je me détermine trop promptement à convoquer un parlement ; mais si j'attendois davantage, j'en perdrois tout le mérite. Je connois les Anglais ; il ne faut pas leur témoigner de crainte dans les commencements ; les gens mal intentionnés auroient formé des cabales pour demander un parlement, et se seroient attiré la faveur de la nation, dont ils auroient abusé dans la suite ; je sais bien que je trouverai encore des difficultés à surmonter ; mais j'en viendrai à bout, et me mettrai en état de reconnoître les obligations infinies que j'ai au roi votre maître.

Je connois en quels embarras le feu roi mon frère s'est jeté quand il s'est laissé ébranler à l'égard de la France : J'empêcherai bien qu'un parlement ne se mêle des affaires étrangères ; et je le séparerai dès que je verrai qu'ils feront paroître aucune mauvaise volonté.

C'est à vous à expliquer au roi votre maître ce que je vous dis, afin qu'il ne trouve pas à redire que j'aie pris si promptement une résolution si importante, et sans le consulter, comme je le dois et le veux faire en tout : mais j'aurois gâté extrêmement mes affaires, si j'avois différé seulement de huit jours, car je serois demeuré privé des revenus que je conserve ; et la moindre opposition de la part de ceux qui auroient refusé de payer les droits m'auroit engagé à les lever par force, au lieu que je prétendrai avoir la loi pour moi présentement ; et il me sera fort aisé de réduire ceux qui voudront s'opposer à ce que je fais.

Le roi d'Angleterre a ajouté à cela toutes sortes de pro-

testations de reconnoissance et d'attachement pour votre majesté : il me dit que, sans son appui et sa protection, il ne pouvoit rien entreprendre de ce qu'il avoit dans l'esprit en faveur des catholiques ; qu'il savoit assez qu'il ne seroit jamais en sûreté que la liberté de conscience pour eux ne fût entièrement établie en Angleterre ; que c'est à cela qu'il travaillera avec une entière application, dès qu'il y verra de la possibilité ; que j'avois vu avec quelle facilité il avoit été reconnu et proclamé roi ; que le reste arrivera de la même manière, en se conduisant avec fermeté et sagesse.

Je dis à sa majesté britannique que je ne prendrois pas le parti de répondre sur-le-champ à ce qu'il me faisoit l'honneur de me dire ; que je ne pouvois jamais douter de la sincérité de ses sentiments à l'égard de votre majesté ; et que je le croirois trop habile et trop sage pour rien faire qui pût altérer une liaison fondée sur tant d'expérience et de raison ; que je rendrois compte à votre majesté de ce qu'il m'avoit dit ; et que, quand j'y aurois pensé, je lui dirois librement mes sentiments, qui ne devoient être d'aucun poids jusqu'à ce que je parlasse de la part de votre majesté ; que je lui dirois cependant de moi-même, et sans y penser davantage, que votre majesté est en un tel état, qu'elle n'a rien à désirer pour l'augmentation de sa puissance et de sa grandeur ; qu'elle a donné des bornes à ses conquêtes dans le temps qu'elle auroit pu facilement les augmenter ; que son amitié pour le feu roi d'Angleterre et pour lui, à qui j'avois l'honneur de parler, l'avoit engagé à soutenir leurs intérêts et ceux de la royauté en ce pays-ci ; que Dieu avoit béni les desseins de votre ma-

jesté par-tout, et que j'étois assuré qu'elle auroit une joie sensible de son élévation au gouvernement des trois royaumes; que je ne doutois point que sa conduite ne fût toujours conforme à ce qu'il devoit à sa réputation, et à ses véritables intérêts, qui seront de conserver l'amitié de votre majesté; et qu'il est juste de se rapporter de ses affaires pour le dedans à ce qu'il en jugera lui-même. Je n'ai pas cru, sire, devoir combattre, sans y avoir pensé mûrement, une résolution déjà prise, et que mes raisons n'auroient pas fait changer : j'ai même estimé qu'il étoit de la dignité de votre majesté que je ne parusse pas intimidé d'une assemblée de parlement, pour les seuls intérêts de votre majesté, quand le roi d'Angleterre témoigne n'en rien appréhender.

Milord Rochester m'est venu trouver ce matin de la part de sa majesté britannique, pour m'expliquer plus au long les motifs de la convocation d'un parlement; il a ajouté à tout ce que le roi d'Angleterre m'avoit dit, que, s'il n'avoit prévenu les requêtes qu'on alloit lui faire, le garde des sceaux et le marquis d'Halifax n'auroient pas manqué de le presser d'assembler un parlement ; qu'il avoit voulu les prévenir, et faire connoître que ce qu'il fait vient de son pur mouvement; que l'avantage présent qu'il tire de cette déclaration est de se mettre en possession du revenu qu'avoit le feu roi d'Angleterre, aussi-bien que de sa couronne; qu'il auroit été trop à charge à votre majesté, s'il avoit été obligé de lui demander des secours aussi considérables que ceux dont il auroit eu besoin; que tout ce qu'il fait ne l'exempte pas d'avoir recours à votre majesté; et qu'il espère qu'elle voudra bien dans

les commencements de son règne l'aider à en soutenir le poids; que cette nouvelle obligation, jointe à tant d'autres, l'engagera encore davantage à ne se pas départir du chemin qu'il a cru que le feu roi son frère devoit tenir à l'égard de votre majesté; que ce sera le moyen de le faire indépendant du parlement, et de se mettre en état de se soutenir sans parlement, si on lui refuse la continuation des revenus dont le feu roi jouissoit.

Milord Rochester n'a omis aucune des raisons qu'il a crues propres à me convaincre que votre majesté n'accorde rien en secourant présentement le roi d'Angleterre d'une somme considérable; que c'est soutenir son ouvrage, et le mettre en état de ne se jamais démentir; que, pour lui, il n'a point changé de sentiment, et que son opinion étoit que le roi son maître ne se peut bien soutenir sans l'aide et le secours de votre majesté; que ce seroit le laisser à la merci de son peuple, et en état d'être ruiné, si votre majesté ne lui donnoit pas de nouvelles marques de son amitié dans une occasion si décisive; et que de ce commencement dépendoit tout le bonheur de son maître.

Je dis à milord Rochester qu'il s'étoit passé tant de choses considérables et imprévues depuis quelques jours, qu'il seroit imprudent à un étranger comme moi de vouloir former des jugements sur ce qui est à faire dans la conjoncture présente; que le mot de parlement ne me faisoit point de peur; que je savois par expérience qu'ils n'avoient de force qu'autant que leur en donnoit une cabale de cour, et une intelligence avec les ministres; que je connoissois la différence du temps passé à celui-ci, et avec quelle fermeté le nouveau roi d'Angleterre seroit

porté par son naturel à conduire les affaires; que je voyois bien qu'il est dans une conjoncture délicate et fort périlleuse ; que je ne pouvois cependant qu'approuver la résolution prise de se maintenir dans la possession de tout le revenu du roi d'Angleterre; que la convocation d'un parlement donneroit beaucoup d'espérance aux anciens ennemis de monsieur le duc d'York et de la royauté ; qu'ils emploieroient toute sorte d'artifices pour le jeter dans des embarras dont il ne se pouvoit tirer; qu'on ne lui accorderoit rien qu'à des conditions fort dures, et qu'il seroit alors également périlleux de les accorder ou de les refuser ; que cependant je ne manquerois pas de rendre compte à votre majesté de l'état des affaires, et de ce qui m'a été dit sur le besoin présent d'un secours considérable ; qu'autrefois une pareille demande auroit paru incompatible avec le dessein d'assembler un parlement ; que votre majesté étoit prévenue de beaucoup d'estime et de confiance pour le roi d'Angleterre ; que j'avois été assez heureux pour exécuter avec quelque succès les ordres que j'avois reçus de votre majesté sur son sujet ; qu'il en étoit meilleur témoin que personne, puisque c'étoit avec lui que j'avois traité pour la conservation du droit de monsieur le duc d'York à la couronne, et pour son retour en Écosse, et pour son rétablissement dans les conseils et dans la fonction de l'amirauté ; que j'étois fort aise de traiter présentement avec un ministre aussi accrédité qu'il étoit auprès d'un grand roi, dont il a l'honneur d'être beau-frère, et que la conduite qu'il a tenue avec moi pendant qu'il avoit la direction des finances avoit donné beaucoup d'estime pour lui à votre majesté.

Il répondit à cela en des termes pleins de respect, et me dit: Me voilà encore employé à vous demander de l'argent. Je ne le ferois pas si hardiment, si je ne croyois que ce sera de l'argent bien employé, et que le roi votre maître n'en sauroit faire un meilleur usage. Soyez assuré que vos ennemis et ceux du roi mon maître seroient fort aises que l'on ne fît rien de considérable en France pour lui en une occasion comme celle-ci. Représentez bien au roi votre maître la conséquence de mettre le mien en état de n'avoir besoin que de son amitié, et de ne pas dépendre de ses sujets, en sorte qu'ils puissent lui donner la loi.

Voilà, sire, le récit exact de ce qui s'est passé ici jusqu'à aujourd'hui. Je ne serai pas assez hardi pour former des jugements certains sur l'avenir. L'Angleterre est sujette à trop de révolutions, et à de trop grands changements, pour pouvoir prédire ce qui arrivera. Il me paroît, par tout ce que je puis pénétrer, que les factieux n'ont pas abandonné leurs desseins, et que les esprits ne sont pas revenus de leur aversion pour la religion catholique. Ceux qui ont offensé monsieur le duc d'York, et qui l'ont voulu perdre, croient qu'il s'en souviendra toujours, et qu'il ne leur pardonnera pas; cependant tout paroît calme; et c'est un grand avantage pour sa majesté britannique que d'entrer paisiblement en possession de sa couronne, et des revenus qui sont nécessaires pour la soutenir. L'utilité présente que l'on peut tirer de la convocation d'un parlement, c'est que cela contiendra ceux même qui ont des desseins de brouiller, parcequ'ils croiront en avoir un prétexte plausible quand

le parlement sera assemblé. Si j'ose dire mon avis à votre majesté, je crois qu'elle commencera par des témoignages d'amitié et de confiance au roi d'Angleterre.

J'attends de jour à autre une lettre-de-change de cinquante mille livres, qui, jointe à une autre de pareille somme qui est déjà ici, me mettra en état de faire un paiement de cent mille francs. Je ne le ferai pourtant point sans un ordre exprès, et je ferai en sorte qu'on approuvera ici que je ne me dispense pas des règles dans un temps auquel rien ne paroît qui puisse troubler le roi d'Angleterre.

Je me donnerai l'honneur, par le premier ordinaire, de rendre compte à votre majesté de l'effet qu'aura produit le bruit de la convocation d'un parlement. J'essaierai de pénétrer les desseins des ministres, et les divers motifs de chacun d'eux. Ils ont été bien aises d'avoir seuls part à la résolution d'assembler un parlement; mais l'entreprise de se saisir des douanes et des revenus de l'excise, qui devroient finir par la mort du feu roi d'Angleterre, causera une grande rumeur, et fera juger aux plus sensés que le roi d'Angleterre veut plaider les mains garnies. Je n'omettrai aucun soin pour être bien informé de tout, afin que votre majesté me commande ce qui sera de son service. Si elle juge à propos de faire promptement passer ici une somme considérable, je ne donnerai pas davantage pour cela, et ne ferai rien de mon chef, à moins que je ne visse une rébellion formée, et qu'il fût d'une absolue nécessité de fournir un prompt secours au roi d'Angleterre.

Il est, autant que je le puis juger, fort important que votre majesté veuille bien approuver des facilités sur

l'affaire de l'ordonnance qui défend aux vaisseaux anglais de transporter des marchandises des Génois. Je ferai le meilleur usage qu'il me sera possible des ordres que j'attends de votre majesté sur cela. La dépêche du neuvième février, de monsieur le marquis de Croissy, a déjà produit un très bon effet. Si les ordres que je recevrai ne sont pas suffisants pour accommoder l'affaire à l'entière satisfaction de sa majesté britannique, j'attendrai que votre majesté ait été informée de tout ce qui est arrivé, et je trouverai bien moyen de gagner du temps, jusqu'à ce que j'aie reçu de nouveaux ordres. Votre majesté juge assez qu'il est de conséquence que le règne du roi d'Angleterre ne commence pas par une mésintelligence entre votre majesté et lui. Le fond de l'affaire ne subsiste plus, puisque les Génois se sont soumis à tout ce que votre majesté leur a prescrit.

Le roi d'Angleterre m'a dit ce soir: Je vous ai envoyé milord Rochester, et je n'ai point fait de difficulté d'exposer au roi votre maître le besoin que j'ai de son assistance; vous savez en quel état je me trouve, et combien la conjoncture est importante pour moi. Il m'a dit ensuite que, par les dernières lettres de Bruxelles, on y attendoit monsieur le duc de Montmouth, et que l'ambassadeur d'Espagne lui avoit demandé ce matin de quelle manière il désiroit qu'on traitât avec monsieur le duc de Montmouth; qu'il lui avoit répondu que tout le monde savoit la conduite qu'avoit tenue monsieur le duc de Montmouth à son égard, et que ce n'étoit pas à lui à rien conseiller sur ce que le roi d'Espagne, ou ses ministres, croient devoir faire; qu'ils avoient leurs ordres, ou qu'ils en

recevroient de nouveaux, et que c'étoit à eux de juger ce qui convient au service et à la dignité de leur maître. On a arrêté à Douvres un domestique fort confident de monsieur le duc de Montmouth, qui s'appelle Jean Guibring : il venoit de Flandre ; il en étoit parti avant la maladie du feu roi d'Angleterre ; on croit pouvoir découvrir quelque chose par lui. Le roi d'Angleterre m'a chargé ce soir d'une lettre de sa main pour votre majesté.

Je suis avec le profond respect que je dois, etc.

BARILLON.

19 février 1685.

Le roi à monsieur de Barillon.

20 février 1685.

MONSIEUR Barillon, vos deux lettres des 12, 17, ib. de ce mois m'ont été rendues par le courrier que vous m'avez dépêché, et j'ai appris avec étonnement, et un déplaisir bien sensible, la mort si subite du roi d'Angleterre : ce n'a pas été néanmoins une petite consolation pour moi d'être informé, par ces mêmes lettres, de toutes les graces que Dieu a faites à ce prince sur la fin de ses jours, et du bonheur qu'il a eu d'en profiter si dignement.

(*On tiendra cependant fort secret de ma part tout ce qui s'est passé dans ses derniers moments.*)

Je vous adresse la lettre que j'écris de ma main au roi son frère, et vous ne sauriez trop lui exprimer, en la lui rendant de ma part, combien je m'intéresse à tout ce qui le touche, et le plaisir que je me ferai toujours de procurer ses avantages et sa satisfaction.

Observez bien quelle est la disposition présente des esprits, tant à la cour où vous êtes, que dans la ville de Londres et à la campagne ; quel mouvement se donnent les cabales opposées à l'autorité royale et à la religion catholique ; quelles sont les intrigues du prince d'Orange et du duc de Montmouth; qui en sont les principaux pro-

moteurs ; si leurs factions sont puissantes ; quelles mesures prend le duc d'York.

(*Quelle peut être la force du parti catholique en Angleterre.*)

Sur le fait de la religion, s'il prétend faire une proclamation qui donne le libre exercice à chaque religion, et par conséquent aux catholiques ; s'il ne fera pas mettre en liberté les seigneurs catholiques détenus dans la tour ; à qui le roi distribuera les principales charges ; quelles mesures il prend pour s'assurer des ports de mer et places les plus importantes ; s'il peut se confier aux troupes entretenues aux dépens de la couronne ; si les principaux commandants sont fort attachés à ses intérêts ; qui sont ceux dont il se doit défier, ou sur qui il peut faire un fondement certain ?

(*Quel changement il fait parmi les officiers desdites troupes ; quel est le fonds qu'il a pour les entretenir.*)

Ainsi appliquez-vous à être parfaitement informé, et à me rendre un compte exact de tous les moyens qu'a le roi de maintenir son autorité, et de tout ce qu'il doit appréhender, en sorte que je puisse être bien averti ; et je formerai mes résolutions sur vos avis.

Comme je suis très satisfait de la conduite que le comte de Sunderland a tenue depuis qu'il est entré dans l'administration des affaires, vous devez lui rendre auprès du roi d'Angleterre tous les bons offices qui dépendront de vous, et même faire connoître, si vous le jugez nécessaire, que sa conservation me sera très agréable. Vous pouvez assurer la duchesse de Portsmouth de la continuation de ma protection.

Je viens de donner ordre qu'on vous fasse remettre présentement, par lettre-de-change, jusqu'à la somme de cinq cents mille livres, afin que vous puissiez assister le roi d'Angleterre, selon les plus pressants besoins qu'il en pourra avoir dans le commencement de son gouvernement, m'assurant que vous vous conduirez en cela avec toute la prudence nécessaire pour rendre ce secours le plus utile qu'il se pourra au bien de ses affaires, et le lui faire considérer comme une preuve la plus essentielle de mon amitié, qui va au-devant de ce qui peut lui être nécessaire dans la conjoncture présente.

Je ne doute pas qu'il ne soit assez porté, par son propre intérêt, à empêcher que le prince d'Orange ou le duc de Montmouth ne passent en Angleterre; mais si, contre mon opinion, il vous paroissoit disposé à y consentir, vous ne sauriez trop lui représenter combien il lui importe de prendre de bonnes mesures pour empêcher qu'ils ne puissent y aborder, et se joindre aux cabales opposées à l'affermissement de son autorité. En un mot, les desseins du prince d'Orange non seulement sont incompatibles avec la sûreté de sa personne et de son État, mais aussi avec les liaisons qui peuvent s'entretenir avec les rois de France et d'Angleterre.

Je reçois encore présentement, par la voie de Londres, vos lettres des 12, 14 et 15, qui m'informent principalement des circonstances de la maladie et de la mort du feu roi d'Angleterre; et comme elles me font voir aussi que la fermeture des ports n'avoit été ordonnée qu'afin d'empêcher que le prince d'Orange ou le duc de Monmouth ne prissent prétexte de la maladie du feu roi pour

passer en Angleterre, je ne doute pas que le roi à présent régnant ne prenne encore plus de soin à empêcher qu'aucun d'eux n'y aille susciter de nouveaux troubles contre son gouvernement; et il ne pourroit point se relâcher sur cette précaution sans se faire un préjudice considérable et s'exposer à de grands périls.

Dans l'état présent des affaires d'Angleterre, je n'ai pas cru pouvoir charger milord d'Aran d'une lettre pour le roi, d'autant plus que celle que je lui ai écrite sur notre affliction commune, et sur son avènement à la couronne, étoit même contre l'usage, et que ce n'étoit que par un pur motif d'amitié que j'ai passé par-dessus les règles, qui m'auroient obligé d'attendre qu'on m'auroit fait part de ce changement; c'est pourquoi je désire que vous informiez le roi de la raison pour laquelle je n'ai pas donné des lettres au milord; et qu'au surplus vous lui rendiez tous les bons offices que vous pourrez, pour lui procurer auprès du nouveau roi tous les avantages qui lui peuvent convenir, le regardant comme une personne qui a toujours fait paroître tout l'attachement pour le service du roi que lui pouvoit permettre le zèle qu'il avoit pour le feu roi d'Angleterre, et qu'il continuera d'avoir pour le roi d'à présent.

Je ne réponds point aux articles de votre lettre qui regardent les plaintes que font les Anglais au sujet de quelques vaisseaux de cette nation qui ont été pris et amenés à Toulon; car je m'assure que les ordres que j'ai donnés pour les faire relâcher, et tout ce que je vous ai écrit, aura pleinement satisfait le roi d'Angleterre, et fait cesser tout sujet de plainte de ses sujets.

Le roi à monsieur de Barillon.

26 février, 1685.

Monsieur de Barillon, votre second courrier m'a rendu vos lettres des 18 et 19 de ce mois, dont la première m'informe exactement de tout ce qui s'est passé de plus considérable pendant les quatre jours de la maladie du feu roi d'Angleterre, et l'autre, de la résolution qu'a prise le roi d'à présent de convoquer un nouveau parlement, et de l'assembler dans le mois de mars prochain. Je n'avois rien à désirer sur le premier point, à quoi vous n'ayez pleinement satisfait; je vous dirai aussi qu'après avoir donné des marques particulières au roi d'Angleterre de la part que je prenois à sa douleur, je l'ai témoigné aussi publiquement, en faisant cesser d'abord dans ma cour les divertissements de bal et d'opéra, et en prenant aussi le deuil, que j'ai résolu de porter aussi long-temps que le feu roi l'a gardé pour la mort de la feue reine mon épouse.

Vous avez vu, par ma dépêche du 20 de ce mois, que j'ai prévenu la demande qui vous a été faite par le roi d'Angleterre d'un secours d'argent, et que vous êtes présentement en état de le faire au-delà de ce qu'il pouvoit espérer. J'approuve aussi la résolution qu'il a prise

de convoquer un nouveau parlement, pour l'assembler au mois de mars ; et les raisons sur lesquelles il se fonde me persuadent qu'il ne pouvoit prendre un meilleur parti, ayant d'ailleurs trop bonne opinion de sa sagesse pour douter qu'il puisse rien arriver qui soit capable de le détacher des liaisons qu'il a prises avec moi.

Comme le sieur d'Avaux m'écrit que le duc de Montmouth est parti de la Haye, la nuit du 20, fort secrètement pour passer en Angleterre, je m'assure que j'apprendrai par vos premières lettres quelles mesures aura prises la cour où vous êtes pour s'opposer aux desseins que peut avoir ce duc, et que vous me pourrez donner en même temps une partie des éclaircissements que je vous ai demandés par ma dépêche du 20 ; y ayant bien de l'apparence que les cabales du prince d'Orange et du duc de Montmouth ne demeureront pas sans action dans ce commencement de règne, et qu'il pourroit aussi être troublé par les différentes sectes qui ont intérêt d'empêcher l'établissement de notre religion.

J'ai fait choix du maréchal de Lorges pour aller faire compliment au roi d'Angleterre sur son avènement à la couronne, et sur la mort du fen roi son frère. Je ne puis douter que la cour où vous êtes ne soit satisfaite de ce que je vous ai mandé par ma dépêche du 20, et par la précédente, au sujet des vaisseaux anglais qui font leur commerce avec la ville de Gênes, et j'ai donné ordre que le dernier qui a été envoyé à Toulon soit relâché, et qu'à l'avenir il n'y en ait aucun qui soit détourné de sa route ; en sorte qu'aussitôt que mes ordres auront pu être rendus à ceux qui commandent mes vaisseaux, il

n'arrivera plus rien qui puisse donner sujet de plainte aux Anglais.

Je vous envoie une lettre pour la duchesse de Portsmouth, et vous pouvez lui confirmer, en la lui rendant, les assurances que je lui donne de ma protection.

Monsieur de Barillon au roi.

26 février, 1685.

Je reçus avant-hier la dépêche de votre majesté, du 20 de ce mois, par le retour du courrier que j'avois dépêché ; j'allai à l'instant trouver le roi d'Angleterre ; je lui donnai la lettre de la main de votre majesté, qu'il eut la bonté de me faire lire ; il me parut recevoir avec une entière sensibilité les témoignages de l'amitié de votre majesté ; je crus n'en devoir pas faire à deux fois, et ne pas différer à l'informer du soin que votre majesté avoit eu d'assembler en si peu de temps des lettres-de-change pour la somme de cinq cent mille liv., et de me les envoyer afin que j'en puisse faire l'usage qui conviendroit à son service. Ce prince fut extrêmement surpris, et me dit, les larmes aux yeux : « Il n'appartient qu'au roi votre maître d'agir d'une manière si noble et si pleine de bonté pour moi ; je vous avoue que je suis plus sensible à ce qu'il fait en cela qu'à tout ce qui peut arriver dans la suite de ma vie ; car je vois clairement dans le fond de son cœur, et combien il a envie que mes affaires prospèrent : il a été au-devant de ce que je pouvois désirer, et a prévenu mes besoins ; je ne saurois jamais

reconnoître assez un tel procédé ; témoignez-lui ma reconnoissance, et soyez garant de l'attachement que j'aurai toute ma vie pour lui. »

Je ne saurois, sire, exprimer quelle joie eut ce prince de voir une si prompte et si solide marque de l'amitié de votre majesté, et la promptitude avec laquelle votre majesté avoit envoyé une somme aussi considérable. Je lui dis que, pour ne rien dérober à votre majesté, je lui avouerois franchement que, dans le trouble où je me trouvois au moment de la mort du feu roi d'Angleterre, je n'avois songé qu'à dépêcher un courrier pour en informer votre majesté, et que je lui avois représenté combien il importoit de lui envoyer un prompt secours ; que si en cela j'avois fait un manquement, il étoit bien réparé par ce que votre majesté avoit fait. Le roi d'Angleterre m'interrompit, et dit qu'il ne pouvoit assez admirer la prévoyance de votre majesté, et le soin de lui donner si promptement une marque si essentielle de son amitié ; que votre majesté n'y seroit point trompée, et qu'il se souviendroit de ce qu'elle faisoit pour lui affermir la couronne sur sa tête.

Dès que je fus sorti, il s'enferma avec milord Rochester, milord Sunderland et milord Godolfin, et leur conta ce que je lui avois dit de la part de votre majesté, en des termes qui ajoutent encore à ceux dont il s'étoit servi avec moi. Ils vinrent l'un après l'autre me dire à l'oreille que j'avois donné la vie au roi leur maître, et que, quoiqu'il se tînt assuré de l'amitié de votre majesté, cette dernière preuve, donnée si à propos, l'obligeoit audelà de tout ce qu'on pouvoit croire.

Je m'attendois bien que ce que votre majesté a fait produiroit un bon effet, mais je ne croyois pas en recevoir tant de témoignages de reconnoissance ; et je vois par-là que peut-être avoit-on voulu inspirer au roi d'Angleterre quelque crainte que votre majesté ne feroit pas de grands efforts pour le soutenir. Je dis pourtant cela de moi-même, car j'ai vu dans tous les discours de sa majesté britannique une grande confiance en l'amitié de votre majesté.

Je dois lui rendre compte de ce qui s'étoit passé la veille ; j'eus une conférence avec les trois ministres. Milord Rochester, comme président du conseil, m'expliqua en peu de mots ce qu'ils avoient eu charge du roi leur maître de me dire, qui se terminoit à représenter à votre majesté le besoin de ses affaires, et combien il lui importoit d'être secouru dans le commencement de son règne.

Milord Rochester entra ensuite dans la discussion du traité fait avec le feu roi d'Angleterre ; nous convînmes de tout, même de ce qui restoit pour le parfait paiement de trois années de subsides échues. Milord Rochester dit qu'il y avoit toujours eu entre lui et moi un différent sur ce compte, en ce qu'il s'étoit attendu, et avoit cru, que votre majesté donneroit deux millions par an pendant trois ans; qu'il étoit vrai que j'avois dit de mon côté que je n'avois jamais eu pouvoir de promettre qu'un million cinq cent mille l. pour chacune des deux dernières années; que cette difficulté n'avoit pas été terminée ; et que l'on n'avoit pas même parlé de la quatrième année, qui est presque échue, parcequ'on ne prévoyoit pas que votre majesté

eût voulu discontinuer un subside au feu roi d'Angleterre, dont la conduite en tout étoit si agréable à votre majesté, et s'étoit si peu démentie en toutes occasions. Je répondis à cela que je ne prendrois pas le parti de rien contester sur des matières de fait, à moins qu'elles ne fussent entièrement constantes ; que je n'avois pu excéder mes pouvoirs, et que je ne l'avois pas fait ; ainsi qu'il n'y avoit qu'à s'en tenir à ce dont nous étions convenus ; et que je ne laisserois pas de représenter à votre majesté tout ce qui s'étoit dit par eux, afin qu'elle vît ce qu'elle jugeroit convenable à son service, et au bien des affaires du roi d'Angleterre.

Milord Rochester finit en disant : nous n'avons jamais eu de contestation, monsieur l'ambassadeur et moi ; car comme ce que le roi son maître a fourni étoit une gratification sans condition, je n'étois pas en droit de disputer sur le plus ou le moins ; je crois pourtant que ce que nous avons fait ensemble a été pour le service des deux rois, et que l'un et l'autre ne s'en sont pas mal trouvés : il ajouta que son sentiment étoit de traiter encore de la même manière, et d'établir une confiance et une liaison pareille à celle qui a si bien réussi. Je convins de ce qu'il avoit avancé ; j'y ajoutai que, quoique le feu roi d'Angleterre ne se fût pas obligé formellement à renoncer à son traité avec l'Espagne, il avoit néanmoins tenu la conduite qu'on en devoit attendre ; que le roi d'à présent étoit encore plus libre, et qu'il n'étoit en aucune façon du monde obligé à ce traité, de l'exécution duquel le roi son frère avoit jugé être suffisamment dispensé. Les trois ministres convinrent de ce que je disois, et me dirent que le roi leur maître se

tenoit entièrement dégagé de l'obligation où étoit entré le feu roi, quelque légère qu'elle fût.

Je promis d'écrire à votre majesté efficacement pour favoriser la demande que devoit faire milord Churchill à votre majesté, d'un secours présent et considérable. Nous eûmes hier une autre conférence par ordre de sa majesté britannique, mais il ne fut plus question de rien de ce qui avoit été traité dans la précédente. Les ministres s'efforcèrent, l'un après l'autre, de me faire entendre qu'ils ne croyoient plus devoir capituler ni discuter les intérêts du roi leur maître avec moi; que votre majesté les avoit mis en état de ne rien dire, et qu'un procédé si franc et si généreux de sa part avoit obligé le roi leur maître à leur donner ordre de me témoigner sa reconnoissance, et de me prier de la représenter à votre majesté telle qu'il la ressent; que milord Churchill n'avoit autre charge que de remercier votre majesté; et que, pour le surplus, on s'en remettoit à ce que je connoissois de l'état des affaires, pour porter à sa majesté ce qu'il lui plairoit, jugeant que l'on ne devoit rien demander à un prince qui a prévenu ce qu'on pouvoit attendre de lui.

Le roi d'Angleterre me parla hier plusieurs fois, et me dit qu'il étoit pénétré de reconnoissance et qu'il se croit en état de ne rien craindre, étant assuré comme il l'est de l'amitié de votre majesté. Je me suis peut-être trop étendu sur tout cela; mais il est, ce me semble, à propos que votre majesté connoisse combien sa majesté britannique et ses ministres ont été sensibles à ce que votre majesté a fait. Je n'ai point encore donné d'argent; il faut quelques jours pour l'échéance des lettres-de-change,

dont on ne veut pas même presser trop le paiement, pour ne pas faire soupçonner à la bourse ce qui se passe : ainsi je recevrai encore des ordres de votre majesté avant que je sois en état de faire aucun paiement considérable. Il ne me paroît pas même qu'on ait aucune inquiétude ici de toucher de l'argent ; on se fie tellement à votre majesté, que l'on croit l'argent aussi bien chez moi que s'il étoit à Whitehall. Je suis peut-être trompé, mais je ne pense pas que votre majesté puisse rien faire qui lui soit de plus grande utilité pour l'avenir, que d'avoir prévenu ce que l'on pouvoit désirer en une occasion si importante.

Sa majesté britannique me dit encore hier soir : « Je ne regarde pas l'état où je suis, mais l'état où je pouvois être. Tout est paisible en Angleterre et en Ecosse ; mais le roi votre maître m'a secouru dans un temps qu'il ne pouvoit savoir s'il y auroit une sédition à Londres, et si je n'en serois pas chassé. »

Le roi d'Angleterre fut hier publiquement à la messe, dans une petite chapelle de la reine sa femme, dont la porte étoit ouverte ; cela a fait parler le monde fort ouvertement. Il me dit un jour auparavant qu'il falloit que chacun agît selon son sens, et conformément à son tempérament ; qu'une dissimulation de sa religion étoit opposée à sa manière d'agir ; que les malintentionnés auroient pris avantage de sa crainte, s'il en avoit témoigné ; que quand il hasarderoit quelque chose en cela, il se croyoit obligé en conscience de professer ouvertement sa religion ; qu'il croyoit que Dieu n'avoit pas permis que le roi son frère pût faire une profession publique de sa religion qu'un peu avant sa mort, par ce

qu'il avoit trop craint de se montrer aux yeux des hommes tel qu'il étoit, et que cependant il l'avoit pu faire en diverses rencontres, sans aucun péril ; qu'il espère que Dieu le protègera ; et puisque votre majesté le veut soutenir, et lui témoigner une amitié si sincère, il ne croit pas avoir rien à craindre.

Ce prince m'expliqua à fond son dessein à l'égard des catholiques, qui est de les établir dans une entière liberté de conscience et d'exercice de la religion ; c'est ce qui ne se peut qu'avec du temps, et en conduisant peu à peu les affaires à ce but. Le plan de sa majesté britannique est d'y parvenir par le secours et l'assistance du parti épiscopal, qu'il regarde comme le parti royal ; et je ne vois pas que son dessein puisse aller à favoriser les non conformistes et les presbytériens, qu'il regarde comme de vrais républicains.

Ce projet doit être accompagné de beaucoup de prudence, et recevra de grandes oppositions dans la suite. Présentement on ne sait rien sur cela, que ce que le feu roi d'Angleterre avoit déjà résolu, c'est-à-dire, que tous les catholiques sortiront des prisons, et on fera des défenses expresses à tous les juges de les poursuivre ni inquiéter ; c'est ce qui est résolu, et qui sera exécuté avec fermeté. Il n'y a plus aucuns seigneurs prisonniers à la tour.

Le bruit est fort répandu ici que le feu roi d'Angleterre est mort catholique ; on en publie même beaucoup de circonstances, et sa majesté britannique ne se met pas en peine de les détruire ; son opinion est qu'on ne le sauroit blâmer d'avoir aidé le roi son frère à mourir

dans la religion dont lui-même fait une profession ouverte. Cependant la mémoire du feu roi d'Angleterre est déchirée sur cela par les protestants zélés, qui lui reprochent, comme une tromperie, d'avoir fait une profession ouverte d'une religion qu'il n'avoit pas dans le cœur : quelques uns disent qu'il a été obsédé par son frère dans sa maladie, et forcé à se déclarer catholique romain. Les plus factieux soutiennent qu'on voit clairement à présent qu'il y a eu un complot de papistes, que le feu roi d'Angleterre en étoit, aussi-bien que le duc d'York, et que les soupçons qu'on a eus sur cela sont entièrement confirmés.

Le corps du feu roi d'Angleterre fut avant-hier porté à Westminster, et enterré sans cérémonie le soir ; tous les pairs et les officiers de la maison y étoient ; ils rompirent sur la fosse leurs bâtons et les marques de leur charge : hier matin sa majesté britannique a confirmé tous ceux qui possédoient des charges dont il n'y avoit point de pareilles dans la sienne lorsqu'il étoit duc d'York, c'est-à-dire celles de grand-maître, de grand-chambellan, de trésorier de la maison, de contrôleur, de vice-chambellan, et d'autres officiers qui ont une espèce de juridiction. Ce n'est pas la même chose à l'égard des gentilshommes de la chambre, de grand-écuyer, et de maître de la garde-robe ; on croit qu'il en pourvoira ceux qui étoient à lui. La confirmation des officiers de la maison est assez approuvée du monde ; elle n'est pourtant que pour un temps, et il y en a parmi eux, ou je me trompe, qui ne seront pas toujours conservés.

Milord Sunderland a été fort sensible à ce que je lui ai

dit de l'ordre que j'avois de l'appuyer auprès du roi son maître, s'il en avoit besoin.

Madame de Portsmouth est en inquiétude du traitement qu'elle recevra ici sur ses affaires. Ce que je lui ai dit de la continuation de la protection de votre majesté lui a donné la seule consolation qu'elle ait eue depuis la mort du feu roi d'Angleterre.

Milord Rochester a été déclaré aujourd'hui grand-trésorier, et a pris le bâton. Sa majesté me l'avoit dit il y a deux jours, et qu'il donneroit, comme il a aussi fait aujourd'hui, la charge de chambellan de la reine sa femme à milord Godolfin, le voulant conserver, aussi-bien que milord Sunderland, dans sa plus étroite confiance. Ils ont dressé tous trois ensemble l'instruction de milord Churchill, qui est parti ce matin. Ils m'ont dit que toute l'instruction se terminoit à remercier votre majesté, et à lui faire bien comprendre la reconnoissance du roi leur maître, de ce que votre majesté a été, de son pur mouvement, au-devant de ce qu'on pourroit lui demander.

On avoit dit à la cour que les finances demeureroient entre les mains des commissaires jusques à l'assemblée du parlement; mais le roi d'Angleterre ne l'a pas jugé à propos. Il y en avoit parmi eux dont la conduite passée lui avoit fort déplu, et il a estimé que les affaires ne se pourroient soutenir que par un homme accrédité et autorisé comme le sera milord Rochester.

Les nouvelles d'Écosse portent que la proclamation s'est faite à Edimbourg avec un grand concours de peuple, et sans aucune difficulté. La même chose s'est passée à York et dans toutes les villes d'Angleterre; on ne

doute pas que ce ne soit la même chose en Irlande. Enfin, il n'y a point d'exemple qu'une si grande succession ait été recueillie plus paisiblement, et avec moins de troubles.

Le roi d'Angleterre croit être assuré de tous les ports de mer, de toute la flotte et de toutes les troupes. Il sait bien pourtant qu'il y en a parmi eux de malintentionnés, et qui dans le fond du cœur souhaiteroient des brouilleries; mais en même temps il est persuadé qu'il ne se trouvera personne qui ose les commencer, et que tout le monde connoît que ce seroit s'exposer d'abord à une ruine certaine.

Les compagnies des Indes orientales, d'Afrique et de Hambourg, ont offert de payer les droits à l'ordinaire : tout cela durera apparemment jusques à l'assemblée du parlement; c'est alors que, s'il y a de la mauvaise volonté et des desseins formés contre sa majesté britannique, ceux qui les ont seront plus hardis à se découvrir et à entreprendre quelque chose.

Le roi d'Angleterre m'a parlé plusieurs fois sur le sujet de monsieur le prince d'Orange. J'ai exécuté ce que votre majesté me prescrit, et représenté à sa majesté britannique combien il importe à la sûreté de sa personne et au repos de son État que monsieur le prince d'Orange ne vienne point présentement en ce pays ici. Je n'ai oublié aucune des choses que j'ai crues propres à donner des soupçons légitimes, et bien fondés, de ce que peut entreprendre un prince héritier présomptif de la couronne, par sa femme, et que les peuples regarderont comme leur libérateur, étant de leur religion. Il m'a paru que toutes

ces considérations font grande impression sur l'esprit du roi d'Angleterre, et qu'il a de lui-même pensé les mêmes choses ; mais cependant je ne l'ai pas trouvé résolu à refuser au prince d'Orange la permission de venir, s'il accompagne sa demande des autres choses qui peuvent marquer sa soumission. L'opinion de sa majesté britannique est, qu'en l'état où sont les affaires en ce pays-ci, monsieur le prince d'Orange ne réussira pas, s'il entreprend ouvertement d'y exciter des troubles. J'ai répliqué qu'il étoit difficile de croire que monsieur le prince d'Orange changeât sitôt de mesures et de sentiments, et que les règles de la prudence ne permettent pas que, dans le commencement d'un règne qui n'est pas encore affermi, on ne prenne toutes les précautions imaginables pour ôter aux peuples tout prétexte de remuer. J'ai ajouté à cela que la liaison que sa majesté britannique prétend conserver avec votre majesté, et les secours qu'elle en attend, ne se peuvent concilier avec les desseins qu'a monsieur le prince d'Orange, et dont il se départira fort malaisément.

Ce que j'ai dit n'a pas été contesté par le roi d'Angleterre ; mais l'opinion qu'il a de ne devoir témoigner aucune crainte dans le commencement l'empêche de s'opposer ouvertement au voyage que le prince d'Orange demandera peut-être à faire. Il y entre un peu de plaisir que sa majesté britannique prendra de voir ce prince réduit à se soumettre. Je n'omettrai aucun soin pour prévenir les inconvénients qui peuvent arriver de ce côté-là ; je ne puis encore rien mander à votre majesté de

certain sur cela, jusqu'à ce que l'on ait des nouvelles sur ce qui se passe en Hollande, et de la manière dont le prince d'Orange se conduira.

On ne fait ici aucune mention de monsieur le duc de Montmouth, non plus que s'il n'avoit jamais été question de lui. On a su aujourd'hui que la proclamation s'étoit faite à Dublin avec la même tranquillité qu'en Écosse et en Angleterre.

Milord d'Aran est arrivé aujourd'hui; je n'ai pas manqué à lui rendre tous les offices que votre majesté m'a ordonnés. Il me paroît, par les réponses que m'a faites le roi d'Angleterre, qu'il a beaucoup de lieu d'espérer d'être un des gentilshommes de la chambre; c'est ce qui lui convient davantage présentement.

Je suis, etc.

De Barillon.

Sa majesté britannique m'a donné ce soir une lettre de sa main, pour réponse à celle que j'ai eu l'honneur de lui donner de la part de votre majesté. J'arrive présentement de Whitehall. Le roi d'Angleterre m'a dit que les lettres de Hollande étoient arrivées, et que monsieur le prince d'Orange envoyoit ici Overit; qu'ils avoient été également surpris, monsieur le duc de Montmouth et lui, de la nouvelle de la mort du feu roi d'Angleterre; qu'ils avoient été en une longue conférence, et que monsieur le duc de Montmouth étoit parti de la Haye sans qu'il sût où il alloit. Sa majesté britannique ne croit pas que monsieur le prince d'Orange prenne le parti de lui demander

à venir ici, et je vois bien qu'il y a moins de disposition dans son esprit à lui en accorder la permission, étant persuadé que les intentions de monsieur le prince d'Orange ne sont pas rectifiées à son égard. Je prendrai le soin que je dois, de faire bien comprendre au roi d'Angleterre de quelle importânce il lui est de se précautionner contre les entreprises de monsieur le prince d'Orange. Chidley a mandé que ce prince avoit donné quelque argent à monsieur le duc de Montmouth.

Monsieur de Barillon au roi.

1er mars 1686.

Tout est ici dans une tranquillité entière. La messe se dit publiquement à Whitehall, et le roi et la reine d'Angleterre y assistent ensemble. La porte de la chapelle, qui est petite, demeure ouverte, et toute l'antichambre est remplie de catholiques et de protestants. Ces derniers se retirent à l'élévation, pour ne se pas mettre à genoux. Il ne paroît pas jusqu'à présent que cela ait fait aucun effet dangereux dans les esprits des gens qui ont du sens et de la raison. J'ai entendu des protestants zélés dire qu'il est juste que le roi d'Angleterre ait l'exercice de sa religion, aussi-bien que les deux reines et les ministres étrangers. Mais la populace de Londres est aigrie de ce que le roi d'Angleterre va publiquement à la messe; et comme il y a dans Londres beaucoup de presbytériens et de sectaires qui ne sont point de l'église anglicane, ils auroient voulu que le roi d'Angleterre se fût contenté de ne point aller à la chapelle du feu roi, et se fût comporté comme font les non conformistes. Sa majesté britannique m'a dit que je verrois que ce premier pas ne lui nuiroit point, et que, se conduisant dans le reste avec sagesse et prudence, il n'arrivera point d'inconvénient

d'une chose à laquelle il auroit toujours fallu venir dans la suite.

Hier milord Clarendon fut fait garde du sceau privé, et la charge de président du conseil, qui vaque par la promotion de milord Rochester à la charge du grand-trésorier, fut donnée à milord Halifax. Le roi d'Angleterre m'a dit qu'ayant conservé tous les grands officiers de la maison du feu roi son frère, il avoit voulu donner encore cette marque de modération, de ne pas laisser entièrement sans fonctions milord Halifax; qu'il le connoissoit, et ne s'y pouvoit jamais fier; qu'il ne lui donnoit aucune part dans le véritable secret des affaires, et que sa charge de président ne serviroit qu'à montrer son peu de crédit. Ce prince ajouta à cela que, dans ces commencements, il croyoit être de son intérêt de changer le moins de choses qu'il lui étoit possible, et de faire que ceux qui lui sont le plus opposés ne se crussent pas entièrement ruinés, et sans aucune espérance de se pouvoir conserver.

Ce prince est entré fort avant avec moi dans les raisons qui l'ont obligé de laisser dans leurs fonctions ceux qu'on sait avoir été ses plus dangereux ennemis pendant la vie du roi son frère. Il sait que cela a donné de l'alarme aux catholiques en qui il a confiance, et que leur avis étoit que ces charges eussent été d'abord remplies de gens de qualité et d'une fidélité éprouvée. Ceux qui ont toujours été du parti de la cour sont fâchés que les charges n'aient pas été changées; chacun d'eux croit qu'il y auroit eu part. Au fond, cela même ne paroît pas nuisible au roi d'Angleterre présentement, et il lui étoit

important de donner quelques marques de douceur dans le commencement, et d'ôter au monde l'opinion qui est établie, qu'il ne pardonne jamais. Le véritable motif est de ne pas désespérer des gens qu'il croit le pouvoir servir à rendre le parlement plus traitable, et le disposer à lui accorder la continuation de tout le revenu dont il s'est mis en possession. Quoiqu'il n'y ait point d'opposition formelle sur cette jouissance, le murmure secret est fort grand, et les Anglais croient tous leurs priviléges rompus, de ce que les droits, dont la perception doit finir par la mort du feu roi, sont levés comme ils l'étoient de son vivant. Les actes du parlement qui ont concédé ces droits sont directement contraires à ce qui se fait; et beaucoup de gens soutiennent qu'on les auroit plus aisément obtenus du parlement, si on avoit eu la considération et la retenue de ne les lever que de son consentement.

Cependant la possession fait une espèce de droit, et sa majesté britannique paroît fort résolue de s'y maintenir à quelque prix que ce soit, ne croyant pas se pouvoir maintenir sans cela. Il s'est fait une chose sur la même matière, qui n'est pas de peu de conséquence. L'excise qu'on appelle additionnelle (ce sont des droits augmentés sur les vins, bières et autres boissons) a été concédée au feu roi pour sa vie; mais on remontra que si la ferme de ces droits étoit en incertitude, on ne pourroit trouver l'argent dont on avoit besoin alors; ainsi il fut résolu, et on mit dans l'acte du parlement, que cette ferme seroit donnée pour trois ans, et que la jouissance de ces droits continueroit pour le temps qui resteroit à expirer du bail

qui auroit précédé la fin de la vie du roi lors régnant. Pendant les derniers jours de la maladie du roi d'Angleterre, le bail a été renouvelé, et l'adjudication faite la veille de sa mort. Sa majesté britannique prétend que cela s'est fait dans les formes, et aux termes de l'acte du parlement; et ainsi il y a une publication pour continuer la jouissance de ce droit, qui monte par an à cinq cent mille pièces. C'est une des plus considérables parties de son revenu.

Le roi d'Angleterre a résolu de se faire couronner dans l'église de Westminster avant l'assemblée du parlement. Il y a aujourd'hui un comité établi pour régler en quelle manière cela se fera, et quelles cérémonies pourront être omises, et pour mettre la conscience de sa majesté britannique à couvert, et ne pas laisser de faire les cérémonies essentielles du couronnement, qui est estimé en Angleterre comme une chose entièrement nécessaire pour l'établissement de l'autorité royale, après laquelle tout ce qui peut être dit ou fait contre le roi est réputé haute trahison. On croit trouver des expédients pour concilier les difficultés qui se rencontrent à cause de la différence de religion.

Le sieur Overkerque est arrivé ici. Le roi d'Angleterre m'a dit qu'il lui avoit apporté une lettre du prince d'Orange conçue en termes respectueux et fort soumis; qu'il ne paroissoit pas avoir aucune intention de venir ici, ni songer à en demander la permission; que, quoique dans le fond son voyage ne pût être d'aucun péril ni inconvénient, il étoit pourtant bien aise que cela ne fût point, ne sachant pas trop bien comment refuser une telle per-

mission, sans témoigner une crainte mal fondée, et qui donneroit du courage à ses ennemis; que cependant il a connu, par ce que je lui ai dit, que le sentiment de votre majesté n'est pas qu'il donne présentement la permission à monsieur le prince d'Orange de passer en Angleterre; que sa résolution est prise de se conformer en tout à ce qui sera plus agréable à votre majesté, et que je puis être assuré qu'il ne fera rien qui ne soit entièrement conforme à ses obligations; qu'il espère aussi que votre majesté aura assez de confiance en lui pour ne pas désapprouver ce qu'il sera obligé de faire pour affermir son autorité, et pour le bien de ses affaires; qu'il connoît son véritable intérêt, et que rien au monde ne le fera départir de l'attachement qu'il aura toute sa vie aux intérêts de votre majesté.

J'ai dit à ce prince qu'il étoit vrai que votre majesté n'estime pas qu'il soit convenable que monsieur le prince d'Orange vienne en Angleterre dans la conjoncture présente; qu'on peut juger assez par sa conduite passée qu'il n'a point d'autre règle que celle de son ambition, qui va jusqu'à l'excès, et qui lui a fait commettre de grandes fautes; qu'étant héritier présomptif de la couronne, les peuples auront les yeux sur lui, et le favoriseront à cause de la religion; que cela peut mettre en grand péril sa personne et son État, et qu'il ne paroît aucune bonne raison de s'exposer sans nécessité à un danger qui ne paroît pas médiocre; qu'il importe, à la vérité, de témoigner dans ces commencements beaucoup de fermeté, et de ne rien appréhender sans fondement; mais qu'il importe encore plus de prendre toutes ses sûretés, et de ne pas exposer

légèrement un aussi grand établissement que celui dont il se voit en possession paisible ; que votre majesté considère principalement ce qui importe à la sûreté de la personne de sa majesté britannique et de son État ; qu'elle croit aussi qu'il lui est de grande conséquence, dans ces commencements, de ne rien faire qui puisse être opposé aux liaisons qu'il veut conserver, et qu'il croit lui être avantageuses ; qu'on ne sauroit douter que l'unique but de monsieur le prince d'Orange ne soit d'affoiblir ces liaisons et de les ruiner tout-à-fait, s'il en pouvoit venir à bout ; et que sa majesté britannique ne peut trop tôt et trop fortement ôter à ses ennemis toute espérance de l'ébranler et de lui faire changer de mesures.

J'ai cru, sire, devoir parler fortement sur cette matière ; car, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, le roi d'Angleterre ne seroit pas fâché de voir monsieur le prince d'Orange humilié et soumis. Je ne perdrai aucune occasion de lui représenter que la soumission et le respect de monsieur le prince d'Orange ne seront pas sincères, et qu'il n'en témoignera qu'autant qu'il y sera forcé par la nécessité. Tout ce que j'apprends jusqu'à présent me fait croire que monsieur le prince d'Orange ne songe pas lui-même encore à venir, et qu'il a pris la résolution de conformer sa conduite, au moins en apparence, à ce que le roi d'Angleterre pourroit désirer.

Sa majesté britannique me dit hier que monsieur le duc de Montmouth avoit été trouver madame la princesse d'Orange, et lui avoit fait des protestations d'une fidélité et d'une soumission entière, la suppliant instamment de vouloir l'assurer qu'il n'auroit point à l'avenir de sujet

plus zélé et plus attaché à son service. J'ai dit à ce prince que cela ne pouvoit être regardé que comme un artifice ou un effet de la pure nécessité où monsieur le duc de Montmouth se trouve, de parler de cette manière, ou de venir lui disputer la couronne, ce qu'il n'est pas en état de faire; que le concert de monsieur le prince d'Orange et de M. le duc de Montmouth lui doit être fort suspect; que cependant je vois avec beaucoup de joie que ses ennemis sont forcés à se soumettre, et que votre majesté apprendra avec plaisir combien son autorité se fortifie au dedans et au dehors.

Je pris de là occasion de parler à sa majesté britannique des nouvelles de Hollande. Je lui donnai à lire une copie de la lettre de monsieur d'Avaux, du 20. Ce prince me dit qu'il savoit les mêmes choses à peu près par Chidley; qu'il voyoit le soin qu'on a pris de publier beaucoup de faussetés touchant une lettre qu'il a écrite à monsieur le prince d'Orange; qu'il me diroit à moi la pure vérité; que le jour de la mort du roi son frère, l'ordinaire pour la Hollande partoit; qu'il avoit cru en devoir donner part à sa fille, sans envoyer d'exprès, et qu'il avoit aussi estimé que c'auroit été trop d'affectation de ne rien mander du tout à monsieur le prince d'Orange; qu'il lui avoit écrit deux lignes de sa main, pour lui donner simplement part de la nouvelle, sans y ajouter aucun autre témoignage, ni d'amitié, ni de bienveillance; qu'il voyoit pourtant bien l'usage qu'on faisoit de ce billet, supposant que c'étoit une lettre remplie d'amitié et de tendresse; qu'il en seroit davantage sur ses gardes à

l'avenir pour ne rien faire qui pût être interprété contre ses intentions.

Le duc d'Ormond doit revenir ici au mois de mars, conformément à ce qui avoit été résolu par le feu roi d'Angleterre. On ne nomme point encore qui sera gouverneur d'Irlande. Le primat, le chancelier, et milord Grenart, qui commande les troupes, auront l'administration et le gouvernement jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu, ainsi qu'il a été pratiqué en diverses rencontres.

Le marquis de Grave a écrit au roi d'Angleterre une lettre en termes fort respectueux et fort passionnés pour son service. Il y mêle une congratulation sur l'assemblée d'un parlement, et sur le sujet de M. le prince d'Orange ; ce qui a été regardé de sa majesté britannique comme une marque de l'intention qu'ont les Espagnols de diriger tous leurs efforts ici pour les parlements, et sur la diminution de l'autorité royale.

J'arrive de Whitehall. Le roi d'Angleterre m'a mené ce soir dans son cabinet, et m'a dit que le sieur Overkerque lui avoit fait demander une audience particulière un peu avant son souper ; que, l'ayant admis, il lui avoit dit que M. le prince d'Orange non seulement se repentoit de sa conduite auprès du feu roi d'Angleterre, mais qu'il reconnoissoit de bonne foi les fautes qu'il avoit commises envers sa majesté britannique à présent régnante ; qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour les réparer et pour mériter ses bonnes graces par une soumission entière et un attachement sincère à ses volontés, et qu'il suivroit ponctuellement ce qui lui seroit prescrit.

Le roi d'Angleterre m'a dit que sa réponse avoit été, qu'il verroit toujours avec plaisir monsieur le prince d'Orange dans son devoir et témoigner un véritable repentir du passé, mais qu'il ne pouvoit admettre ses soumissions, ni croire les protestations qu'on lui feroit de sa part sincères, si sa soumission n'étoit entière et sans exception; que le feu roi d'Angleterre et lui avoient établi une liaison avec votre majesté, à laquelle M. le prince d'Orange avoit toujours été opposé, et que, s'il vouloit changer de sentiments à l'égard du dedans de l'Angleterre, il falloit le faire aussi à l'égard de votre majesté, et tenir une conduite différente de celle qu'il a tenue depuis long-temps à son égard; que ce premier pas étoit d'une absolue nécessité, afin qu'il pût ajouter foi à ce qui lui seroit dit de la part de M. le prince d'Orange.

Le sieur Overkerque n'a rien témoigné à ce discours, qu'il n'attendoit peut-être pas. Sa majesté britannique m'a dit que je devois dès aujourd'hui rendre compte à votre majesté de ce qui s'est passé à cet égard, et l'assurer qu'il ne sera fait aucune démarche que de concert avec moi, et selon que votre majesté le jugera le plus à propos; que la déclaration qu'il a faite à M. Overkerque fera comprendre à M. le prince d'Orange quel chemin il doit tenir pour se raccommoder avec lui. J'ai dit à sa majesté britannique que je rendrois compte dès aujourd'hui à votre majesté du discours de M. Overkerque; que je prendrois cependant la liberté de lui représenter, sans avoir eu le temps d'y songer, qu'une chose de telle conséquence auroit dû être confiée à un homme

plus mûr et de plus de poids que M. Overkerque; que peut-être on lui avoit donné conseil d'aller plus avant que M. le prince d'Orange ne lui avoit prescrit; que cette soumission entière et cette offre si grande auroient dû être exprimées dans la lettre de M. le prince d'Orange; que je croyois qu'il seroit sur ses gardes, et ne se laisseroit pas surprendre par des paroles de compliment qui ne sont que dans la bouche d'un envoyé de M. le prince d'Orange. Sa majesté britannnique m'a dit: Ne croyez pas que je me laisse tromper ni amuser. Vous voyez que j'ai voulu d'abord parler nettement, et ôter toute espérance au prince d'Orange que je voulusse seulement l'admettre à sa justification, qu'il n'ait entièrement changé de sentiments et de conduite à l'égard du roi votre maître.

Je serai appliqué, comme je le dois, à pénétrer ce qui se passera, pour en informer votre majesté: j'en connois la conséquence. Je suis, etc.

Monsieur de Barillon au roi.

5 mars 1685.

J'ai reçu la dépêche de votre majesté du 26 février par le retour du second courrier que j'avois dépêché. J'ai rendu compte au roi d'Angleterre de ce que votre majesté m'ordonne de lui dire sur l'assemblée du parlement, et sur la confiance que votre majesté a qu'il ne se laissera jamais engager à rien qui le puisse détacher des liaisons qu'il a prises avec votre majesté. Ce prince m'a témoigné apprendre avec beaucoup de joie que le projet qu'il a fait d'assembler un parlement au mois de mai est approuvé de votre majesté, et que les raisons qu'il a de le faire lui ont paru solides et bien fondées. Il est certain que cette déclaration a beaucoup servi à calmer d'abord les esprits. Le nom de parlement est tellement agréable aux Anglais, qu'il peut les empêcher de sentir aussi vivement qu'ils le feroient sans cela le rétablissement de la messe dans Whitehall, et la profession que le roi d'Angleterre fait publiquement d'une religion contre laquelle les lois ont établi des peines fort sévères. On ne sauroit douter que les esprits ne soient fort mécontents de cet exercice public que sa majesté britannique a établi sans balancer. Ils en conçoivent de grands

soupçons pour l'avenir, et craignent que le dessein ne soit pris de ruiner la religion protestante, et de ne souffrir que la catholique. C'est un projet si difficile dans son exécution, pour ne pas dire impossible, que les gens sensés ne l'appréhendent pas : mais le peuple est susceptible de toutes sortes d'impressions, et on lui fait croire qu'il verra la persécution contre les protestants exercée avec autant de rigueur que du temps de la reine Marie, lorsque l'Angleterre étoit encore plus remplie de catholiques que de protestants.

Le roi d'Angleterre et ses ministres font leur possible pour dissiper ces craintes, et pour convaincre tous les gens raisonnables que l'intention de sa majesté britannique est de gouverner selon les lois, et de ne rien entreprendre contre la sûreté de la religion protestante, pourvu que le parlement lui accorde le revenu qui est absolument nécessaire pour soutenir le gouvernement. On présuppose aussi que le parlement consentira que toute persécution cesse contre les catholiques, en sorte qu'ils puissent vivre en repos. Je suis informé que ces questions commencent à être agitées, et l'on parle déjà de ce que le parlement fera quand il sera assemblé. On demeure presque d'accord de part et d'autre que les lois pénales contre les catholiques seront abolies, et que l'on ne poursuivra plus ceux qui se contenteront de l'exercice de la religion catholique dans le dedans de leurs maisons; on ne fait pas même de doute que la séance du parlement ne soit rendue aux seigneurs catholiques.

La plus grande difficulté regarde les charges de la milice et du gouvernement. C'est sur quoi il y a de l'ap-

parence que le parlement sera fort ferme; car l'intérêt des principaux protestants est de ne pas laisser l'entrée libre dans les charges aux catholiques, parcequ'ils croient que la plupart des charges seroient bientôt remplies par eux. On pourra bien trouver quelque tempérament à cet égard. On propose déjà que les catholiques puissent avoir quelques charges dans la maison du roi d'Angleterre, pourvu que ce ne soit pas des charges qui aient de la juridiction ni du commandement.

Le point le plus important, et qui recevra le plus de difficulté, sera celui du revenu que le roi d'Angleterre prétend avoir pour sa vie. Le parlement, au contraire, ne le voudra accorder que pour deux ou trois ans au plus, afin d'établir une nécessité indispensable d'assembler un parlement de temps en temps. Sa majesté britannique fera tous ses efforts pour n'y être point obligée; mais si cela ne se peut autrement, peut-être qu'à la fin le roi d'Angleterre se contentera d'obtenir d'abord pour trois ans la confirmation de son revenu, parcequ'il croira le pouvoir ensuite obtenir pour sa vie, et qu'il aura le temps de se mettre en tel état, qu'on ne pourra plus le troubler dans une jouissance dont il sera en paisible possession. On pourra peut-être lui accorder quelque chose pour le rétablissement de la flotte; c'est la dépense que le parlement fait le plus volontiers, et qui lui donne le moins de jalousie. Il n'est pas possible qu'on fasse des propositions dangereuses et nuisibles à la royauté; mais les plus sages craindront d'irriter le roi d'Angleterre, et de lui fournir un prétexte d'établir un gouvernement plus absolu, et d'obtenir par la force ce

qui lui aura été refusé par le parlement ; auquel cas, il lui seroit aisé d'augmenter ce qu'il aura une fois établi contre les lois.

Il est aussi fort apparent qu'on lui fera sous main diverses propositions pour le détacher peu à peu des intérêts de votre majesté, et l'engager dans d'autres liaisons ; mais mon opinion n'est pas que le roi d'Angleterre fasse sur cela aucune démarche qui puisse lui faire perdre l'amitié de votre majesté. Il connoît bien que c'est son plus ferme et son plus solide appui.

Les grands efforts à cet égard ne seront pas sitôt, et les cabales qui se formeront sur cela n'espèreront y réussir qu'avec le temps, et lorsqu'elles verront les affaires de l'Europe dans un autre état que celui auquel elles sont à présent. Cependant, il me paroît que le roi d'Angleterre est principalement appliqué à ce qui regarde le parlement, et n'omet aucun soin pour faire que les membres qui composeront la chambre des communes lui soient favorables, et ne se portent pas aux résolutions extrêmes qui ont agité les derniers parlements. On avoit proposé un moyen d'exclure les gens qu'on peut soupçonner être mal intentionnés, en déclarant qu'aucun de ceux qui ont été d'avis d'exclure M. le duc d'York de la succession ne pourroit être élu et admis à la séance du parlement ; mais cet expédient n'a pas été approuvé : ce seroit rendre irréconciliables beaucoup de gens dont on peut attendre une meilleure conduite à l'avenir. L'intention du roi d'Angleterre est d'abolir, autant qu'il se pourra, la mémoire de ce qui s'est passé sur l'exclusion, d'autant plus que, par un usage établi depuis long-temps,

il n'est pas permis de rechercher ni de punir aucun des membres du parlement pour ce qu'il auroit dit dans l'assemblée.

Les mêmes raisons ont obligé le roi d'Angleterre à confirmer les principaux officiers de la maison, et ne pas chasser milord Halifax : cette modération est fort louée à Londres par les protestants zélés ; on l'impute à milord Rochester, qu'on croit avoir eu par-là dessein de ménager les esprits, et de donner bonne opinion de lui dans le commencement de son ministère. Cette première démarche n'est pas approuvée des catholiques ; ils croient que c'est un commencement de relâchement, et que, si le sentiment de milord Rochester prévaut, ils se trouveront à la fin ruinés par les mêmes considérations qu'on a présentement de ménager les gens mal intentionnés contre eux et contre la royauté. Ils disent que M. le duc d'York n'a point eu d'ennemis si dangereux que milord Arlington ; que c'est lui qui a le premier inspiré au roi d'Angleterre les conseils timides qui l'ont mis à deux doigts de sa ruine ; que le comte de Danby n'a fait que suivre ce plan, et que le parlement n'a été invité à la ruine des catholiques, et à entreprendre d'ôter la succession à M. le duc d'York, que parcequ'il soutenoit ce projet, et qu'il faisoit toujours espérer au parlement que sa majesté britannique y donneroit les mains, en lui établissant un revenu considérable pendant sa vie.

Les autres officiers conservés, à la réserve du duc d'Ormond, ont toujours été fort opposés au parti de monsieur le duc d'York. On croit qu'ils ne changeront de conduite qu'en apparence, et que, s'ils trouvent une

occasion de faire paroître leur mauvaise volonté, ils ne la manqueront pas; que cependant ils peuvent faire beaucoup de mal en donnant courage à ceux qui ont créance en eux, et qui croiront bien faire de suivre les sentiments de gens qui occupent les charges de la cour. Le roi d'Angleterre a pris cette résolution, sans beaucoup consulter les catholiques en qui il se fie le plus. Il m'en a parlé encore depuis que l'affaire est déclarée, et m'a dit qu'il n'avoit pas cru devoir d'abord faire un entier changement dans la maison; que ceux qui demeurent en possession de leurs charges craindront de les perdre, et que les autres auront espérance de les remplir; que tout cela produira un bon effet dans l'assemblée du parlement, et qu'il sera toujours assez temps de faire des changements quand on aura connu comment ceux qui sont demeurés se conduiront; qu'à l'égard de milord Arlington il y auroit eu de la dureté de le déposséder, à l'âge où il est, d'une charge dont il ne peut jouir long-temps, ses affaires d'ailleurs n'étant pas en bon état; que, s'il avoit changé les autres, on auroit dit qu'il renversoit tout ce que le roi d'Angleterre avoit établi, et que la résolution étoit prise de changer tout le reste aussi-bien que la maison.

Sa majesté britannique a allégué les mêmes raisons aux principaux catholiques, pour les empêcher de paroître aussi mécontents qu'ils le sont de ce qui s'est passé à cet égard. Il y a une espèce de conseil de quatre personnes établi entre les catholiques en qui le roi d'Angleterre a le plus de créance, et dont les avis sont de plus grand poids auprès de lui. Ce conseil est composé de milord

Arundel, de milord Bellassis, des sieurs Talbot et Germain. Les deux derniers ont toujours été attachés à monsieur le duc d'York, et s'attendoient de voir des changements d'abord. L'un et l'autre prétend un titre, et d'être gentilhomme de la chambre. Cela pourra être dans la suite; mais je ne crois pas que ce soit avant l'assemblée du parlement. Ils craignent que les mêmes raisons qui leur servent d'obstacle présentement ne soient pas aisées à surmonter à l'avenir.

Le roi d'Angleterre m'a dit que monsieur d'Overkerque lui avoit encore répété les assurances d'une entière soumission de la part du prince d'Orange, et lui avoit offert ce qu'on appelle carte blanche ; qu'il avoit conféré sur cela avec milord Rochester, milord Sunderland et milord Godolfin, qui avoient tous trois été d'avis de répondre d'une manière qui pût faire connoître dans la suite si les offres de monsieur le prince d'Orange sont sincères ; que pour cela il lui avoit répété plus au long ce qu'il lui avoit dit d'abord sur le sujet de votre majesté, et lui avoit déclaré qu'à moins que monsieur le prince d'Orange ne changeât entièrement de sentiments et de conduite à l'égard de la France, il lui seroit impossible de croire que son intention fût d'être véritablement dans ses intérêts, parcequ'il n'en avoit point de plus considérable que de conserver l'amitié de votre majesté; qu'il étoit aussi nécessaire de renoncer à toute sorte de commerce et de liaison avec monsieur le duc de Montmouth, et, pour donner une preuve claire et certaine de son changement à cet égard, qu'il eût à casser incessamment les officiers des troupes anglaises dont la fidélité étoit

suspecte, et qu'on a sujet de croire attachés à monsieur le duc de Montmouth; qu'à moins que monsieur le prince d'Orange ne se résolve à faire tout cela d'une manière convenable, le sieur Chidley ne recevra point d'ordre de traiter avec lui, ni de le voir; et sa majesté britannique ne croira point que les assurances de sa soumission soient sincères.

Je dis au roi d'Angleterre que j'avois eu le temps de penser à ce qu'il m'avoit fait l'honneur de me dire, mais que je ne pouvois rien décider de mon chef; qu'il falloit attendre ce que votre majesté m'ordonneroit, pour lui pouvoir rien dire qui fût d'aucun poids; que cependant je le priois de considérer s'il y avoit de l'apparence que monsieur le prince d'Orange eût sitôt résolu de changer de mesures et de conduite, ne pouvant encore savoir avec certitude combien tout est paisible en Angleterre, qu'ainsi on doit présumer, ou que ce que dit M. Overkerque lui est inspiré ici, ou que M. le prince d'Orange peut bien lui avoir donné ordre de faire toutes sortes de soumissions en cas que les affaires soient de manière en Angleterre qu'il n'y ait aucune apparence de trouble et de désordre; que monsieur le prince d'Orange est naturellement si opiniâtre et si peu docile, que difficilement se résoudra-t-il à rien promettre que d'opposé à tout ce qu'il fait à présent; que, quand il le promettroit et donneroit sur cela de fortes assurances, il n'y auroit guère d'apparence qu'il renonçât de bonne foi aux engagements qu'il a pris avec la maison d'Autriche et avec les autres princes opposés aux intérêts de votre majesté et jaloux de sa gloire; que votre majesté, de son côté, ne redonneroit pas aisément ses

bonnes graces à monsieur le prince d'Orange, et qu'après tout ce qu'il a fait il ne doit pas espérer qu'un simple compliment efface le passé, et que votre majesté puisse ajouter foi aisément aux assurancces qui lui seront données de sa part; que votre majesté ne désire rien davantage que de voir sa majesté britannique reconnue universellement de ses sujets, et en jouissance paisible de sa couronne; mais que je ne doute pas que les soumissions de monsieur le prince d'Orange ne lui paroissent fort dangereuses, et qu'elle ne trouve sur-tout beaucoup d'inconvénients et de péril à laisser venir ici monsieur le prince d'Orange, qui pourra, par sa présence, donner du mouvement et de la force aux cabales qui sont si aisées à former en une conjoncture comme celle qui est à présent.

Le roi d'Angleterre m'a répondu qu'il ne croyoit pas que monsieur le prince d'Orange prît le parti de demander à venir ici sitôt; que s'il y venoit, et que sa conduite fût tant soit peu douteuse, il sauroit bien les moyens de le remettre dans son devoir, et l'empêcheroit d'exciter aucun trouble; que, s'il se soumettoit entièrement, et qu'il eût assez de sagesse pour changer de conduite à l'égard des affaires du dedans et de celles du dehors, on le connoîtroit bientôt; qu'il ne se laisseroit point tromper; et que son principal soin seroit toujours de conserver l'amitié de votre majesté, et de ne rien faire qui pût en aucune façon être opposé à ses intérêts.

Les ministres m'ont parlé dans le même sens que sa majesté britannique. Milord Rochester est grand-trésorier, et a le principal crédit; ainsi il désire tout ce qui

peut conserver le repos et la tranquillité ; et son sentiment est que le roi son maître ne hasarde rien d'éprouver quelle sera la conduite du prince d'Orange à son égard ; et croit qu'on doit lui ouvrir le chemin de rentrer dans son devoir. Il est oncle de la princesse d'Orange, et par conséquent sa pente seroit de pouvoir concilier les intérêts du roi régnant avec ceux des héritiers présomptifs. Mais comme il est bon courtisan, et qu'il connoît fort bien que le roi son maître prendra assez aisément de la jalousie et du soupçon contre ceux qui pencheront trop du côté du prince d'Orange, il témoigne fort ouvertement désirer, préférablement à tout, que sa majesté britannique ménage l'amitié de votre majesté, sans laquelle il connoît les difficultés qu'il y auroit de soutenir le gouvernement.

Milord Sunderland sent bien la supériorité qu'a sur lui milord Rochester par sa charge de grand-trésorier. Toute son application est d'entrer aussi avant qu'aucun autre ministre dans tous les sentiments du roi son maître, et de conserver une part secrète dans sa confiance, en lui faisant connoître qu'il ne peut avoir aucun autre attachement qu'à lui. Je sais qu'il a parlé avec beaucoup de chaleur à sa majesté britannique, pour montrer combien monsieur le prince d'Orange pouvoit nuire au bon état où sont les affaires présentement, et qu'un héritier présomptif sera regardé en Angleterre comme pouvant seul remédier aux inconvénients d'avoir un roi d'une religion opposée à celle de ses sujets. Milord Godolfin penche plutôt du côté de milord Sunderland, avec qui ses anciennes liaisons subsistent. Il est encore fort abattu

de la perte qu'il a faite. Il est admis dans les délibérations les plus secrètes. Le roi d'Angleterre m'en paroît fort content, et m'a dit qu'il lui trouve plus de fermeté et de hardiesse qu'il n'en attendoit.

Cependant tout est ici dans un fort grand calme, et il ne paroît rien qui puisse le troubler; mais, dans le fond, les esprits sont fort agités. Le peuple ne sauroit voir célébrer la messe dans Whitehall sans un extrême dépit, et sans craindre que cela n'ait des suites. Les gens mal intentionnés fomentent sous main ces craintes, et inspirent des soupçons que le roi d'Angleterre ne se croira point en sûreté qu'il n'ait entièrement établi la religion catholique en Angleterre, et qu'il n'ait ôté aux protestants les moyens de leur nuire. Il seroit fort difficile de juger si les affaires demeureront dans le calme où elles sont; il ne faut qu'un refus de payer les droits dont le roi d'Angleterre s'est mis en possession pour former une contestation qui pourroit avoir des suites. L'opinion des gens les plus habiles est que tout sera en repos jusqu'à l'assemblée du parlement, et que, si les affaires s'y passent doucement, il ne sera pas impossible de maintenir ce pays-ci en repos. Le zèle de la religion protestante, et la crainte d'un gouvernement plus absolu, sont des semences de division dans les esprits, qui peut éclater aux moindres occasions qui s'en présenteront. Mais les gens sages craignent de voir commencer les désordres; ils se souviennent encore des malheurs des guerres civiles; et ceux qui ont à perdre ne se laissent pas émouvoir aisément. Ils sont même tous dans l'opinion que le parlement peut prendre les précautions nécessaires pour empêcher les

progrès de la religion catholique , et l'augmentation du pouvoir souverain. Cela s'agite présentement, et l'on va être fort occupé, dans les provinces, des élections. On pourra former quelque jugement de ce qui arrivera dans le parlement quand on saura de quelles gens la chambre des communes sera composée. Je sais que, quoique la cour prenne grand soin d'avoir des députés favorables, il y aura beaucoup d'endroits où le parti des patriotes sera supérieur , et où l'on élira des gens dont les sentiments seront entièrement opposés à ce que la cour desirera.

J'aurai l'application que je dois pour savoir quelles cabales se formeront, pour en informer votre majesté. J'ai pris des mesures pour lui pouvoir rendre compte de ce qu'il lui a plu m'ordonner par sa dépêche du 20. Il faut du temps pour cela. Jusqu'à présent, les places, les ports de mer, les troupes, et les vaisseaux paroissent être dans les mains de gens qui sont fort attachés à la royauté; mais tout cela recevroit de grands changements s'il arrivoit des désordres, et que la guerre commençât sur un prétexte de religion ou de changement des lois.

Je ne vois personne qui croie que le duc de Montmouth ose seulement se montrer en aucun endroit. Il sait assez que le roi d'Angleterre ne lui pardonneroit pas. Le pardon qu'il a obtenu du feu roi n'est valable que pour l'Angleterre, ainsi son procès lui pourroit être fait en Écosse fort aisément. On prétend même que, depuis son pardon obtenu, il a eu avec quelques uns des conspirateurs un commerce qui le rend coupable.

L'ambassadeur d'Espagne a demandé au roi d'Angleterre comment il désiroit que monsieur le duc de Montmouth fût traité à Bruxelles. Sa réponse, à ce que ce prince m'a dit, a été que ce n'étoit pas une chose sur quoi on le dût consulter; que la conduite de monsieur le duc de Montmouth à son égard n'étoit ignorée de personne; et, qu'à dire la vérité, il ne savoit pas quel desscin pouvoit avoir monsieur le duc de Monmouth, en demeurant si près des côtes d'Angleterre dans la conjoncture présente.

Sa majesté britannique m'a dit aussi que l'ambassadeur d'Espagne lui avoit parlé du traité d'alliance qui avoit été conclu, il y a quelque temps, entre le feu roi d'Angleterre et sa majesté catholique, auquel il ne doutoit pas que sa majesté britannique ne se crût obligée en la même façon que l'étoit le feu roi son frère; que sa réponse avoit été qu'il étoit fort peu instruit dans ces sortes de matières; que, si l'ambassadeur désiroit quelque éclaircissement sur cela, il pouvoit présenter un mémoire, qui seroit examiné par ses ministres, afin de lui faire une réponse dans les formes. L'ambassadeur d'Espagne a été embarrassé de cette réponse, et a bien compris que le roi d'Angleterre ne se tient pas obligé au traité fait par le roi son frère. Je lui ai dit qu'outre que les règles ordinaires ne l'engageoient pas à ce traité, il se souvenoit que le feu roi d'Angleterre s'en tenoit lui-même suffisamment dégagé par le refus des Espagnols de se soumettre à son arbitrage, et par le changement des affaires depuis ce temps-là; puisque ensuite d'une guerre il s'étoit fait un traité de trève dans la garantie duquel le

roi d'Angleterre ne s'étoit pas trop mis en peine d'entrer, et que c'étoit à voir lui à ce qui lui conviendra sur cela. Le roi d'Angleterre m'a dit : Je ne me tiens en aucune façon obligé au traité qu'a fait le roi mon frère avec l'Espagne ; mais je me tiens fort obligé à conserver l'amitié et l'appui du roi votre maître, et je ferai mon possible pour les mériter.

Je suis, etc.

De Barillon.

Le roi à monsieur de Barillon.

9 mars 1685.

MONSIEUR Barillon, j'ai reçu votre lettre du 26 février et premier de ce mois, et j'ai vu avec plaisir par la première que le roi d'Angleterre a été aussi sensiblement touché que je le pouvois désirer des moyens que je vous ai donnés de l'assister dans ses plus pressants besoins, sans attendre qu'il m'en eût requis; mais, quoique je croie que la déclaration que vous lui en avez faite sans aucune réserve ait produit de très bons effets, et qu'elle ait parfaitement bien persuadé ce prince du solide fondement qu'il doit faire sur mon amitié, et combien il la doit préférer à toute autre, néanmoins il auroit été bon, ainsi que je vous l'ai ordonné par ma dépêche du 20 février, d'attendre qu'il eût eu un plus pressant besoin de ce secours, y ayant de l'apparence qu'à présent que vous vous en êtes entièrement expliqué, ses ministres vous presseront de leur remettre incessamment tout ce fonds entre les mains. Quoi qu'il en soit, je laisse à présent à votre prudence de vous conduire en cela d'une manière qui ne puisse point déplaire au roi, ni diminuer l'obligation qu'il m'a d'une preuve si essentielle de mon amitié.

Pour ce qui regarde ce que vous m'aviez engagé de payer au feu roi d'Angleterre, comme vous avez reconnu par

les ordres que je vous ai donnés, et par les lettres que vous m'avez écrites, que je n'ai accordé deux millions de livres que pour le premier paiement, et quinze cent mille livres pour chacun des deux autres qui ont fini au mois d'avril de l'année dernière, il vous auroit été facile de désabuser le comte de Rochester et les autres ministres de leurs prétentions mal fondées; et, pour l'aveuir, comme je ne prétends pas abandonner le roi d'Angleterre dans ses besoins, il faut aussi espérer que le nouveau parlement qu'il convoque sera disposé à lui donner, dans le commencement de son règne, tous les moyens qui lui sont nécessaires pour soutenir sa dignité. Il doit cependant prendre d'autant plus de confiance dans la continuation de mon amitié, que je vous ai mis par avance, et de mon pur mouvement, en état de lui en donner des marques bien effectives.

Le roi d'Angleterre ne pouvoit prendre un meilleur parti pour le bien de son état et le soulagement de sa conscience, que d'entendre la messe publiquement; et cet acte de fermeté est plus capable d'inspirer le respect et la crainte à ses sujets que de donner de nouvelles forces aux mécontents. Vous avez vu, par ma dernière dépêche, qu'il a prévenu en cela mes sentiments, et que je n'aurois pas pu approuver une longue dissimulation de la religion qu'il professe. Vous lui témoignerez aussi que j'apprends avec plaisir que son autorité s'affermit de jour à autre par la soumission de tous ses sujets, et que je m'assure que sa bonne conduite dissipera toutes les cabales qui pourroient troubler le repos de son règne.

Milord Churchill m'a parlé dans le sens que vous m'avez

écrit, et j'ai ordonné au maréchal de Lorges de partir incessamment pour aller faire mes compliments de condoléance aux roi et reine d'Angleterre, et témoigner au premier la part que je prends à son heureux avènement à la couronne de ses ancêtres. Quelque murmure que puisse exciter la continuation de la levée des mêmes droits qui ont été accordés au feu roi d'Angleterre, il y a lieu de croire qu'il s'apaisera par la convocation et l'assemblée du parlement; mais, quelque effet qu'elle produise, le roi d'Angleterre fait très sagement de se conserver ce moyen de subvenir aux besoins de son état. Il me paroît aussi qu'il est plus prudent de se faire couronner avant la tenue du parlement que lorsqu'il sera assemblé; et je serai bien aise que vous m'informiez de toutes les difficultés qui naîtront sur cette affaire, et des tempéraments qui seront pris pour en sortir.

Vous avez raison de faire connoître au roi d'Angleterre qu'il ne doit pas ajouter une entière croyance à tout ce que le sieur Overkerque peut avancer de lui-même sous le nom du prince d'Orange : mais, quand même il seroit bien autorisé, le roi d'Angleterre est trop bien informé des emportements que le prince d'Orange a fait paroître contre lui lorsqu'il n'étoit que duc d'York, et contre la religion qu'il professe, même depuis l'avènement dudit roi à la couronne, pour croire que les protestations qui lui seront faites de la part du prince d'Orange soient bien sincères; et, si le ministre d'Angleterre à la Haye rend audit roi son maître un compte fidèle de tout ce qu'il a entendu et connu par lui-même des sentiments dudit prince d'Orange, il jugera bien que

l'intention de ce prince n'est que de se servir contre les intérêts du roi, non seulement de la facilité qu'il trouvera à se remettre dans ses bonnes graces, mais aussi des seules marques extérieures qu'il pourra recevoir de la bienveillance du roi, et il ne peut pas plus mortifier le prince d'Orange, et le rendre soumis, qu'en rejetant avec hauteur toutes les propositions qu'il fait pour l'amuser, et l'empêchant, sur toutes choses, de passer en Angleterre.

Continuez à m'informer exactement de tout ce qui se passe de plus considérable à la cour où vous êtes, ne doutant pas que ce nouveau gouvernement ne vous en fournisse d'amples matières.

Extrait d'une lettre du roi à monsieur de Barillon.

16 mars. 1685.

Il y a bien de l'apparence que le roi d'Angleterre, faisant à présent une profession si publique de la religion catholique, demandera bientôt au pape des évêques de sa communion ; et comme il ne faut pas douter que sa sainteté ne les choisisse du clergé d'Angleterre, parmi lesquels je suis averti qu'il y a bien des gens qui sont imbus de la doctrine du jansénisme, je serai aise que vous fassiez connoître adroitement au roi l'intérêt qu'il a de les bien discerner, en sorte que, si le bon exemple qu'il donne à tous ses sujets est aussi suivi qu'il est à désirer, ce royaume, sortant d'une hérésie, ne tombe pas dans une autre qui ne seroit guère moins dangereuse.

Monsieur de Barillon au roi.

16 avril 1685.

J'ai exécuté avec le plus de ponctualité qu'il m'a été possible les ordres de votre majesté portés par sa dépêche du 6 avril. J'ai tâché de faire comprendre au roi d'Angleterre et à ses ministres que votre majesté lui avoit déjà donné des marques essentielles de son amitié, en prévenant même ses demandes; que votre majesté continueroit à le secourir dans ses besoins, et que son dessein étoit de faire plus qu'elle ne promettroit; que cependant votre majesté estimoit qu'il suffisoit de sa part d'exécuter plutôt que de promettre, et que, sans aucun engagement, elle m'avoit envoyé le fonds d'une somme considérable. Le roi d'Angleterre m'a témoigné être fort sensible à ce que votre majesté fait pour lui; mais il m'a dit que l'état de ses affaires étoit tel, qu'il avoit des mesures à prendre de loin, et qu'il ne pouvoit entreprendre ce qu'il a résolu sans être assuré positivement de ce que votre majesté voudra faire en sa faveur; que votre majesté connoîtra par sa conduite à l'avenir quel sera son attachement à ses intérêts; qu'il sera toujours au pouvoir de votre majesté de rétracter ce qu'elle auroit promis s'il ne se conduisoit pas en la manière que votre majesté peut désirer; que, puisque votre majesté veut bien le secourir,

ce sera une nouvelle obligation de lui vouloir mettre l'esprit en repos en lui promettant ce qu'il demande ; parceque l'incertitude sur cela ne lui permettroit pas d'agir avec la fermeté nécessaire, et qu'une conduite douteuse et incertaine de sa part rendroit ses ennemis plus hardis, et ses amis plus timides.

Cette réponse m'a fait entrer plus avant en matière avec ce prince. Je lui ai expliqué ce qui s'étoit passé avec le feu roi d'Angleterre ; je lui ai fait remarquer que le traité, quoiqu'il n'eût été que verbal, a été exécuté et accompli ponctuellement de part et d'autre ; que votre majesté a achevé le paiement de ce qui avoit été promis, et que le feu roi d'Angleterre s'étoit aussi tenu exactement à l'engagement qu'il avoit pris de favoriser les prétentions de votre majesté contre l'Espagne, et de ne point assembler de parlement; que présentement votre majesté ne demandoit rien de sa majesté britannique qui pût lui causer le moindre embarras, n'ayant rien plus à cœur que l'affermissement de la paix générale ; que cependant son dessein étoit de lui donner des marques essentielles de son amitié, et de l'aider à maintenir son autorité, et à établir la religion catholique ; que ces deux choses paroissoient unies, et ne se pouvoient séparer ; que, votre majesté avoit résolu d'y contribuer par un motif d'amitié et d'estime pour la personne de sa majesté britannique, et par le zèle qu'elle a pour la religion ; que, quoiqu'il n'y ait point de stipulation expresse, votre majesté sera suffisamment engagée, par ce qu'elle a fait d'abord, à continuer à l'avenir ce qui est si bien commencé; qu'ainsi on peut tenir pour assuré que votre majesté ne se démen-

tira pas, et voudra soutenir ce qu'elle entreprend sur des fondements qui ne changeront pas.

Le roi d'Angleterre m'a répondu à cela qu'il n'étoit pas en droit d'exiger de votre majesté plus qu'elle ne croit devoir faire; mais qu'il a agi franchement avec moi en représentant ses besoins, et que la demande qu'il a faite présuppose toutes sortes d'engagements de sa part, et une volonté déterminée d'être entièrement attaché à votre majesté; qu'ainsi votre majesté n'a qu'à lui prescrire ce qui conviendra à ses intérêts, pour lui faire prendre la conduite qui lui sera plus agréable; que quand votre majesté sera informée à fond des affaires de ce pays-ci, elle connoîtra qu'il est décisif de bien commencer, et de le mettre en état de ne pas se relâcher d'abord; qu'on ne peut pourtant prendre une conduite ferme et haute, si on n'est bien assuré d'un secours qui ne puisse manquer; et qu'il ne seroit plus de saison de négocier sur le plus ou le moins, quand le temps de s'en servir seroit venu.

J'ai dit à ce prince qu'il voyoit que votre majesté commence par l'exécution, et qu'ainsi il n'est pas si essentiel de s'arrêter à la forme et à la manière de promettre; qu'il est nécessaire seulement que les affaires prennent un bon chemin, et que, dans la suite, votre majesté ne manquera pas d'aider les premiers, et de faciliter le succès des desseins de sa majesté britannique en faveur de la royauté et de la religion catholique.

J'ai eu plusieurs conférences avec les ministres, ensemble et séparément: ils m'ont répondu fort froidement lorsque je leur ai parlé ensemble. Milord Rochester, qui

portoit la parole, m'a répondu qu'ils avoient déjà su ce que j'avois dit au roi leur maître, et que leur sentiment ne pouvoit être différent du sien ; que la nécessité de ses affaires l'obligeoit à avoir recours à votre majesté; qu'il étoit question présentement d'établir son autorité et de donner une forme assurée au gouvernement ; que je connoissois assez combien il importe d'être en état ici de donner la loi, et non pas de la recevoir; que c'est à moi à le représenter à votre majesté ; et que, pour eux, ils se sont acquittés de leur devoir, en exposant sincèrement les besoins de leur maître à un ami qui peut y remédier s'il le trouve à propos.

Je lui ai répondu ce que j'avois déjà dit au roi d'Angleterre ; j'ai entretenu milord Rochester en particulier, et nous avons agité ces matières à fond ; je me suis renfermé à dire que votre majesté exécute au lieu de promettre ; qu'on voit par-là ce qu'on en peut attendre; qu'il est inutile de prétendre que votre majesté prenne des engagements pour fournir des subsides pendant plusieurs années, quand sa majesté britannique, de son côté, n'est obligée à rien ; qu'il est vrai que votre majesté n'a rien à lui demander présentement ; qu'aussi croit-elle être en droit de lui donner des marques de son amitié sans qu'on exige rien davantage que ce qu'elle croira devoir faire selon les conjonctures qui se présenteront ; que l'on ne peut douter que votre majesté ne veuille continuer comme elle a commencé, et qu'on se doit reposer sur sa bonne foi et sur son amitié.

Milord Rochester m'a dit à cela que, s'il ne connoissoit à fond les desseins et les intentions du roi son

maître, il ne m'auroit pas pressé de faire en sorte que votre majesté lui fournît d'abord une somme considérable, et lui promît un subside pour trois ans; que ce qu'on fait de la part de votre majesté présentement doit être considéré comme une marque d'amitié, et qu'on s'en accommoderoit ici mieux que d'un plus grand engagement, si on n'avoit pas résolu de s'unir étroitement avec votre majesté, et de ne pas se démentir dans la suite; que si l'on n'étoit pas de bonne foi, et qu'on ne regardât pas l'amitié de votre majesté comme le fondement de la conduite qu'on veut tenir, on se contenteroit d'une liaison présente; et que le roi son maître, après s'être établi, considèreroit quel parti il a à prendre; et que, sans manquer aux obligations qu'il avoit à votre majesté, il se trouveroit alors en état de former un plan de conduite, tel qu'il croiroit le plus convenable à ses intérêts; que dès à présent il veut prendre un chemin qui dure autant que son règne, et s'attacher pour toujours; que l'on a vu que la liaison formée entre votre majesté et le feu roi d'Angleterre a produit de bons effets pour l'un et pour l'autre; que la même chose arrivera, si on s'entend bien d'abord, et qu'on commence de la part de votre majesté à mettre le roi d'Angleterre en pouvoir de suivre son inclination et ses véritables intérêts.

J'ai répondu à ce ministre que le traité fait avec le feu roi d'Angleterre avoit été accompli exactement de part et d'autre; qu'il contenoit des conditions et des avantages réciproques; que l'on ne pouvoit pas dire la même chose de ce qui se traite à présent, votre majesté n'ayant rien à souhaiter du roi d'Angleterre et voulant pourtant

contribuer à l'établir et à le mettre en état de régner paisiblement et avec tranquillité. Milord Rochester m'a répliqué à cela que le traité que nous avions fait ne contenoit point de conditions réciproques ; que le feu roi ne s'étoit point engagé à ne point assembler de parlement, ni à renoncer formellement à son traité avec l'Espagne ; que votre majesté avoit bien connu que dans le fond elle tireroit les mêmes avantages, et que le feu roi d'Angleterre avoit aussi été fortifié dans ses résolutions par le secours que votre majesté lui avoit fourni, et s'étoit même dispensé d'assembler son parlement, et de défendre l'Espagne lorsqu'il en a été le plus pressé ; que le même cas arrivera, et que, quoique votre majesté n'exige rien du roi son maître, il ne peut prendre le parti de s'attacher à votre majesté sans renoncer aux avantages qu'il pourroit tirer du parlement dans d'autres temps, et à tout engagement avec l'Espagne ; qu'il sera question, dès que le parlement sera assemblé, d'obtenir la continuation des revenus, mais qu'après cela il n'en faut rien attendre que des conditions dures et périlleuses, auxquelles le roi son maître ne consentira jamais ; qu'ainsi on subsistera comme on faisoit du temps du feu roi, et avec moins de ménagement encore pour les Espagnols, n'ayant point de traité avec eux, comme il y en avoit un dont on pressoit toujours l'exécution. J'ai dit à cela, qu'il n'étoit pas question présentement d'examiner à quelles conditions nous avions traité du temps du feu roi, puisque le traité avoit été exécuté et accompli de bonne foi de part et d'autre ; que la conjoncture étoit entièrement différente, et que votre majesté n'attendoit rien de sa majesté britannique, et

n'avoit pour but que de lui donner des marques solides de son amitié. J'ai remarqué, dans tout ce qui s'est passé entre milord Rochester et moi, qu'il n'est point entré dans la proposition d'un nouveau traité, et il m'a paru au contraire éviter d'entendre ce que je lui ai dit sur cela. Il s'est toujours renfermé à dire qu'il faut faire ce qu'on a fait, parcequ'on s'en est bien trouvé de part et d'autre.

Milord Sunderland a compris d'abord qu'il étoit bien plus à propos de prendre des engagements formels et réciproques; que le roi son maître doit rechercher tout ce qui peut lui assurer l'amitié de votre majesté. Il pose pour un fondement assuré que le parlement, le prince d'Orange et la maison d'Autriche doivent être considérés comme ayant des intérêts inséparables, et qu'il est impossible de désunir; qu'ainsi pour être bien avec votre majesté, il faut non seulement s'abstenir de toute liaison avec eux, mais même s'en séparer avec éclat, et lever le masque quand il en sera temps, c'est-à-dire après que le parlement aura accordé les revenus. Je suis demeuré dans une grande retenue sur les nouveaux engagements qu'on pourroit prendre; je me suis contenté d'insinuer la proposition que votre majesté m'a ordonné de faire à cet égard, et j'ai cru devoir la faire naître plus comme une suite naturelle de ce qui se traitoit, que comme une ouverture de la part de votre majesté. Milord Godolfin m'a parlé dans le même sens que milord Rochester; quoiqu'il soit du secret, il n'a pas grand crédit, et songe seulement à se conserver par une conduite sage et modérée. Je ne pense pas que, s'il en étoit cru, on prît des liaisons avec votre majesté qui pussent

aller à se passer entièrement de parlement, et à rompre nettement avec le prince d'Orange.

J'eus hier au soir un long entretien avec le roi d'Angleterre; nous répétâmes tout ce qui avoit été dit avec les ministres, dont ils lui avoient rendu compte. Je connus bien que milord Sunderland lui avoit parlé à fond de ce que nous avions dit, et lui avoit représenté la nécessité de ne rien ménager pour former une liaison entière avec votre majesté. Ce prince me dit que je savois mieux ses intentions et ses desseins que ses propres ministres; qu'il ne s'étoit pas ouvert à eux autant qu'il a fait à moi sur l'établissement de la religion catholique; qu'avant la séance du parlement il falloit cacher ses desseins et ne pas laisser pénétrer jusqu'où il vouloit conduire les affaires; qu'au fond, il connoissoit que sa sûreté dépendoit d'une étroite union avec votre majesté, et de mettre la religion catholique en état de ne pouvoir être détruite; que son dessein est d'en venir à bout dès qu'il le pourra; que cependant je dois représenter à votre majesté combien il lui importe d'être assisté dans un si grand dessein; que ses premières démarches avec le parlement seront décisives; que ceux qui le voudront traverser n'oublieront rien pour l'empêcher de réussir; que votre majesté connoîtra peut-être trop tard ce qu'il auroit fallu faire, et que ce qui sera nécessaire présentement est beaucoup moindre que ce que votre majesté voudroit contribuer à l'avenir, si elle voyoit la royauté et la religion catholique en état d'être ruinées en Angleterre.

J'ai dit à ce prince qu'il voyoit quelles sont les intentions de votre majesté à son égard; que je pouvois tous

les jours l'avertir de ce qui se passe ici, et qu'il ne falloit pas douter que votre majesté ne prît les résolutions qui conviendront à l'état des affaires; que votre amitié pour sa personne et votre zèle pour la religion ne vous permettroient pas de l'abandonner dans ses besoins; que la conduite que votre majesté tient à son égard seroit soutenue et ne se démentira pas; qu'aussi, de son côté, il doit être appliqué à ménager une amitié qu'il dit lui être si avantageuse. Sa majesté britannique me dit, en me congédiant: « Je me fie entièrement à ce que vous me dites; mais représentez au roi votre maître que ce qu'il fera présentement me mettra l'esprit en repos, et m'obligera d'agir avec une fermeté et une confiance que je ne puis avoir si je ne suis pleinement assuré. »

De tout ce qui m'a été dit par le roi d'Angleterre et par ses ministres, il me paroît que l'on n'insiste pas tant présentement sur une somme présente. J'ai dit, ainsi que votre majesté me l'a permis, que j'aurois incessamment un fonds de neuf cent mille livres; mais, si votre majesté ne me permet pas de rien fournir de cette somme, c'est comme s'il n'y en avoit point; on ne croira pas même qu'elle y soit, si on voit que je ne fasse pas les paiements quand ils me seront demandés.

Le roi d'Angleterre seroit, à ce que je puis juger, pleinement content si votre majesté prenoit la résolution de faire remettre encore onze cent mille livres ici avant la séance du parlement, en sorte qu'il pût faire état de toucher deux millions pendant que le parlement sera assemblé. Cela pourroit dans la suite être réputé comme une année de subside, et, si on convenoit d'en accorder

un pour les années suivantes, on pourroit ne les faire commencer que du mois d'octobre prochain, et peut-être du mois de janvier 1686. Votre majesté m'ordonnera ce qui sera de son service. Je me tiendrai en état d'exécuter ses ordres à la lettre, sans rien faire de mon chef, que ce qui me sera prescrit.

Les ambassadeurs de Hollande ont eu une audience particulière et sans cérémonie; la difficulté subsiste toujours à l'égard de leur entrée et de leur audience publique; ils veulent avoir un comte d'Angleterre, comme a eu l'ambassadeur de Savoie; il n'y a pas d'apparence qu'ils l'obtiennent, et le roi d'Angleterre paroît résolu de ne rien changer au traitement ordinaire à leur égard.

La santé de la reine d'Angleterre n'est pas en bon état; les personnes qui l'approchent de plus près croient qu'elle ne vivra pas long-temps : son mal est une espèce de fluxion sur la poitrine, avec des coliques violentes qui la reprennent souvent; elle se croit elle-même en péril.

Je suis, etc.

DE BARILLON.

Le roi à monsieur de Barillon.

24 avril 1685.

Monsieur de Barillon, j'ai reçu vos lettres des 16 et 19 de ce mois, et quoique je me fusse attendu que le roi d'Angleterre auroit été fort content des grands secours d'argent que je vous fais remettre incessamment pour subvenir, sans aucune stipulation, à ses plus pressants besoins, au cas que l'assemblée prochaine du parlement ne lui accorde pas ce qu'il désire, tant pour l'établissement des mêmes revenus pendant sa vie dont le feu roi son frère a joui jusqu'à sa mort, que pour le libre exercice de la religion catholique dans son royaume, néanmoins ce prince vous a fait connoître que, s'il n'étoit pas assuré de ma part d'une assistance plus considérable, il se verroit dans la nécessité d'avoir des ménagements pour le parlement qui seroient fort préjudiciables à l'affermissement de l'autorité royale, et par conséquent au bien de la religion catholique; mais quoiqu'il ait d'autant plus de sujet de prendre une entière confiance aux sentiments d'estime et d'amitié que j'ai pour lui, qu'il voie bien que j'apporte toutes les diligences possibles à lui en faire ressentir les effets, sans lui demander aucuns autres engagements dans mes intérêts que ceux que sa gratitude et sa bonne foi le pourroient porter à prendre quand les occasions s'en présenteront, je veux bien toutefois lui donner

encore de plus grandes preuves de la considération que je fais sur tout ce qu'il vous a représenté, et de la sincérité avec laquelle je veux concourir à tout ce qui peut être de ses avantages : c'est pour cet effet qu'outre les cinq cent mille livres que je vous fis remettre aussitôt que j'appris la mort du feu roi, et que vous devez avoir encore entre les mains, on continuera à vous faire tenir incessamment les neuf cent mille livres que je vous ai promises par ma dépêche du 6, et je ferai joindre encore une somme de deux cent mille écus, afin que vous puissiez avoir en en main pendant l'assemblée du parlement jusqu'à la concurrence de deux millions; mais comme j'apprends avec plaisir que presque tous les membres du parlement sont très bien intentionnés pour les intérêts du roi, et qu'à peine en connoît-on cinq ou six qui y soient opposés, il y a bien de l'apparence que ce prince n'aura pas besoin d'un grand fonds pour se rendre favorables les délibérations dudit parlement, et qu'en tout cas il se contentera de faire espérer des récompenses à ceux qui feront bien leur devoir : je consens néanmoins que vous fassiez payer jusqu'à quatre cent mille livres, pour fournir aux gratifications que le roi jugera à propos de faire pendant cette assemblée; et à l'égard des seize cent mille livres restantes, vous ne vous en dessaisirez qu'en cas que la conduite du parlement soit assez mauvaise pour obliger le roi à le casser, ou qu'il trouve ailleurs de si fortes oppositions à l'établissement d'un libre exercice de la religion catholique, qu'il soit obligé d'employer ses armes contre ses propres sujets.

Enfin mon intention est de le secourir de bonne foi, au

cas qu'il en ait effectivement besoin pour l'affermissement de son autorité, et pour le bien de notre religion; mais si son parlement se porte de lui-même à faire ce que le roi désire, mon intention est que vous réserviez le fonds que je vous fais remettre jusqu'à ce qu'il me paroisse d'une nécessité pressante de l'employer; et cependant je consens, ainsi que je viens de vous dire, que vous fassiez payer aux ministres du roi, avant la tenue du parlement, jusqu'à la somme de quatre cent mille liv., au cas que le roi le demande. Je m'assure qu'après que vous aurez fait connoître à ce prince quelles sont mes dernières intentions, je n'aurai plus de sa part que des remercîmens des efforts que je fais pour procurer ses avantages; mais si, contre mon opinion, on vouloit encore faire quelques tentatives pour tirer de moi de plus grands secours, il est bon que vous ôtiez toute espérance de l'obtenir, et que vous fassiez même connoître que j'apprendrois avec déplaisir que le roi ne fût pas content des grandes preuves que je lui donne de mon amitié.

Il vous sera facile de tirer le roi d'Angleterre de l'inquiétude que lui donne la déclaration que le marquis de Feuquières a faite par mon ordre au roi d'Espagne et à ses ministres, et je vous dépêche ce courrier exprès, afin que vous puissiez informer le roi d'Angleterre, sans aucun retardement, que je suis d'autant plus satisfait de la réponse dudit roi catholique, qu'outre qu'il traite la proposition de céder au duc de Bavière les Pays-Bas, ou de lui en abandonner le gouvernement, de pure chimère, il me donne d'ailleurs des assurances positives d'observer religieusement la trêve, et de se conformer en toutes

choses à ce qu'elle contient; en sorte que je n'ai pas lieu de croire que ce prince veuille apporter aucun changement à l'état présent des Pays-Bas : et comme je n'ai point eu d'autre intention aussi que de prévenir par cet éclaircissement tout ce qui pourroit troubler le repos de l'Europe, vous pouvez assurer le roi d'Angleterre que j'apporterai toujours les mêmes soins à le maintenir, et que tant que le roi catholique voudra concourir de sa part, et rejeter de semblables nouveautés si contraires à la trêve, la tranquillité publique ne pourra être altérée.

Monsieur de Barillon au roi

30 avril 1685.

J'ai reçu la dépêche de votre majesté du 24 avril par un courrier exprès. J'allai aussitôt après trouver le roi d'Angleterre pour l'informer de la réponse faite à monsieur de Feuquières par sa majesté catholique. On ne sauroit témoigner plus de joie que ce prince en fit paroître d'une nouvelle qui le tire d'une grande inquiétude et lui met l'esprit en repos. Ce n'étoit pas sans fondement qu'il craignoit qu'une rupture entre votre majesté et le roi d'Espagne ne rendît le parlement plus difficile qu'il ne le sera quand tout paroîtra calme au dehors. Sa majesté britannique me chargea de remercier votre majesté du soin qu'elle avoit eu de l'en avertir par un courrier exprès, et me témoigna que sa joie redouble toutes les fois qu'il reçoit des marques de l'amitié de votre majesté.

Les ministres ont appris aussi avec beaucoup de plaisir le succès de la proposition de monsieur de Feuquières. Milord Rochester est encore plus sensible que les autres à tout ce qui peut entretenir la paix au dehors ; il m'a été aisé de faire voir que l'intention de votre majesté étoit seulement de prévenir ce qui auroit pu altérer le repos dont l'Europe jouit, puisque la réponse qui a été faite à Madrid met ces affaires dans un état de calme et de tranquillité qui, selon les apparences, doit durer.

Le roi d'Angleterre m'en a parlé encore ce matin avec beaucoup de satisfaction, et se croit délivré d'un fort grand embarras où il croyoit devoir être exposé, si le parlement avoit été assemblé quand la guerre auroit commencé entre votre majesté et l'Espagne. Il me paroît que votre majesté tire quelque avantage de ce qui a été agité sur cette matière, en ce qu'on s'accoutume à entendre parler du droit de monseigneur le dauphin à la couronne d'Espagne, sans qu'il paroisse qu'on prenne une trop forte alarme de voir tant de royaumes dans la possibilité d'être réunis à la couronne de France. Il semble du moins que l'on reconnoisse que, si sa majesté catholique mouroit sans enfants, le droit de monseigneur le dauphin et de ses descendants seroit beaucoup meilleur que de ceux qui n'y pourroient prétendre qu'en vertu d'une renonciation remplie de nullités. Je n'ai parlé de tout cela que fort superficiellement comme d'une chose éloignée, mais je n'ai pas cru aussi devoir supprimer ce que votre majesté alléguoit pour la principale raison de ce qu'elle avoit dessein de faire pour empêcher que l'électeur de Bavière et l'archiduchesse fussent mis en possession des Pays-Bas.

Il s'est passé une chose dans le dedans de la cour qui n'est pas de peu de conséquence. Le roi d'Angleterre ayant résolu d'aller à la chapelle, accompagné comme l'étoit le feu roi, en parla la veille à milord Rochester, milord Sunderland et milord Godolfin. Il leur dit qu'ayant fait la démarche d'aller ouvertement à la messe, il croyoit y devoir aller avec la dignité requise, et accompagné de ses gardes et de ses principaux officiers; qu'ils pourroient

demeurer à la porte de la chapelle et l'y attendre, ou y revenir après dans le temps qu'il en devoit sortir. Milord Sunderland ne fit point de difficulté, ni milord Godolfin, qui est accoutumé, comme chambellan de la reine, de lui donner la main jusqu'à la porte; mais milord Rochester combattit avec véhémence la résolution que sa majesté britannique témoignoit avoir prise, et, après avoir allégué inutilement les raisons dont il se put aviser, il déclara nettement qu'à moins que le roi d'Angleterre lui commandât expressément de l'accompagner jusqu'à la porte de la chapelle, il ne le feroit pas. Sa majesté britannique lui dit que son intention n'étoit pas de contraindre personne, ni de lui commander de faire une chose à laquelle il paroissoit avoir tant de répugnance; que son scrupule paroissoit mal fondé, et que ce ne devoit pas être une excuse pour une chose qui seroit mal en soi de la faire commander; qu'il étoit en liberté de le faire ou de ne le faire pas. La contestation alla assez avant; le roi d'Angleterre ne se rendit pas, et ne voulut pas commander à milord Rochester de l'accompagner; milord Rochester persista à ne le pas faire sans ordre, et prit l'expédient que lui proposa sa majesté britannique d'aller dès le même jour à une maison de campagne où il devoit aller le lendemain. Milord Sunderland et milord Godolfin, comme habiles courtisans, pressèrent milord Rochester d'avoir cette complaisance pour le roi, et ne purent rien gagner sur son esprit. Votre majesté jugera par cet incident quelles oppositions le roi d'Angleterre pourra trouver dans la suite à ce qu'il voudra entreprendre en faveur de la religion catholique.

Ce détail est fort secret; il est pourtant assez vraisemblable que milord Rochester s'en voudra faire honneur auprès des protestants zélés, et croira s'autoriser parmi eux, sans qu'il pense en cela hasarder sa faveur ni son emploi. Il essaiera de faire croire au roi d'Angleterre que ce qu'il en a fait est pour le service et pour le bien de ses affaires; qu'il est périlleux de se trop déclarer et trop tôt; que, quoi qu'il puisse arriver, il ne peut avoir d'autres intérêts que les siens; mais il a affaire à un prince fort ferme, et qui souffre très impatiemment la moindre contradiction.

Il étoit hier ici le jour de Pâques; les chevaliers de l'ordre accompagnèrent le roi d'Angleterre avec leurs colliers jusqu'à la porte de la tribune où il entend la messe. Le duc de Sommerset portoit l'épée; il est demeuré à la porte, la coutume n'étant pas que celui qui porte cette épée entre dans l'église, si ce n'est lorsque le roi communie. Les ducs de Nordfolk, de Grafton, de Richemond et de Northumberland, les comtes d'Oxford, de Mulgraf, et plusieurs autres seigneurs, accompagnèrent sa majesté britannique en allant et en revenant. On a remarqué que le duc d'Ormond et le marquis d'Halifax sont demeurés dans l'antichambre. Milord Rochester ne revint qu'hier au soir de la campagne. Cette résolution, que le roi d'Angleterre a prise d'aller à l'église avec ses officiers et ses gardes, cause autant de bruit et fait faire plus de réflexions que l'on en a fait lorsqu'il alla publiquement à la messe.

Les ambassadeurs de Hollande n'ont fait aucune plainte de ce qui leur est arrivé à Gravesend. M. d'Avaux m'a

mandé que le pensionnaire Fagel leur a fait ordonner par les commissaires aux affaires étrangères de ne témoigner aucun ressentiment, et de dissimuler ce qui s'est passé. Ils n'ont eu qu'un milord pour aller au-devant d'eux le jour de leur entrée ; ce fut milord Tenay, catholique, et gendre de feu vicomte Montaigue : cela même a fait parler, et l'on a trouvé étrange que le roi d'Angleterre ait affecté d'employer un milord catholique à la première entrée qui ait été faite depuis son règne, et de l'envoyer aux ambassadeurs de Hollande. Ils ont eu audience aujourd'hui de leurs majestés britanniques à Whitehal ; milord North les y a conduits.

J'ai dit au roi d'Angleterre ce que votre majesté m'a permis touchant les sommes qui doivent passer ici incessamment. Je lui ai fait remarquer avec combien d'application votre majesté va au-devant de ses besoins, et les preuves essentielles qu'elle lui donne de son amitié. Ce prince m'a témoigné être fort sensible à ce que votre majesté fait en sa faveur. J'espère bien empêcher que votre majesté ne soit pressée de long-temps d'envoyer de nouveaux fonds, pourvu que votre majesté me permette de me servir de ceux qui seront ici. Je ne me suis point déclaré au roi d'Angleterre ni à ses ministres, que votre majesté m'ait donné la permission de ne fournir que jusqu'à quatre cent mille livres sur les deux millions dont on peut faire état : cette déclaration, si je la faisois, ôteroit tout le mérite de ce que votre majesté fait présentement en faveur du roi d'Angleterre, et donneroit occasion ici de croire que l'intention de votre majesté est seulement de l'aider en cas qu'il soit exposé à une révolte. On

ne s'attend pas que ce soit là le fondement du secours que votre majesté veut bien accorder. Sa majesté britannique et ses ministres ne font aucun doute que votre majesté ne veuille bien payer ce qui restoit de l'ancien subside lorsque le feu roi d'Angleterre est mort. La somme de cinq cent mille livres que votre majesté a envoyée incontinent après sera suffisante pour en faire le parfait paiement.

Ce que j'ai dit à milord Rochester sur l'envoi de nouveaux fonds l'a empêché de me presser comme il auroit fait sans cela; mais il ne révoque pas en doute que cette somme ne soit fournie quand il la demandera ; je supplie votre majesté de m'en accorder la permission ; le refus que j'en ferois causeroit, ce me semble, un préjudice notable au bien de ses affaires, qui seroit fort difficile à réparer dans la suite. Après l'ancien subside payé, il restera ici quinze cent mille livres : je ferai mon possible pour ne point diminuer ce fonds que lorsque j'en serai fort pressé ; mais j'ose encore représenter à votre majesté que, si j'en ai des défenses expresses, et que je ne puisse faire quelques paiements, il me sera impossible de soutenir l'opinion que le roi d'Angleterre et ses ministres ont que votre majesté désire sincèrement ses avantages et l'établissement de son autorité.

Je n'ai pas expliqué assez clairement l'état des affaires de ce pays-ci quand j'ai donné lieu à votre majesté de croire que l'argent qu'elle fournira sera employé à des gratifications aux membres du parlement, pour en obtenir ce que le roi d'Angleterre désire, tant à l'égard des revenus que du libre exercice de la religion catho-

lique ; ce n'est pas là le chemin que ce prince prétend tenir, et rien n'est plus opposé à ce qu'il a dessein de faire. Il aura une conduite ferme et résolue. L'introduction faite par le comte de Danby d'acheter les voix du parlement a si mal réussi, qu'on ne songe plus à s'en servir ; et, à dire la vérité, si on recommençoit à la mettre en pratique, on tomberoit dans les mêmes inconvénients. Le roi d'Angleterre veut que ses affaires se fassent par la nécessité où le parlement se trouvera de lui accorder ce qu'il est résolu de prendre, si on ne le lui accorde pas, c'est-à-dire les revenus dont le feu roi jouissoit ; et, selon toutes les apparences, le parlement les accordera. Mais cela ne met pas le roi d'Angleterre en repos et à son aise ; car il ne peut avec réputation et avec sûreté abandonner la protection des catholiques. Cependant il est fort apparent qu'il trouvera de grandes difficultés à établir une liberté d'exercice pour la religion catholique.

Je sais déjà que les cabales se forment entre les seigneurs. On croit qu'ils seront plus difficiles que la chambre des communes sur l'article de la religion. Il est très croyable que les revenus seront accordés pour ôter au roi d'Angleterre le prétexte de dire qu'on lui refuse ce qui est nécessaire pour le soutien du gouvernement ; mais on voudra en même temps prendre de telles précautions pour la sûreté de la religion protestante, que le roi d'Angleterre ne les pourra admettre sans se trouver en un état fort périlleux et fort incertain. Les protestants zélés disent déjà tout haut que ce prince a manqué à ce qu'il a dit au conseil, et à ce qui est porté dans la décla-

ration qui a été publiée, ayant promis formellement de ne rien faire contre la religion protestante, quoique depuis il ait donné un régiment en Irlande au colonel Talbot ; ce qui est, comme ils le disent, avancer le papisme, et commencer à détruire la religion protestante. Votre majesté peut donc prendre pour un fondement assuré que le roi d'Angleterre trouvera d'extrêmes difficultés à ce qu'il veut faire en faveur de la religion catholique. On n'omettra aucun soin pour l'en détourner, et pour affoiblir les résolutions qu'il aura prises. Votre majesté voit par ce qu'a fait milord Rochester ce qu'on doit attendre des autres en des choses de plus grande conséquence.

Le meilleur moyen, et le plus sûr pour fortifier ce prince et le maintenir dans le bon état où il est à l'égard de la religion catholique et des intérêts de votre majesté, est de se voir assuré d'une liaison étroite avec votre majesté, et dans une entière sûreté d'en être puissamment secouru. Je ne fais aucun doute qu'il ne s'engage aussi avant que votre majesté le voudra dans la suite, et il croit déjà le faire en recevant des gratifications de votre majesté. Si je cessois toutes sortes de paiements, et que le roi d'Angleterre et ses ministres prissent le parti de s'expliquer avec froideur sur cela, et de ne pas parler de secours comme d'une chose nécessaire, je ne douterois pas que ce prince ne se crût en état et en liberté de prendre d'autres mesures. Je ne puis représenter trop fortement à votre majesté combien il importe de ne donner au roi d'Angleterre et à ses ministres aucune occasion de croire que votre majesté ne veut pas contribuer à sa grandeur et à son établissement. Je m'appliquerai à

rendre un compte si exact de ce qui se passera ici, que votre majesté verra le fond de tous les intérêts, autant que je serai capable de les démêler. Cependant il est, selon mon opinion, très nécessaire que votre majesté ne suspende pas les paiements, et qu'elle me permette de fournir au roi d'Angleterre ce que je croirai devoir donner sur les quinze cent mille liv. qui resteront après le parfait paiement de l'ancien subside : j'ose répondre que cet argent aura un aussi bon effet qu'aucun que votre majesté ait pu donner. C'est un coup décisif pour ce que votre majesté a davantage à cœur, c'est-à-dire pour l'établissement d'un exercice libre en faveur de la religion catholique. Je supplie votre majesté de se souvenir que j'ai ménagé les paiements du subside passé, en sorte qu'une année entière a été écoulée sans qu'il en ait été fait mention. Je ne puis avoir d'autres vues en cela que l'intérêt de votre majesté, qui pourroit, par un seul contre-temps, ruiner en un jour la confiance qu'elle a établie ici, depuis plusieurs années, d'une amitié sincère pour le feu roi et pour celui d'à présent. J'espère que votre majesté me fera la justice d'être persuadée que je n'abonde pas en mon sens, et que je sais aussi bien que personne obéir aveuglement à ses ordres ; mais il est de mon devoir de représenter les choses comme elles sont, et de me soumettre toujours à ce qu'il plaît à votre majesté de commander.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

De Barillon.

Le roi à monsieur de Barillon.

---

9 mai 1685.

Monsieur de Barillon, je suis bien aise de voir par votre lettre du 30 avril que le roi d'Angleterre reconnoisse quelle a été la sincérité de mes intentions dans la déclaration que le marquis de Feuquières a faite par mes ordres au roi catholique, et que, comme j'ai bien voulu me contenter de la réponse qui lui a été rendue de la part du roi, elle ait fait cesser aussi toute inquiétude que cette affaire avoit donnée à la cour où vous êtes. Je m'assure que, comme cet éclaircissement n'aura pas été inutile à l'affermissement de la paix, il contribuera beaucoup aussi à faciliter au roi d'Angleterre l'exécution de ses desseins dans la prochaine assemblée du parlement, et que, par la seule disposition des affaires présentes de l'Europe, il obtiendra tout ce qu'il désire, sans avoir besoin à l'avenir d'aucune autre assistance que de celle qu'il tirera de son royaume.

Cependant je vois par votre lettre que vous êtes persuadé qu'il est de mon service non seulement d'achever, aussitôt qu'il le désirera, le paiement des subsides que vous aviez promis de ma part au feu roi, mais même de vous donner la permission de disposer des quinze cent mille liv.

restantes, lorsque vous le jugerez nécessaire, tant pour le fortifier dans la résolution d'établir à quelque prix que ce soit le libre exercice de notre religion, que pour l'attacher inséparablement à mes intérêts, et l'empêcher de prendre d'autres mesures. Mais pour vous éclaircir encore plus particulièrement de mes intentions, afin que vous ne puissiez point vous en éloigner, je suis bien aise de vous répéter qu'il est vrai que le principal motif, ou, pour mieux dire, le seul et unique, qui m'oblige de vous faire remettre avec tant de diligence une somme aussi considérable qu'est celle de deux millions pour en secourir le roi d'Angleterre dans ses plus pressants besoins, c'est le zèle que j'ai pour l'augmentation de la religion, secondé de mon estime et de mon affection pour ledit roi. Il doit être aussi d'autant plus persuadé de cette vérité, que je ne stipule aucune condition de lui, et que l'intention que j'ai de maintenir la paix dans toute l'Europe ne me laisse pas lieu de croire que j'y puisse trouver assez d'obstacles pour avoir besoin d'aucune assistance étrangère. J'ai assez bonne opinion aussi de la fermeté du roi d'Angleterre dans la profession qu'il fait de la religion catholique, pour être bien persuadé qu'il emploiera toute son autorité à en établir le libre exercice, sans qu'il soit nécessaire de l'y exciter par une distribution d'argent prématurée, et qui ne doit pas être employé si le parlement lui accorde le même revenu dont jouissoit le feu roi d'Angleterre, et s'il consent aussi à l'établissement du libre exercice de notre religion; aussi mon intention est que vous continuiez les paiements de tout ce qui reste dû des subsides promis au feu roi, qui monte, suivant le dernier

compte que vous m'avez envoyé, à quatre cent soixante-dix mille liv., en sorte que de la remise qui vous a été faite par mes ordres, le 15 février dernier, de la somme de cinq cent mille liv., il ne vous en restera, après les paiements faits, que celle de trente mille liv., lesquelles jointes à toutes les remises qui vous ont été ou seront faites encore, feront la somme de quinze cent trente mille liv; et je veux que vous gardiez ce fonds, pour n'en disposer qu'en cas que le roi d'Agleterre, ne pouvant pas obtenir de son parlement la continuation des mêmes revenus qu'avoit le feu roi son frère, ou rencontrant trop d'obstacles à l'établissement de la religion catholique, se trouve obligé de le séparer et d'employer son autorité et ses forces pour réduire ses sujets à la raison; je consens, en ce cas, que vous l'assistiez pour lors de toute la somme de quinze cent mille liv., soit en un ou plusieurs paiements, ainsi que vous le jugerez à propos, et que vous m'en donniez avis dans le même temps par un courrier exprès. Je m'assure que le roi et ses ministres seront satisfaits des ordres que je vous donne, au moins n'auront-ils pas raison de se plaindre que je ne veux assister qu'en cas de révolte, et ils verront au contraire que j'ai d'autant plus d'intérêt que le parlement se porte de lui-même à contenter ledit roi, qu'il en aura la principale obligation à la bonne intelligence qui est entre moi et lui; et comme il ne seroit pas juste qu'il tournât à son profit et mît dans son épargne les secours que je lui destine par les seuls motifs que je viens de vous écrire, il pourra toujours s'assurer de recevoir les mêmes marques de mon affection, en cas que la nécessité de ses affaires l'oblige d'y avoir recours.

Tâchez cependant de bien pénétrer quelles seront les négociations qui se feront à la cour où vous êtes, entre les ministres du roi et les ambassadeurs de Hollande, pour un traité d'alliance avec les États-généraux, et prenez garde qu'en agissant d'aussi bonne foi que je fais avec la cour où vous êtes, elle ne prenne ailleurs des engagements préjudiciables à mes intérêts.

Monsieur de Barillon au roi.

14 mai 1685.

Je reçus hier, par un courrier exprès, la dépêche de votre majesté du 9 mai. J'aurai le soin que je dois de ne rien faire au-delà de ce que votre majesté me prescrit; je me contenterai de représenter à votre majesté le fait comme il est, et de suivre ensuite ses ordres avec la dernière exactitude.

Monsieur d'Avaux m'a envoyé la copie des lettres des ambassadeurs de Hollande au pensionnaire Fagel, du 29 avril: ces lettres portent que milord Rochester leur a parlé d'une manière qui leur donne des espérances d'une plus étroite liaison entre sa majesté britannique et les États-généraux. Je crois savoir positivement que la conférence dont il est fait mention dans ces lettres n'a point été tenue; et si on avoit dessein ici de jeter les fondements d'une plus étroite liaison entre sa majesté britannique et les États-généraux, ce ne seroit pas par une conférence des ambassadeurs avec plusieurs ministres.

J'ai peine à croire aussi ce qui est porté par ces lettres, que milord Preston ait été chargé de parler à votre majesté sur le sujet de monsieur le prince d'Orange. Le roi d'Angleterre m'en auroit au moins dit quelque chose, s'il avoit envie que ses offices eussent un bon succès; mais il me parle souvent comme ayant une grande défiance et fort bien fondée de la conduite et des intentions de mon-

sieur le prince d'Orange à son égard. Votre majesté sait bien en quelle manière milord Preston lui a parlé sur le sujet du prince d'Orange. Si cet endroit de la lettre des ambassadeurs est faux, le reste pourroit bien l'être aussi.

Votre majesté aura vu, par les lettres que je me suis donné l'honneur de lui écrire, que je crois le roi d'Angleterre dans toutes les dispositions possibles de conserver une étroite liaison avec votre majesté, et que c'est sur ce fondement que roulent tous ses desseins. Cependant il est certain que toute l'application des protestants zélés, et des partisans de monsieur le prince d'Orange, est de le détacher des intérêts de votre majesté. On ne lui proposera rien d'abord qui y soit directement opposé; mais on voudra insensiblement le faire entrer dans des mesures secrètes avec le prince d'Orange seul, ou avec les États-généraux. Je ne pense pas qu'on en vienne à bout; et je croirois plutôt que les ambassadeurs de Hollande se flattent et prennent des discours généraux pour des paroles essentielles.

Les affaires du parlement ne seront pas si faciles qu'on se l'étoit imaginé. Les esprits de ceux qui composent la chambre des communes paroissent disposés à accorder la jouissance des revenus. Mais il se fait tous les jours, dans les cabales, de nouvelles propositions qui donneront de l'embarras à sa majesté britannique et à ses ministres.

Il y a eu une chose agitée qui est de grande conséquence : l'opinion généralement répandue est que madame de Portsmouth et milord Sunderland sont les principales causes de la liaison étroite qui a paru depuis quelques années entre votre majesté et le feu roi d'Angle-



terre. On les a vus, dans les derniers temps de son règne, avec tout le crédit; on a vu milord Rochester déchu de faveur et prêt à partir pour l'Irlande; cela fait que la principale haine du passé tombe sur milord Sunderland et sur madame de Portsmouth, qu'on sait avoir agi en tout de concert. On y enveloppe aussi milord Godolfin. Les factieux prétendent avoir été abandonnés par eux, et leur imputent tous les malheurs dont ils ont été accablés. Sur ce fondement, le dessein est de proposer, dès que le parlement sera assemblé, de chasser de la chambre des communes tous ceux qui ont été d'avis, dans les autres parlements, d'exclure M. le duc d'York de la succession. C'est une proposition spécieuse, et qui paroît pleine de respect et de zèle pour le roi d'Angleterre; mais le dessein en cela est d'aigrir les esprits de toute la nation contre lui, et de faire connoître, s'il y consent, qu'il n'oublie point ce qui a été fait contre ses intérêts, et qu'il a toujours envie de s'en venger. C'est aussi un degré pour attaquer ceux de la chambre haute qui ont été d'avis de son exclusion, et principalement milord Sunderland et milord Godolfin, qui ont traité de la part du feu roi avec les factieux, et qui les ont portés, en ce temps-là, à insister sur une chose à laquelle ils les assuroient que le prince consentiroit à la fin, si on faisoit sa condition bonne.

Il est fort apparent que ce projet est soutenu par des gens qui ne sont pas tout-à-fait hors des affaires. Milord Halifax a toujours une haine fort vive contre milord Sunderland, et anime sous main ceux qu'il avoit disposés à lui nuire.

Milord Sunderland a déjà parlé au roi d'Angleterre pour prévenir le piège qu'on lui voudroit tendre, sous prétexte de chasser ceux qu'on appelle *les exclusionnaires;* mais, si le moyen manque, on en tentera d'autres; et je crois savoir que milord Sunderland sera fortement attaqué, parcequ'on prévoit qu'il aura beaucoup de part à la confiance de son maître à l'avenir, si sa liaison subsiste avec votre majesté, et s'il persiste dans le dessein d'établir la religion catholique.

Je crois que milord Rochester sera épargné au commencement par le parlement. On le croit bon protestant, et il est regardé comme protecteur du parti épiscopal: on le voit à la tête des affaires, et les finances entre les mains; il est, outre cela, beau-frère du roi: on croiroit, en l'attaquant, fournir à sa majesté britannique un prétexte de casser le parlement. Mais on s'imagine pouvoir attaquer les autres ministres impunément, et que peutêtre milord Rochester ne sera pas fâché de ce qui se passera contre ceux qui avoient prévalu sur lui dans les derniers temps, et qui l'avoient réduit à se retirer en Irlande.

Les catholiques sont ouvertement pour milord Sunderland: cela rendra encore les esprits de la chambre basse plus aisés à exciter contre lui. Cependant il a fort bien servi le roi d'Angleterre avant qu'il parvînt à la couronne, et il a travaillé si utilement à le faire venir d'Écosse, et à le rétablir dans le conseil et dans l'amirauté, que je ne crois pas que ce prince l'abandonne, ni qu'il souffre que le parlement commence par faire une chose aussi préjudiciable à l'autorité royale que le seroit celle d'attaquer les ministres.

Madame de Portsmouth croit aussi devoir être attaquée; cela l'oblige à presser son départ avant que le parlement s'assemble. De la façon que le roi d'Angleterre m'a parlé sur son sujet, j'ai lieu de croire qu'elle sera contente de ce qu'il a résolu sur ses affaires.

Votre majesté peut juger, par ce que j'ai l'honneur de lui mander, que les affaires ne seront pas si paisibles dans le parlement qu'on se l'imagine. Il est vrai que les anciens factieux ne sont pas choisis; mais ceux qui composent le parlement le deviendront aisément : ils ont presque tous une aversion insurmontable contre la religion catholique, et la plupart sont ennemis de la France et jaloux de la grandeur de votre majesté. Ils connoissent bien que du succès de cette séance dépend l'établissement des affaires de sa majesté britannique; c'est pourquoi on n'ometttra rien pour lui susciter des embarras.

Il y a des avis que les Anglais réfugiés à Amsterdam veulent envoyer des armes en Écosse, et ont pris des mesures sur cela : c'est l'endroit où il peut plus aisément arriver des désordres, aussi-bien que dans le nord de l'Irlande, qui joint presqu'à l'Écosse. Le roi d'Angleterre ne paroît point inquiet de l'avenir, et croit venir à bout de tout aisément.

Les ambassadeurs de Hollande ont eu leur audience du prince et de la princesse du Danemark. Ils m'ont rendu la première visite après la maison royale. Selon ce qui m'est rapporté par quelques uns de leurs confidents, ils ne sont pas si contents qu'ils le témoignent par leurs lettres. Je ne laisserai pas de redoubler mes soins pour pénétrer ce qui se passera sur ce sujet.

Il vint hier de fort bonnes nouvelles d'Écosse. Il a été question, dans le parlement, d'accorder à sa majesté britannique, pour sa vie, les droits de l'excise et des coutumes qui avoient été concédés aussi au feu roi pour sa vie. Non seulement cela a été fait, mais le parlement a annexé ces mêmes droits à la couronne pour toujours. C'est le duc d'Hamilton qui en a fait la proposition aux seigneurs, et qui l'a fait réussir par son crédit dans le parlement.

On a arrêté ici un écuyer de monsieur le duc de Montmouth. Le roi d'Angleterre m'a dit qu'il ne s'étoit trouvé chargé de rien, et qu'il ne s'étoit pas caché; qu'ainsi on l'avoit élargi, en donnant caution de se représenter.

Le duc de Nordfolk a l'ordre de la jarretière; c'est la place qui a vaqué par la mort du feu roi d'Angleterre. Milord Churchill sera milord d'Angleterre; il l'étoit seulement d'Écosse. Monsieur Germain sera aussi fait milord, et la colonel Talbot sera comte d'Irlande dès qu'il y sera arrivé. Tout cela sera fait avant l'assemblée du parlement.

Je suis avec le profond respect que je dois, etc.

Monsieur de Barillon au roi.

17 mai 1685.

Je vois, par la dernière dépêche de votre majesté, que sa résolution est de secourir le roi d'Angleterre dans ses besoins; c'est dans cette vue que votre majesté envoie ici des sommes considérables. Cependant il me paroît que votre majesté n'est pas sans soupçon que le roi d'Angleterre ne puisse prendre des mesures opposées à ses intérêts, et former des liaisons avec les États-généraux et avec le prince d'Orange. Ma principale application doit être à tâcher de le pénétrer, et je n'omettrai rien de ce qui peut m'éclaircir de ce qui se passe de plus secret ici. Le commerce intime que j'ai avec le roi d'Angleterre et avec ses ministres me met en tel état, que ce sera ma faute si je suis trompé.

Votre majesté peut tenir pour assuré que le roi d'Angleterre n'a point un plan de liaison avec les États-généraux, et encore moins avec le prince d'Orange. Je ne prends pas cette confiance mal à propos, mais sur beaucoup de choses qu'il me seroit difficile d'expliquer à votre majesté aussi clairement que je les vois. Il faut convenir cependant que le roi d'Angleterre dissimule; et il lui est important de le faire jusqu'après la séance du parlement. Mais je suis convaincu qu'il lèvera le masque aussitôt après, et qu'il ne se contraindra pas, comme il

l'a fait jusqu'à présent, à cacher sa pente pour les intérêts de votre majesté, et le dessein qu'il a d'établir l'exercice libre de la religion catholique. Je suis persuadé qu'il trouvera beaucoup de difficultés dans l'exécution de ce dessein : il n'y a aucune apparence que le parlement y consente; je doute même que sa majesté britannique l'ose proposer. Cela dépendra des premières résolutions qui se prendront sur les revenus. Mais, par avance, je sais que la défiance est fort grande dans les esprits de part et d'autre, et que, si le parlement apporte de la facilité à la concession des revenus, il ne se relâchera point sur ce qui regarde la religion catholique. C'est ce qui m'a fait insister jusqu'à présent auprès de votre majesté pour la supplier de ne point ordonner de suspendre les paiements auxquels on s'attend ici. Je trouverois même beaucoup d'inconvénients à déclarer au roi d'Angleterre et à ses ministres qu'après l'ancien subside payé, votre majesté ne lui fournira plus rien, à moins qu'il ne se trouve obligé de forcer ses sujets à se conformer à ce qu'il désire, tant à l'égard de ses revenus que du libre exercice de la religion catholique.

Je vois que votre majesté regarde comme un inconvénient que le roi d'Angleterre puisse mettre dans son épargne et augmenter ses fonds d'une somme considérable que votre majesté fourniroit dans le temps, qui le mettra en état de subsister commodément; et que son autorité étant établie au dedans, et ayant obtenu ce qu'il souhaite à l'égard de la religion catholique, il sera en état de prendre parti sur les alliances qu'il peut faire au-dehors. Si cela étoit ainsi, je croirois que votre majesté

auroit intérêt de prévenir ce prince par une gratification, et l'engager inseusiblement par une somme bien moins considérable que ne seroit celle que votre majesté donneroit, si une fois il avoit pris la résolution de se joindre à ceux qui sont jaloux de votre grandeur. Mais les affaires de ce pays-ci sont fort éloignées d'un état si tranquille. Votre majesté verra que dans la suite le roi d'Angleterre trouvera des oppositions beaucoup plus grandes qu'on ne le croit. Il y a déjà des mouvements parmi les montagnards d'Écosse ; le nord de l'Irlande n'est pas tranquille, les factieux n'ont pas perdu toute espérance, et votre majesté sait que l'on a pris des mesures en Hollande pour leur envoyer des armes et des munitions.

Si, dans le temps que tout est en mouvement, et que l'on fera les plus grands efforts pour détacher le roi d'Angleterre de l'amitié de votre majesté, je lui déclarois, et à ses ministres, que votre majesté ne veut plus le secourir, je fournirois un prétexte fort plausible à ceux qui veulent faire prendre un chemin opposé à celui qu'il a résolu de tenir. Je doute encore qu'ils en vinssent à bout ; mais c'est un péril auquel il n'est pas bon, ce me semble, d'exposer les affaires de ce pays-ci, qui peuvent (si je ne me trompe) être conduites avec une entière sûreté, sans que votre majesté hasarde beaucoup. Je vois ce qui se passe ; il sera malaisé de me le cacher ; ainsi je ne donnerai pas mal à propos ce que j'aurai pouvoir de donner. J'ose encore supplier votre majesté de me permettre (après l'ancien subside payé) de fournir au roi d'Angleterre, pendant l'assemblée du parlement, jusqu'à la somme de *deux cent mille écus* sur celle de *quinze*

cent trente mille livres qui me restera entre les mains, après que votre majesté y aura envoyé toute la somme qu'elle a résolu. Je ménagerai cette somme de deux cent mille écus en telle sorte, que votre majesté connoîtra par la suite qu'elle lui aura été utile.

Votre majesté me permet, par sa dernière dépêche, de donner toute la somme que je pourrai avoir entre les mains, si je vois le parlement cassé, et que le roi d'Angleterre soit réduit à contraindre ses sujets par la force à se soumettre. Il n'est pas apparent que les affaires viennent tout d'un coup à une rupture ouverte, et j'aurai toujours assez de temps pour informer votre majesté et recevoir ses ordres, pourvu que je puisse cependant fournir quelque somme. Enfin, sire, les affaires sont ici, selon ce que j'en puis juger, en fort bon état à l'égard de votre majesté; mais je n'en répondrois pas, si votre majesté m'ôtoit la liberté de faire aucune sorte de paiement, après l'ancien subside payé. Il me suffit d'avoir connu ses intentions pour n'aller pas trop loin, quand j'en aurai la permission. Le roi d'Angleterre se croit en quelque façon juge lui-même de ses besoins; si votre majesté veut l'obliger entièrement, et lui témoigner une véritable amitié, elle s'en rapportera à lui. Si je jetois dans son esprit une défiance mal fondée, j'aurois de la peine à le faire revenir, au lieu que présentement j'ai établi une confiance que rien ne détruira, pourvu que votre majesté me permette de faire ce que je croirai entièrement nécessaire pour son service. Je ne serois pas assez imprudent pour presser votre majesté de faire une chose à laquelle il me paroît qu'elle a de la répugnance, si je

n'en connoissois l'importance et la nécessité. Je ne voudrois pas non plus perdre auprès de votre majesté le peu de service que je puis lui avoir rendu en ce pays-ci, en lui conseillant de faire une chose qui pourroit dans la suite être nuisible, ou du moins inutile à ses intérêts. Mais je manquerois à mon devoir et à la fidélité que je dois à votre majesté, si je ne lui représentois, comme je fais, qu'il est absolument nécessaire de me laisser la liberté de donner des marques de votre amitié au roi d'Angleterre, dans le temps que l'on prendra le plus de soin de l'ébranler.

La conjoncture présente est décisive : il est question que le roi d'Angleterre prenne un parti qu'il soutiendra long-temps. Je crois voir que ce parti est pris dans son esprit, et qu'il est déterminé à se tenir étroitement uni avec votre majesté ; il est seulement nécessaire de le maintenir dans cette résolution, et de l'empêcher de donner dans les pièges qui lui seront tendus.

Les lettres que je reçus avant-hier de M. d'Avaux me confirment dans l'opinion que les lettres des ambassadeurs de Hollande au pensionnaire Fagel, dont on a eu des copies, sont fausses et supposées. Il y a beaucoup d'apparence que c'est un artifice inventé pour faire croire en Hollande et ailleurs que le roi d'Angleterre est entièrement disposé à former une nouvelle et plus étroite liaison avec les États-Généraux, et qu'il y a déjà une parfaite intelligence rétablie entre sa majesté britannique et le prince d'Orange. Je suis persuadé que ni l'un ni l'autre n'est véritable. La jalousie du roi d'Angleterre contre monsieur le prince d'Orange est trop bien fondée et

trop naturelle pour être aisément détruite : je ne vois pas non plus qu'il y ait apparence que les intérêts de l'Angleterre et des États-Généraux se puissent aisément concilier sur le point du commerce, puisqu'au contraire c'est un fondement de division dans l'intérêt le plus solide des deux nations.

L'affaire seule de Bantam peut empêcher encore longtemps qu'il n'y ait une liaison entre sa majesté britannique et les États-Généraux. Leurs députés et ceux de la compagnie des Indes d'Amsterdam sont arrivés. On va entrer en conférence avec eux. Cependant je vois encore bien des gens persuadés que cette affaire ne s'accommodera pas. J'ai su par un des principaux intéressés dans la compagnie des Indes que le roi d'Angleterre est fort résolu de soutenir leur commerce et de traverser celui des Hollandais. Cette même personne m'a dit que sa majesté britannique a envoyé depuis peu un homme exprès, chargé d'une lettre au roi de Perse, pour l'exhorter à ne se point accorder avec les Hollandais au préjudice des autres nations, et lui offrir même du secours, en cas que la guerre que les Hollandais lui font continue.

Je suis avec le profond respect que je dois, etc.

Monsieur de Barillon au roi.

21 mai 1685, à Londres.

On reçut hier ici des lettres de la Haye, qui portent que trois vaisseaux chargés d'armes et de munitions de guerre avoient fait voile ou pour l'Écosse ou pour le nord de l'Irlande. Le roi d'Angleterre m'en a parlé, et m'a dit qu'il voyoit bien le peu de soin que monsieur le prince d'Orange avoit pris de mettre ordre à une chose si importante, et que, s'il avoit pris les mesures nécessaires pour cela, il en auroit été averti le premier, auroit arrêté les vaisseaux, et lui en auroit donné avis; qu'au lieu de cela, on avoit différé plusieurs jours à la Haye de rien faire sur les remontrances du sieur Skelton, et qu'on l'avoit obligé de donner un mémoire; que cependant il auroit été facile d'arrêter les vaisseaux, si on en avoit eu l'intention; que cette lenteur marque peu d'application et de chaleur de la part des États-Généraux et de monsieur le prince d'Orange, et ne répond pas aux belles paroles qu'on lui dit tous les jours de leur part; que son dessein n'étoit point d'en faire des plaintes dans les formes, mais qu'il connoissoit bien ceux qui sont véritablement dans ses intérêts, et dont il attend des marques d'amitié sincères; que cependant il n'est point embarrassé ni inquiet de ce qui arrivera de ces vaisseaux; qu'il a donné les ordres nécessaires pour

prévenir les mouvements que les factieux pourroient exciter en Écosse ou en Irlande ; qu'il a envoyé des frégates sur les côtes, et que, dans le fond, il croit n'avoir rien à craindre, étant assuré de l'amitié de votre majesté.

Je répondis à sa majesté britannique tout ce que je crus devoir augmenter son soupçon de la conduite de monsieur le prince d'Orange, et l'assurer de l'amitié de votre majesté. Il convint de ce que je lui dis, et me fit entendre qu'il ne croyoit pas encore devoir se déclarer sur cela ouvertement, mais qu'il espéroit n'être pas encore long-temps obligé de dissimuler; que c'étoit un personnage qu'il soutenoit mal, et auquel il n'étoit point propre. J'ai su, depuis cela, qu'il avoit parlé avec beaucoup de ressentiment de ce qu'on n'avoit pas prévenu, en Hollande, ce que les exilés d'Angleterre pouvoient faire pour l'exécution de leurs mauvais desseins. Il a même dit tout haut au conseil que, si ceux qui y étoient obligés avoient fait leur devoir du temps du feu roi et du sien, à l'égard des factieux retirés en Hollande, on ne seroit pas en peine présentement de délibérer sur les moyens de s'opposer aux efforts qu'ils font pour exciter des troubles. Cela ne se peut entendre que de monsieur le prince d'Orange.

Les ambassadeurs de Hollande paroissent embarrassés de cette nouvelle. Ils disent que l'on a fait toutes les diligences possibles pour arrêter les vaisseaux dès que messieurs des États-Généraux en ont été avertis par monsieur Skelton, mais que leur gouvernement est assujetti à des formes par-dessus lesquelles on ne peut passer.

Le roi d'Angleterre parla tout haut, il y a deux jours, à monsieur Zitters sur l'affaire de Bantam d'une manière assez forte, et lui fit entendre que toutes les nations de l'Europe, et principalement les Anglais, avoient un grand intérêt que les Hollandais ne fussent pas maîtres tout seuls du commerce du poivre et des autres épiceries. Monsieur Zitters dit que ce commerce leur coûtoit si cher, qu'on ne devoit pas le leur envier; que même ils avoient offert aux marchands anglais qui sont dans les Indes de partager avec eux la moitié des épiceries qu'ils apporteroient en Europe.

Le roi d'Angleterre répondit qu'il n'étoit pas juste que ce fût eux qui en fissent la distribution et la part aux autres; que le commerce devoit être libre, et qu'en étant les maîtres, ils mettroient le prix qu'ils voudroient aux marchandises. Le roi d'Angleterre ajouta, en se tournant vers moi : « On sait bien en France ce qui en est, et aussi en Danemarck, car on fait la même chose à leur égard. »

Ce discours fait en public a redoublé l'inquiétude des ambassadeurs de Hollande sur l'affaire de Bantam; mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de réflexion à faire sur ce qui se dit publiquement. C'est plutôt, à ce que j'en puis juger, dans le dessein de porter les commissaires à faire des offres qui puissent contenter la compagnie de Londres.

Sa majesté britannique croit que le comte d'Argyle est dans les montagnes d'Écosse. Elle m'a dit qu'elle y fera marcher des troupes réglées, et que cependant les ordres étoient envoyés pour donner pouvoir aux familles

ennemies du comte d'Argyle et des Campbels de s'armer et de leur courir sus. Milord Dombarton part aujourd'hui pour commander les troupes en Écosse, et les conduire où l'on verra que les factieux voudront faire leurs premiers effors.

Le colonel Talbot part aussi pour l'Irlande ; on a changé quantité d'officiers dans les troupes qui y sont : on y doit encore faire des changements qui y sont nécessaires. On attend ici avec impatience de savoir où les trois vaisseaux chargés d'armes et de munitions seront abordés : ils sont sortis du Texel il y a dix jours. Le roi d'Angleterre m'a dit qu'il y avoit des hommes dessus, et quelques officiers de ceux qui ont été cassés en Hollande. On ne sait point avec certitude si monsieur le duc de Montmouth est sur un de ces vaisseaux ; il a été depuis peu à Roterdam. On ne doute pas que cette entreprise d'envoyer des vaisseaux ne soit fondée sur un concert secret avec les factieux du pays où ils doivent aborder, et qu'il n'y ait des mesures prises pour prendre les armes aussitôt après. Le péril est que leurs troupes ne grossissent, et que les mécontents, qui sont en grand nombre dans le nord de l'Irlande, ne s'assemblent et ne forment un corps assez considérable pour tenir la campagne, et résister aux troupes réglées qu'on enverra contre eux, à qui même il n'est pas sûr qu'on se puisse fier entièrement. Tout cela fait beaucoup parler à Londres, et arrive dans le temps que le parlement va s'assembler. Le moindre inconvénient qui en peut résulter est de rendre le parlement plus difficile qu'il n'auroit été si tout avoit été calme.

Il a été publié ici un écrit, sous le nom du duc de Buckingham, en faveur de la liberté de conscience pour tous les non conformistes. Le roi d'Angleterre n'a pu s'empêcher de louer d'abord cet écrit ; il n'en a parlé depuis que comme d'une chose qui ne mérite aucune attention ; mais les épiscopaux n'ont pas laissé d'en être alarmés, et de trouver fort à redire à cet écrit. J'en envoie une traduction dont votre majesté pourra se faire rendre compte : c'est la matière la plus importante qui puisse être agitée à l'égard du dedans de l'Angleterre.

Le parti des évêques étoit regardé du temps du feu roi d'Angleterre comme le soutien de la royauté, et les presbytériens, aussi-bien que les autres sectaires, maintenoient la religion protestante, et s'opposoient fortement à ce qui s'appelle l'accroissement du papisme. Mais l'état des affaires de la religion est bien changé en Angleterre, depuis que le roi fait une profession ouverte de la religion catholique. Tous les non conformistes se trouvent dans le même état que les catholiques : les lois sont également établies contre les uns et contre les autres : il n'y a plus que l'église anglicane qui soit la religion de l'état, et qui puisse s'opposer à toutes les autres sectes ; c'est ce qui la fait regarder comme l'unique soutien de la religion protestante en général, n'y ayant point d'autre moyen de s'opposer à l'agrandissement de la religion dont le roi fait profession, qu'en se tenant exactement dans l'exécution des lois pénales. On voit bien cependant qu'il est impraticable de poursuivre et de punir ceux qui ont la même religion que le roi régnant ; et il semble même que les lois faites contre les catho-

liques tombent d'elles-mêmes, et soient en quelque sorte anéanties, quand celui au nom duquel on les poursuit, et au profit de qui les condamnations et les amendes sont appliquées, est lui-même de la religion pour laquelle on prétend devoir les punir.

Il y a un autre grand embarras présentement dans tous les serments qui se prêtent par tous les protestants : ils jurent de ne reconnoître d'autre chef de l'église anglicane que le roi d'Angleterre ; cependant il est de notoriété que lui-même reconnoît un autre chef de l'église et ne croit point l'être. Cela forme des contradictions difficiles à concilier : le moindre relâchement des lois pénales sera regardé par les protestants zélés comme un chemin à établir entièrement la religion catholique. La raison essentielle de cela est que la religion catholique étoit la religion de l'état, et établie par les lois sous le règne de la reine Marie. Les lois faites sous le règne de la reine Elisabeth contre les catholiques ont établi la religion anglicane. Si on abolit ces lois, ou qu'on les suspende, l'ancienne religion redevient la religion de l'état, et reprend ses premiers droits et sa première force, qui l'autorise même à poursuivre les autres sectes, comme on a fait du temps de la reine Marie. Tout cela fera la matière des délibérations du parlement, à moins que l'affaire des revenus ne soit d'abord achevée, et que le roi d'Angleterre ne se résolve à casser ou à proroger le parlement aussitôt après, et à prendre de lui-même les résolutions qu'il croira convenables.

Le procès a été fait au sieur Oates, dont les dépositions ont servi de fondement à la prétendue conspiration

des catholiques ; il a été trouvé coupable de parjure, et on a prouvé qu'il étoit à Saint-Omer lorsqu'il a déposé avoir été présent à une assemblée de jésuites à Londres. Il s'est défendu avec beaucoup d'audace et d'impudence; il a dit que trois parlements avoient approuvé ses dépositions et l'avoient cru ; que présentement il souffre pour la religion protestante. Quand il sortit de Westminster, milord Louvelez, qui est signalé entre les factieux, l'embrassa, et lui fit un compliment sur sa fermeté. La peine établie par les lois contre le parjure est d'être mis au pilori, et d'avoir le bout de l'oreille coupé : le jugement sera exécuté, et ensuite Oates sera remis en prison, où il sera retenu long-temps, étant condamné à de grandes sommes pour des discours scandaleux tenus contre monsieur le duc d'York. On ne peut par les lois ni l'inquiéter ni le poursuivre pour les faussetés inventées par lui contre la reine douairière d'Angleterre et les pairs catholiques, n'y ayant point de peines établies contre la calomnie. Quelques personnes croient qu'on auroit mieux fait de ne point achever présentement le procès d'Oates, et qu'il auroit été aussi à propos de ne le pas poursuivre, puisque la condamnation ne va qu'au pilori, qui n'est pas une peine proportionnée à ses crimes.

Je suis avec le profond respect que je dois, etc.

Le roi à monsieur de Barillon.

25 mars 1685, à Versailles.

Monsieur de Barillon, j'ai reçu votre lettre du 24 mai par la voie ordinaire, et celle du 21 mai par le retour du courrier que je vous avois dépêché. Je ne doute pas que vous ne vous serviez utilement de la fausseté qui paroît dans les prétendues lettres des ambassadeurs de Hollande au pensionnaire Fagel, pour faire connoître au roi d'Angleterre et à ses ministres que le prince d'Orange ne recherche que l'apparence d'une bonne intelligence avec ledit roi, pour augmenter par-là son crédit dans les Provinces-Unies, mais qu'au fond il veut toujours entretenir une secrète correspondance avec les mécontents d'Angleterre; et rien n'en peut mieux persuader la cour où vous êtes que la connivence dudit prince à l'armement qui a été fait en Hollande de trois vaisseaux pour porter les chefs desdits mécontents, et autant d'armes et de munitions de guerre qu'ils en peuvent avoir besoin pour exciter des séditions et armer les rebelles, soit en Angleterre, en Écosse, ou en Irlande. Ainsi vous avez raison de ne pas croire que l'envoyé d'Angleterre soit chargé de la part du roi son maître de me parler en faveur du prince d'Orange; et il a seulement dit à Croissy que ledit roi s'étoit expliqué

qu'il ne pouvoit pas avoir d'étroites liaisons avec ce prince, tant qu'il ne seroit pas bien avec moi.

Je suis cependant bien aise d'apprendre que le roi d'Angleterre n'ait aucun sujet d'appréhender le passage du duc de Montmouth, du comte d'Argyle, et du sieur Gray, ni tous les efforts que tous les mécontents pouvoient faire pendant l'assemblée du parlement; et je m'assure néanmoins qu'il prendra toutes les précautions nécessaires pour se garantir de leurs mauvais desseins.

Je ne vois pas aussi qu'il entre dans la proposition qu'on lui veut faire de chasser du parlement tous ceux qui ont été d'avis, dans les assemblées précédentes, de l'exclure de la succession; et comme le nombre en est grand, et que l'intérêt qu'ils auront à effacer cette tache par des services considérables, les portera, selon toutes les apparences, à le servir plus utilement que ne pourroient faire ceux qui ont toujours été les plus attachés à sa personne, il est de sa prudence et d'une juste et éclairée politique de faire connoître qu'il n'a aucun ressentiment de ce qui s'est fait contre lui avant qu'il soit parvenu à la couronne, et de se réserver seulement à faire dans la suite du temps la distinction de ceux qui le serviront bien d'avec ceux qui feront voir par leur conduite qu'ils n'ont agi que par un pur esprit de cabale.

Votre dernière me fait voir qu'il y a plus de disposition qu'on n'en croyoit à quelques mouvements tant en Écosse qu'en Irlande, et sur ce fondement vous insistez à ce que je vous permette d'employer, outre les quatre cent soixante-dix mille livres qui restent à payer du subside promis au feu roi, au moins six cent mille

livres sur les quinze cent trente mille livres que vous avez entre les mains après qu'on vous aura remis tous les fonds que j'ai destinés pour assister le roi d'Angleterre. Mais comme l'ordre que je vous ai donné par ma dépêche du 9 me paroît suffisant pour la satisfaction de ce prince, je ne juge pas à propos d'y rien changer, d'autant que faisant remettre incessamment à Londres toute la somme que je vous permets de donner, en cas de besoin, le roi peut bien juger que je ne refuserai pas les assistances nécessaires; car vous me pouvez avertir journellement de ce qui se passera : je vous donnerai aussi mes ordres avec la même diligence, suivant les différents évènements.

Extrait d'une lettre du roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, 1er juin 1685.

MONSIEUR de Barillon, vos lettres du 21 et 24 mai me font voir qu'encore que le roi d'Angleterre ne témoigne aucune inquiétude des préparatifs que font les proscrits d'Angleterre, tant pour y retourner que pour y exciter quelque mouvement, soit vers l'Écosse ou vers le nord d'Irlande ; néanmoins, la cour où vous êtes, et les principaux marchands de la ville de Londres appréhendent que les entreprises de ces factieux n'aient quelques suites qui troublent le commerce et le repos dont les Anglais jouissent à présent ; je suis bien aise d'apprendre que ledit roi ait donné de bons ordres pour prévenir les desseins des rebelles, et qu'il mette sa principale confiance dans mon amitié.

Il peut aussi s'en promettre la continuation tant qu'il demeurera dans les mêmes engagements que le feu roi son frère et lui-même avoient pris avec moi ; et comme les discours que le public lui fait tenir sur tout ce qui regarde les intérêts de ma couronne ne conviennent pas à ce que je dois attendre de lui, vous devez observer bien soigneusement quels sont ses véritables sentiments, et m'informer de tout ce que vous apprendrez qu'il aura dit sur ce sujet, soit dans ses discours particuliers, soit dans les discours qu'il aura tenus aux ambassadeurs et

ministres étrangers ; en sorte qu'après avoir donné des marques de mon zèle pour le rétablissement de la religion catholique en Angleterre, et de mon amitié pour ce prince, par les secours que je vous fais incessamment remettre, je ne contribue pas davantage, s'il a de mauvais desseins, à le mettre en état de s'opposer à tout ce qui peut être de ma satisfaction; et vous ne sauriez me rendre un compte trop exact de la manière qu'il vous traite, de tout ce qu'il vous dit sur les affaires présentes, et de ce que vous pouvez pénétrer de ses intentions, tant sur les alliances qu'il prétend faire à l'avenir, que sur les mesures qu'il veut prendre avec ses voisins.

Vous pouvez cependant l'assurer qu'il n'y a aucun fondement à l'avis qu'on lui a donné, que le marquis de Boufflers avoit ordre d'entrer dans la Navarre espagnole; pour ce qui regarde l'escadre de mes vaisseaux que j'ai envoyée sous le commandement du sieur de Treuilly vers Cadix, il n'a ordre que de faciliter le commerce de mes sujets, et le retour des effets qu'ils ont sur la flotte des Indes. Vous savez aussi que le maréchal d'Estrées doit seulement faire la guerre, avec les vaisseaux qu'il commande, aux corsaires de Tripoli; ainsi il n'y a rien de nouveau dans ces commandements dont vous n'ayez déjà été averti.

Vous jugez bien que tout ce qui se passera dorénavant en Angleterre mérite une grande attention, et je ne doute point que vous ne donniez tous vos soins à en être bien averti, et à me rendre un compte exact de ce que vous apprendrez.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

28 mai 1685, à Londres.

Monsieur d'Avaux aura envoyé à votre majesté la copie d'une lettre des ambassadeurs de Hollande, sur laquelle il me paroît faire beaucoup de réflexion. Je ne doute pas qu'il n'y ait des ministres qui parlent à ces ambassadeurs dans le sens qu'il mande, et qui ne se flattent d'espérances sur l'avenir; mais je n'ai aucun lieu de croire que ces espérances soient bien fondées. Je persiste à ce que j'ai eu l'honneur de mander à votre majesté sur cela.

Le roi d'Angleterre me paroît tous les jours connoître davantage combien l'amitié de votre majesté lui est nécessaire. Tous les efforts que l'on fera pour l'ébranler seront inutiles, si votre majesté fait de son côté tout ce qui est nécessaire pour le maintenir dans les sentiments où il est. Je ne serois pas assez imprudent pour en assurer votre majesté, si je ne croyois en avoir des preuves convaincantes.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

2 juin 1685, à Londres.

Le chagrin et l'inquiétude que cette nouvelle peut donner au roi d'Angleterre ont été fort diminués par ce qui se passa hier au parlement. La chambre des communes a accordé à sa majesté britannique, pour sa vie, les mêmes revenus dont le feu roi son frère jouissoit : la résolution en a été prise d'un commun consentement; monsieur Seymer seul s'y opposa, et harangua inutilement contre la forme des élections, et sur le péril où l'on est de voir introduire la religion catholique, et un gouvernement contre les lois. Son discours ne fut suivi ni applaudi de personne.

La chambre haute délibéra en même temps sur l'affaire des seigneurs accusés de haute trahison, et cassa un règlement de la même chambre, qui ordonne que les accusations intentées par la chambre basse subsisteront d'un parlement à l'autre. Cela s'étoit fait pour perpétuer l'accusation contre le comte de Danby et les pairs catholiques, qui, par ce moyen, demeureront toujours en état d'être condamnés sur les témoignages rendus contre eux. Ils sont présentement libres de l'accusation, et il faudroit, pour les poursuivre, recommencer une nouvelle accusation et une nouvelle procédure.

Cette délibération de la chambre haute annule tout ce qui a été fait sur la prétendue conspiration des catholiques, qui sans cela auroit subsisté ; c'est un coup fort important à l'égard de sa majesté britannique. Les milords Devanschaer, Anglesey, Claire et Radnor furent d'un avis contraire, et témoignèrent seulement leur mauvaise volonté.

Le roi d'Angleterre me parla hier au soir avec beaucoup de chaleur de son attachement pour votre majesté, et de l'envie qu'il a de conserver son amitié, et d'augmenter, s'il est possible, les liaisons établies. Il me dit qu'il se croyoit encore plus en état de se conduire suivant son inclination et ses intérêts, se trouvant en possession du revenu dont le feu roi son frère jouissoit ; que cependant il auroit toujours un grand besoin de l'amitié et des secours de votre majesté pour exécuter les choses qu'il a dans l'esprit, et sans lesquelles il ne peut être en sûreté ; que votre majesté verroit avec quel soin il ménagera l'honneur de ses bonnes graces, et avec quelle fermeté il sera dans ses intérêts. Ce prince me dit ensuite le détail des nouvelles d'Écosse, et ajouta qu'il ne doutoit pas que l'électeur de Brandebourg et d'autres princes d'Allemagne n'eussent contribué sous main à l'entreprise du comte d'Argyle, et qu'il seroit soutenu de tous les protestants de l'Europe ; que cela lui montroit le chemin qu'il doit tenir, et à qui il peut se fier. Je lui dis que j'informerois votre majesté de ce qui se passoit, et que je pouvois l'assurer par avance que votre majesté n'omettroit rien pour le soutenir et lui donner des marques essentielles de son amitié.

Les lettres que j'ai reçues de monsieur d'Avaux, du 29 mai, me font voir que les ambassadeurs de Hollande, qui sont ici, écrivent comme s'ils étoient persuadés que le roi d'Angleterre est dans une entière disposition à faire une nouvelle et plus étroite alliance avec les États-Généraux.

Votre majesté jugera ce qui est à faire ici pour son service dans la conjoncture présente. Je me tiendrai en état d'exécuter ses ordres, sans m'avancer au-delà du paiement de l'ancien subside. Je ne doute pas que milord Rochester, et même le roi d'Angleterre, ne me pressent bientôt de leur fournir d'autres sommes dont ils savent que les fonds sont ici. Il me paroît que le cas contenu dans les ordres de votre majesté est à peu près arrivé, puisqu'il y a une rébellion formée en Écosse qui a ses racines et son fondement en Angleterre et en Irlande. J'attendrai ce qu'il plaira à votre majesté de m'ordonner; mais ce qui se fera bientôt, et du pur mouvement de votre majesté, sera, ce me semble, d'un autre poids et d'un plus grand mérite que les secours qu'on accordera, lorsqu'ils seront demandés avec empressement.

Je sais que des sommes considérables ne se fournissent pas ordinairement sans des stipulations préalables, et sans des assurances positives de l'effet qu'elles peuvent produire. Je ne fais aucun doute que le roi d'Angleterre n'entre dans la suite dans tous les engagements que votre majesté pourra désirer; je ne me suis point ouvert sur cela, parceque je n'ai pas eu d'ordre positif de votre majesté de le faire; j'ai même appréhendé, si j'en com-

mençois le discours, qu'on ne demandât des conditions qui ne lui conviendroient peut-être pas, comme celle de ne point faire, de son côté, d'alliance avec d'autres princes. Cette égalité n'est pas raisonnable ni admissible entre votre majesté et le roi d'Angleterre, dont la puissance est si différente et si inégale avec la sienne. Mais les Anglais présument toujours davantage qu'ils ne doivent, et ceux qui voudroient empêcher ou affoiblir les liaisons entre votre majesté et sa majesté britannique trouveroient peut-être des prétextes dans les clauses d'un traité pour en éluder les conclusions. Je fais cette réflexion par avance sur une chose dont il n'est pas encore question, mais qui pourroit venir en son temps.

Il s'agit seulement à présent de ce que votre majesté m'ordonnera de faire de l'argent qu'elle a fait passer ici. Il me paroît que le roi d'Angleterre s'engage à mesure qu'il reçoit de l'argent de votre majesté, et que c'est le meilleur et le plus sûr moyen de rendre inutiles tous les efforts qu'on fera pour l'ébranler et pour lui faire prendre un chemin opposé aux intérêts de votre majesté. Je crois voir cela clairement, et qu'il y auroit du péril à laisser le roi d'Angleterre sans secours dans le temps qu'il peut en avoir le plus de besoin. Il est vrai que le parlement lui a accordé le revenu du feu roi; il pourra même dans la suite donner quelque chose pour la flotte; mais la guerre civile est commencée en Écosse, et je vois des gens fort sensés qui sont persuadés que l'entreprise du comte d'Argyle est plus considérable encore qu'elle ne paroît.

Dès que l'acte des revenus sera passé, les affaires qui

regardent la religion seront sur le tapis, et quantité d'autres affaires. J'estime qu'il seroit utile, en ce temps-là, pour le service de votre majesté, de pouvoir ménager quelques gens du parlement, et leur inspirer une conduite telle qu'il convient aux intérêts de votre majesté. Une somme de quinze cents ou deux mille pièces suffiroit pour conserver à votre majesté un crédit dont elle pourroit avoir besoin en d'autres temps. Je ne ferai rien sur cela, quand j'en aurois la permission, qu'avec de grandes précautions.

Milord Montaigu m'est venu trouver avant son départ pour la France: il m'a fort pressé d'écrire à votre majesté pour le parfait paiement de ce qui lui reste dû. Il m'a dit qu'au lieu de cinquante mille écus qui lui sont dus, il se contenteroit d'une pension pendant sa vie; qu'il prétendoit ne pouvoir être moindre que de vingt mille livres: il croit que ce seroit un moyen de satisfaire à ce qui lui est légitimement dû, sans que votre majesté fût obligée de débourser une somme considérable, et que ce seroit même une sûreté de sa conduite dans tous les temps, puisque votre majesté pourroit faire cesser le paiement de la pension, si votre majesté n'étoit pas contente de lui. Je n'ai pu me refuser à rendre compte à votre majesté de cette proposition. Il est certain que monsieur de Montaigu a rendu un grand service; il en doit parler lui-même à monsieur de Croissy.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

4 juin 1685, à Londres.

Le discours de monsieur Seymer a fait beaucoup de bruit à Londres et à la cour, quoiqu'il n'ait point retardé la résolution de la chambre basse pour la concession; mais dans la suite il sera souvent parlé de ce discours, dans lequel les questions importantes ont été traitées à fond. Monsieur Seymer ne s'est point opposé à ce que l'on donnât au roi d'Angleterre les revenus dont le feu roi jouissoit; mais il a proposé qu'on rémît à en délibérer jusqu'à ce que les formes dans lesquelles les élections des membres du parlement ont été faites eussent été examinées. Il a soutenu qu'elles étoient pour la plupart vicieuses, et faites par cabale et par autorité, ce qui est directement contraire aux lois d'Angleterre, qui établissent une entière liberté sur le sujet des élections, en sorte que la moindre corruption en argent étant prouvée rend l'élection nulle; que les shérifs et autres officiers qui avoient présidé à ces élections avoient été tous préposés en vertu de nouvelles chartes accordées depuis peu, au lieu des anciennes qui ont été révoquées; que l'exemple de ce qui a été fait à l'égard de la ville de Londres, dans la révocation de ses chartes et de ses

privilèges, avoit été suivi dans les autres villes et bourgs, quoique, selon les lois et l'usage, il ne soit pas au pouvoir du roi de révoquer ni de rendre nulles des chartes accordées par les rois ses prédécesseurs, confirmées par un temps immémorial, et par l'approbation expresse et tacite de plusieurs parlements; qu'ainsi le principe des élections étant vicieux, les députés n'étoient pas de véritables membres du parlement choisis par la nation contre la liberté requise et dans les règles usitées ; que cependant il n'y avoit pas eu de temps auquel il fût plus nécessaire d'avoir un parlement composé de gens bien intentionnés et attachés aux lois d'Angleterre, parceque la nation étoit en un péril évident de voir changer ses lois et sa religion; que l'aversion des peuples d'Angleterre contre la religion catholique romaine, et leur attachement pour leurs lois, étoient tellement établis dans les esprits, qu'on ne pouvoit détruire leur religion et leurs lois que par des actes du parlement, ce qui ne seroit pas difficile quand un parlement se trouve entièrement dépendant de ceux qui peuvent avoir de tels desseins; que l'on parloit déjà d'abolir le *test*, qui étoit le seul rempart capable d'empêcher l'introduction du papisme, et que, dès que cet obstacle seroit levé, les papistes viendroient aisément à bout de rentrer dans les charges et dans les emplois, et d'établir leur religion sur la destruction de la religion protestante; que l'on disoit aussi que l'intention étoit de casser l'acte d'*habeas corpus*, qui est le plus ferme fondement des libertés des Anglais; que, si cet acte étoit révoqué, le gouvernement arbitraire se trouveroit bientôt établi ; que ce qu'il avançoit étoit

connu de tout le monde, et n'avoit pas besoin de preuves; qu'ainsi, avant de prendre aucune résolution de conséquence, il étoit nécessaire d'examiner la validité des élections, et de décider, selon les règles établies en Angleterre, si les députés étoient capables de constituer un véritable et légitime parlement qui pût représenter la nation.

Ce discours fut prononcé avec beaucoup de force, et eut l'approbation secrète de beaucoup de gens; mais personne ne se leva pour l'approuver. Ceux de son parti crurent qu'ils le feroient inutilement, et que la contestation qu'ils formeroient ne serviroit qu'à montrer leur foiblesse et leur petit nombre, en comparaison des autres qui se croient élus. Ces mêmes questions reviendront souvent dans la suite, et serviront de fondement à tout ce qui sera allégué contre les résolutions du parlement présentement assemblé. Ceux qui lui contestent son pouvoir n'ont point d'autres juges que les mêmes gens à qui on dispute la validité de leurs élections ; c'est ce qui fit mettre à la tour, pendant un assez long temps, les pairs qui voulurent soutenir, il y a quelques années, que le parlement n'étoit pas un véritable parlement; et ils furent obligés à la fin de se rétracter.

Le fils aîné du comte d'Argyle, nommé milord Lorn, est venu se remettre entre les mains du roi d'Angleterre, et a offert de servir contre son père; il y a un autre de ses enfants avec lui. On croit tous les jours davantage ici que cette affaire est considérable.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

7 juin 1685, à Londres.

On eut hier des nouvelles d'Irlande qui portent que le comte d'Argyle étoit descendu dans l'île d'Yle, qui est à lui; les cinq cents hommes qui y avoient été mis par le marquis d'Athol s'étoient déjà retirés. Plusieurs des habitants en sont aussi sortis, pour ne pas se déclarer en faveur du comte d'Argyle. On croit ici qu'il lui seroit impossible de demeurer long-temps dans cette île, à moins qu'il ne soit secouru par les gens du nord de l'Irlande : il n'y paroît aucune disposition. Les troupes de sa majesté britannique se sont avancées, et ont occupé les endroits propres à empêcher les peuples de s'assembler ni de rien entreprendre : cela fait dire ici que l'entreprise du comte d'Argyle n'aura aucun succès. On ne sait pourtant point encore ce qui se passe dans la terre ferme d'Écosse, où il a d'abord mis pied à terre, et où le bruit est qu'il a laissé un de ses enfants pour assembler les gens du pays qui sont pour lui. Personne ne doute que son dessein ne soit fondé sur l'espérance que monsieur le duc de Montmouth essaieroit en même temps d'exciter une révolte en Angleterre; mais on croit que

monsieur le duc de Montmouth n'a osé hasarder d'y venir. On a commencé en Écosse à lui faire son procès. L'acte de la concession des revenus sera passé dans trois ou quatre jours : il a été lu pour la seconde fois dans la chambre des pairs. Le parlement ne s'assemble point aujourd'hui, parceque c'est le jour de l'Ascension, ni demain, parceque c'est le jour du rétablissement du feu roi d'Angleterre, et qu'on veut en célébrer la fête.

Il se passa avant-hier une chose de grande conséquence dans la chambre basse : il fut proposé le matin que la chambre se mettroit en comité l'après-dîner pour considérer la harangue du roi sur l'affaire de la religion et savoir ce qui devoit être entendu par le terme de *religion protestante*. La résolution fut prise unanimement, et sans contradiction, de faire une adresse au roi pour le prier de faire une proclamation pour l'exécution des lois contre tous les non conformistes généralement, c'est-à-dire contre tous ceux qui ne sont pas ouvertement de l'église anglicane; cela renferme les presbytériens et tous les sectaires, aussi-bien que les catholiques romains. La malice de cette résolution fut aussitôt reconnûe par le roi d'Angleterre et ses ministres; les principaux de la chambre basse furent mandés, et ceux que sa majesté britannique croit être dans ses intérêts : il leur fit une réprimande sévère de s'être laissé séduire et entraîner à une résolution si dangereuse et si peu admissible. Il leur déclara que si l'on persistoit à lui faire une pareille adresse, il répondroit à la chambre basse en termes si décisifs et si fermes, qu'on ne retourneroit pas à lui faire une pareille adresse. La manière dont sa ma-

jesté britannique s'expliqua produisit son effet hier matin, et la chambre basse rejeta tout d'une voix ce qui avoit été résolu en comité le jour auparavant.

On fait grande réflexion ici sur cette marque de déférence et de soumission que la chambre basse a donnée. Mais ceux qui savent les motifs de la première délibération voient bien que la seconde est forcée, et que ce qui se fait par autorité n'empêche pas que le sentiment unanime n'ait été de donner un coup aux catholiques, et de faire voir même au roi d'Angleterre combien il trouveroit de difficulté à rien obtenir du parlement en leur faveur.

Ce prince a témoigné beaucoup d'aigreur contre ses domestiques et autres gens attachés particulièrement à lui, qui ont donné les mains, par malice ou par ignorance, à une résolution si peu respectueuse à son égard : il connoît le ridicule et le danger qu'il y a pour lui d'être prié par le parlement de poursuivre avec rigueur l'exécution des lois contre les catholiques et les non conformistes. Cependant il en tire cet avantage, qu'il a connu le fond des intentions de la chambre basse, et qu'il a fait un coup d'autorité en les obligeant à se rétracter dès le lendemain d'une résolution prise unanimement.

Sa majesté britannique sait très mauvais gré aux évêques, qui, sous prétexte de zèle pour l'église anglicane, avoient fait prendre une résolution si absurde et si dangereuse. Les gens opposés à la cour témoignent secrètement leur joie de ce que la chambre basse a montré à tout le monde quels étoient ses sentiments sur la religion : ils ne comptent pas pour beaucoup que la chambre basse

ait été obligée de se rétracter, espérant qu'en une autre occasion elle aura plus de fermeté, et que le roi d'Angleterre ne sera pas toujours en état et en volonté de faire des coups d'autorité.

On a parlé dans la chambre basse d'exclure ceux qui avoient été d'avis d'exclure monsieur le duc d'York de la succession ; mais les principaux de la chambre avoient ordre de s'opposer à cette proposition ; ainsi elle n'a eu aucune suite. C'étoit une tentative contre plusieurs des ministres qui sont à présent dans la confiance du roi d'Angleterre.

On voit par ce qui s'est passé hier et avant-hier combien il est difficile de prévoir ce qu'un parlement peut faire. Cela fait dire déjà que le parlement ne sera pas long-temps assemblé ; eux-mêmes ont envie d'être prorogés ou ajournés, voyant bien qu'ils ne sont pas en état de prendre une résolution de conséquence, et de la soutenir quand elle ne sera pas agréable à sa majesté britannique. Ils sont aussi fort incommodés dans leur chambre, qui est trop petite pour contenir le nombre dont elle est composée, qui est de cinq cent treize personnes. Il est pourtant apparent que la cour fera encore quelque effort pour les obliger à donner quelque chose pour mettre la flotte en bon état.

Les commissaires de la compagnie des Indes d'Amsterdam et ceux de la compagnie de Londres se sont assemblés ; ils ne paroissent pas encore disposés à convenir ensemble, ni à s'approcher : ceux de Hollande veulent gagner du temps et traiter par écrit dans les délais ordinaires ; les Anglais veulent abréger la matière

et aller au fait, c'est-à-dire convenir de la restitution dans Bantam. Les Hollandais auroient bien de la peine à y donner de bonne foi les mains.

Je sais qu'il a été agité dans les assemblées particulières qui se font des gens du parlement de proposer quelque chose à l'égard de la France, et de marquer au roi d'Angleterre le chemin qu'il doit tenir. On n'a pas trouvé de prétexte apparent de rien proposer présentement sur cela; s'il y en avoit quelque occasion dans la suite, on ne le manqueroit pas, autant par mauvaise intention contre le roi d'Angleterre, que pour l'embarrasser par la jalousie de la grandeur de votre majesté qui est naturellement dans les esprits des Anglais. On a parlé dans une de ces conférences de faire une adresse pour prier sa majesté britannique de s'employer à conserver le repos à l'Europe : cette proposition a été trouvée trop générale et sujette à interprétation : on a même cru qu'elle pourroit donner lieu à sa majesté britannique de s'unir plus étroitement avec votre majesté, sous prétexte de la conservation de la paix.

Le roi d'Angleterre vient de me dire qu'il est arrivé un courrier exprès d'Écosse, parti d'Édimbourg le 4 de ce mois; que le comte d'Argile est entré dans le pays de Cantir, qui lui appartient : c'est une langue de terre qui s'étend devers l'Irlande : il s'est avancé jusqu'au pays qui porte le nom d'Argyle, pour aller au-devant des troupes du marquis d'Athol, et empêcher qu'elles ne se joignent avec les autres royalistes. Les lettres portent que le comte d'Argyle a trois mille hommes avec lui. L'opinion de sa majesté britannique est que ces troupes

grossiront encore. Son fils est dans le pays de Lorn, et il leur est aisé de se joindre. Toutes les lettres qui viennent d'Écosse font juger que le comte d'Argyle s'attendoit que monsieur le duc de Montmouth se mettroit en devoir d'exciter une révolte en Angleterre.

Je suis avec le profond respect que je dois, etc.

Le roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, le 15 juin 1685.

Monsieur de Barillon, j'ai reçu par la voie ordinaire vos lettres des 4 et 7 de ce mois, et, par le courrier que vous m'avez dépêché, celle du 10, qui ne contient rien de plus considérable que les précédentes, sinon les raisons que vous avez de croire qu'il est du bien de mon service que je vous donne pouvoir de faire payer au roi d'Angleterre la somme de *cent mille écus*, outre et par-dessus ce qui lui reste dû, à cause du subside promis au feu roi son frère. Mais il me paroît, au contraire, par tout ce que contiennent vos dernières lettres, que ce prince a moins besoin de mon assistance à présent qu'il n'en a eu depuis qu'il est parvenu à la couronne. Et en effet, je vois premièrement que toutes les remontrances que le sieur Seymer a faites dans la chambre basse, et tout ce qu'il a dit pour attaquer la validité des élections, n'a servi qu'à déterminer plus promptement le parlement à continuer au roi les mêmes revenus dont jouissoit le feu roi son frère; que d'ailleurs le bruit que fait le débarquement du comte d'Argyle en Écosse avec une petite suite de rébelles mal pourvus de toutes choses, et peu capables d'une grande entreprise, a fait prendre aussi la résolution au parlement d'accorder encore audit roi jusqu'à la somme de

seize cent mille livres sterlings, qui feront plus de *vingt millions de livres ;* qu'enfin ce prince n'a pas plus tôt témoigné combien lui seroit désagréable la proposition que toute la chambre des communes avoit résolu de faire d'une proclamation pour l'exécution des lois contre tous les non conformistes, qu'elle a rejeté d'un commun consentement la délibération des commissaires ; en sorte qu'on peut dire que jamais roi d'Angleterre n'a agi avec plus d'autorité dans son parlement que ce prince fait à présent, et qu'il n'y a rien qu'il ne s'en doive promettre pour l'affermissement de son autorité, et pour la punition du petit nombre de rebelles qui ont osé paroître. Ainsi j'ai sujet de me promettre que non seulement il ne désirera point de moi, dans la conjoncture présente, d'autre assistance que celle que je vous ai promis de lui donner, c'est-à-dire le paiement de ce qui reste dû de subsides ; mais même qu'il demeurera persuadé que les témoignages publics de mon amitié et la crainte des secours que je n'aurai pas manqué de lui donner, s'il en avoit eu besoin, ont beaucoup contribué à maintenir ses sujets dans le devoir, et à lui faire obtenir de son parlement tout ce qu'il en a désiré jusqu'à présent.

Il ne reste donc plus, tant pour ma satisfaction que pour la sienne, qu'à obtenir la révocation des lois pénales en faveur des catholiques, et le libre exercice de notre religion dans tous ses États ; et vous savez que c'est aussi le principal motif qui m'a porté à vous faire remettre avec tant de diligence des sommes si considérables. Mais comme ce prince ne juge pas à propos de

tenter, quant à présent, cette demande, je ne veux pas aussi le presser de se mettre au hasard d'un refus dans une matière si importante, et pour le succès de laquelle il est de sa prudence de prendre des mesures bien justes. Je croirois néanmoins qu'à présent que le parlement paroît disposé à ne lui rien refuser, soit que la seule affection le fasse agir, ou que la crainte y soit mêlée, ce prince feroit très sagement d'en profiter, et d'en tirer ce qu'il désire en faveur de notre religion, sans leur donner le temps de se reconnoître, et de concerter avec ceux qui sont les plus animés contre notre religion, ce qu'ils auroient à faire pour en empêcher le progrès; et si le roi prenoit ce parti-là, et qu'il trouvât quelque obstacle qu'il ne pût vaincre qu'avec mon assistance, je la lui accorderois volontiers aussitôt que vous m'auriez informé de ses besoins. Mais jusqu'à ce qu'il prenne cette résolution, et qu'il l'exécute, mon intention n'est pas de rien changer aux ordres que je vous ai donnés; et je veux que vous gardiez les fonds que je vous ai fait remettre pour n'en disposer que lorsque je le jugerai nécessaire. Cependant, si le grand-trésorier d'Angleterre vous presse de lui faire quelque paiement au-delà de l'ancien subside, vous lui direz seulement que, comme le parlement se conduit selon mes souhaits et ceux dudit roi, je n'ai pas sujet de croire que ce prince puisse avoir besoin à présent d'une assistance extraordinaire, et qu'ainsi vous n'avez pas pouvoir de disposer de ce que vous avez de fonds.

Je vous envoie la lettre de ma main que vous m'avez proposé d'écrire au roi, tant sur la satisfaction que lui

donne son parlement, que sur ce qui regarde les mouvements d'Écosse; et je désire que, sur l'un et l'autre de ces points, vous ne parliez qu'en conformité de ce que j'écris au roi, et de ce que contient cette dépêche, ne jugeant pas à propos d'offrir ouvertement un secours de troupes à un prince qui n'en demande point, et pour une affaire qu'il peut terminer par ses propres forces.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

18 juin, 1685, à Londres.

Il y a des gens ici qui voudroient faire tomber sur la France le soupçon qu'on rejette sur la ville d'Amsterdam, comme s'il y avoit assez d'intelligence entre votre majesté et cette ville pour présumer que tout ce qui s'y fait est de concert avec votre majesté.

Le roi d'Angleterre rejette avec aigreur et dédain ce qu'on dit en sa présence de l'intérêt qu'a votre majesté d'entretenir les divisions en Angleterre. Ce prince s'expliqua tout haut, que les rebelles sont soutenus et aidés des protestants zélés des autres pays, et traite de ridicule tout ce qui se dit d'opposé à cela.

Je suis avec le profond respect que je dois, etc.

Le roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, le 13 juillet 1685.

Monsieur de Barillon, j'ai reçu vos lettres des 2 et 5 de ce mois, et elles m'ont donné d'autant plus de satisfaction, qu'elles ne me laissent aucun lieu de douter que le roi de la Grande-Bretagne n'ait la même facilité à dissiper le peu qui reste de révoltés en Angleterre, qu'il en a eu à punir la rébellion d'Écosse; et comme le duc de Montmouth a déjà perdu ses vaisseaux, et n'a aucune ville considérable où il se puisse retirer, il y a bien de l'apparence qu'il aura bientôt le même sort que le comte d'Argyle, et que son attentat aura servi à rendre le roi d'Angleterre beaucoup plus absolu dans son royaume qu'aucun de ses prédécesseurs.

J'apprends cependant qu'outre les trois régiments anglais qu'il fait revenir de Hollande, le prince d'Orange a encore demandé pour lui aux États-Généraux un secours de trois mille hommes; que même il en a fait demander à l'électeur de Brandebourg; et comme il m'a paru jusqu'à présent, par tout ce que vous m'avez écrit, que le roi ne vouloit pas se servir de troupes étrangères, pour ne point donner d'ombrage à ses sujets, je serai bien aise que vous me fassiez savoir si c'est par ses ordres que le prince d'Orange a fait cette demande, celui-ci pouvant bien, pour ses fins particulières, désirer d'avoir beau-

coup de troupes en Angleterre qui lui seroient dévouées, et dont il pourroit disposer ensuite contre les intérêts dudit roi.

Continuez aussi à m'informer exactement de tout ce qui se passera au lieu où vous êtes, dans une conjoncture si importante, et donnez tous vos soins à en être bien averti, et à m'en rendre un compte exact.

Comme je vois avec plaisir que le parlement d'Angleterre fournit amplement à tous les besoins du roi de la Grande-Bretagne, et que ce prince ne trouvera pas même d'obstacle au rétablissement de la religion catholique lorsqu'il voudra l'entreprendre, après qu'il aura achevé de dissiper le peu qui reste de révoltés, j'ai jugé à propos de faire revenir les fonds que je vous avois fait remettre pour appuyer, en cas de besoin, les desseins que ce prince voudroit former en faveur de notre religion. Ainsi mon intention est que, si cet argent est dans votre maison, vous le fassiez remettre à plusieurs fois entre les mains des banquiers avec le même secret qu'ils l'y ont porté, et, s'il se peut, d'une manière encore plus impénétrable, voulant que, soit qu'il soit demeuré entre les mains desdits banquiers ou chez vous, il soit renvoyé par les mêmes voies et remis en mon épargne, jusqu'à ce que je juge nécessaire de l'employer en faveur du roi d'Angleterre.

Monsieur de Barillon au roi.

16 juillet 1685, à Londres.

Je n'ai pu, après la séparation du parlement, différer de m'expliquer à milord grand-trésorier sur les instances qu'il m'a faites de continuer les paiements du subside. Je lui ai dit que je ne pouvois disposer des fonds qui avoient été envoyés ici, sans avoir de nouveaux ordres; que ces fonds étoient destinés pour le plus pressant besoin du roi d'Angleterre, et que ce besoin pressant ne paroissoit pas présentement, après que le parlement avoit accordé des sommes fort considérables pour l'augmentation de ses revenus pendant plusieurs années, et avoit même accordé un subside extraordinaire, dont l'avantage pouvoit être reçu dès à présent par emprunt.

Je me doutois bien que ce discours ne plairoit point au grand-trésorier. Il me parut fort surpris, et me fit entendre qu'il ne pouvoit s'imaginer quelle raison avoit votre majesté de faire cesser le paiement de sommes envoyées ici dans le temps auquel le roi son maître en avoit le plus de besoin, et lorsqu'il s'attendoit de recevoir plus de marques de l'amitié de votre majesté; qu'il étoit vrai que le parlement avoit accordé des droits pendant plusieurs années, outre le revenu, mais que ce qui s'en pouvoit tirer n'étoit pas présent, et que si on consommoit ces fonds par avance, le roi son maître se trouveroit à

l'avenir très mal dans ses affaires; ce qu'il ne pouvoit éviter avec trop de soin, connoissant en quel embarras se jette un roi d'Angleterre qui a un grand besoin de son parlement; qu'il ne croyoit pas que votre majesté fût pleinement informée de ce qui se passe en Angleterre présentement; et que dans le temps qu'il y a une guerre civile allumée dans le cœur du royaume, et lorsque le roi son maître a besoin non seulement de ses forces, mais du secours de tous ceux qui prennent intérêt à sa conservation, votre majesté veuille retrancher les subsides qu'elle a fournis dans le temps qu'il en avoit moins de besoin, et lorsque ce retranchement n'auroit pu être d'aucune conséquence; au lieu que, dans la conjoncture présente, les secours de votre majesté sont non seulement utiles, mais nécessaires. Enfin ce ministre n'omit rien pour me faire connoître que ce que je lui avois dit étoit un contre-temps dont il ne pouvoit pénétrer le motif, ne croyant pas que votre majesté eût changé de sentiments pour le roi son maître, ni qu'elle voulût (quand cela seroit) le faire paroître en une occasion comme celle-ci.

Je fis mon possible pour expliquer à ce ministre que votre majesté avoit simplement jugé que le roi d'Angleterre étoit en état de n'avoir aucun besoin de secours du dehors; que la révolte du comte d'Argyle avoit duré si peu, qu'on ne pouvoit la regarder que comme un effort inutile du parti des factieux qui n'avoit eu aucune suite; qu'on ne s'imaginoit pas non plus en France que l'entreprise de monsieur le duc de Montmouth pût avoir aucun succès, et qu'on s'attendoit tous les jours d'ap-

prendre que ses troupes se seroient dissipées, et qu'il auroit été pris ou qu'il se seroit sauvé; que votre majesté avoit témoigné son amitié au roi d'Angleterre, en envoyant si promptement des fonds pour ses plus pressants besoins, et qu'elle la réservoit aussi pour une occasion qui ne paroît pas arrivée.

Le grand-trésorier me répliqua qu'il n'arriveroit jamais du règne du roi son maître une occasion si pressante que celle-ci, et qu'il ne pouvoit s'imaginer que votre majesté, sachant bien ce qui se passe ici, lui voulût laisser démêler une affaire si décisive sans lui donner de nouvelles marques de son amitié. Au sortir de chez le grand-trésorier, je fus trouver le roi d'Angleterre, pour le prévenir et empêcher que le grand-trésorier ne lui expliquât ce que je lui avois dit d'une façon qui l'auroit plus aigri, et plus aigri que je ne ferois. Je fis souvenir ce prince de toutes les marques d'amitié qu'il a reçues de votre majesté dans tous les temps, et de la promptitude avec laquelle votre majesté lui a fait connoître la sincérité de ses intentions pour le soutenir lors de son avènement à la couronne. Je lui fis connoître que rien ne pouvoit diminuer les sentiments de votre majesté à son égard qu'un changement de conduite de sa part, que je croyois qui n'arriveroit jamais; qu'ainsi il pouvoit s'assurer d'une amitié ferme et constante de la part de votre majesté, dont il recevroit des marques éclatantes et essentielles quand les occasions s'en présenteroient; que cependant votre majesté croyoit les affaires de ses finances en si bon état, qu'elle n'avoit pas estimé qu'il eût besoin présentement de nouveaux secours, et que ce qu'il avoit reçu du par-

lement le mettoit en pouvoir de soutenir de plus grandes dépenses que celles qu'il étoit obligé de faire.

Le roi d'Angleterre me parut assez embarrassé, et s'imagina d'abord que votre majesté étoit mécontente de sa conduite, et vouloit, en quelque façon, renoncer à son amitié. Je lui dis que je ne savois rien qui eût rapport à ce qu'il me disoit ; que seulement il étoit vrai que je n'avois point d'ordre de continuer les paiements au-delà de l'ancien subside ; que votre majesté m'avoit cependant ordonné de l'assurer que les fonds qu'elle avoit envoyés ici seroient réservés pour le secourir dans un pressant besoin, et que, s'il entreprenoit d'établir l'exercice libre de la religion en faveur des catholiques, et qu'il y trouvât des difficultés dont il ne pût venir à bout sans le secours de votre majesté, elle emploieroit tout le fonds qui est ici pour le secourir et pour l'aider ; qu'il pouvoit voir par-là les intentions de votre majesté et la sincérité de sa conduite. Ce que je dis remit en quelque façon l'esprit de ce prince, qui me parut d'abord fort agité.

Il me répondit, à ce que je venois de lui dire, que je connoissois le fond de ses intentions pour l'établissement de la religion catholique ; qu'il n'espéroit en venir à bout que par l'assistance de votre majesté; que je voyois qu'il venoit de donner des emplois dans ses troupes aux catholiques aussi-bien qu'aux protestants ; que cette égalité fâchoit beaucoup de gens, mais qu'il n'avoit pas laissé passer une occasion si importante sans s'en prévaloir ; qu'il feroit de même à l'égard des choses praticables, et que je voyois plus clair sur cela dans ses desseins que ses propres ministres, s'en étant sou-

vent ouvert avec moi sans réserve. Il ajouta que j'étois témoin de son attachement pour la personne de votre majesté, et de l'envie sincère qu'il avoit de ne se jamais séparer de ses intérêts; qu'il avoit plus compté sur l'assistance de votre majesté et sur son amitié que sur aucune autre chose du monde, et qu'il ne croyoit pas que votre majesté voulût, dans la conjoncture présente, cesser des subsides dont il avoit plus de besoin qu'il n'en aura de sa vie.

Je répondis à cela que votre majesté n'avoit point changé de sentiments, et qu'elle jugeoit seulement qu'il n'avoit pas besoin des mêmes assistances, ayant été mis par le parlement en état de s'en passer. Je me contentai d'avoir entamé la matière et d'y avoir mêlé l'affaire de la religion, dans laquelle le grand-trésorier n'entre pas fort avant, quelque crédit qu'il ait dans les autres choses. J'informai milord Sunderland de ce qui se passoit, afin qu'il fût préparé quand le roi son maître lui parleroit. Il m'a dit: « Le roi votre maître peut avoir des desseins que je ne pénètre pas; mais ceci est un contretemps auquel j'espère qu'on remédiera, en faisant voir que c'est une méprise fondée sur ce qu'on n'a pas été pleinement informé de ce qui se passe dans ce pays-ci; autrement, vous donneriez des armes à ceux qui veulent rompre l'union des deux rois. Si l'on ne s'en soucie pas en France, je n'ai rien à dire; mais si on fait quelque cas de nous, je sais bien que vous pouvez être assuré du roi d'Angleterre pour toujours, et que ses desseins et ses intentions ne peuvent réussir qu'avec l'assistance et l'amitié du roi votre maître. »

J'expliquai à milord Sunderland ce que j'avois dit au grand-trésorier et à sa majesté britannique du bon état des finances et du peu de besoin qu'on a ici du secours du dehors. Il me répliqua : « Vous voyez à quelles dépenses l'on s'engage, et ce qu'il faudra pour les soutenir ; vous savez ce que coûtent des troupes qu'il faut entretenir, et ce que c'est qu'une guerre civile dans le dedans, qu'on ne peut s'assurer de voir sitôt finir ; mais pour le présent, on n'est pas ici en état de se passer du secours du roi votre maître, et je ne crois pas qu'il puisse faire de dépense qui lui soit plus utile.

J'ai eu une seconde conférence avec le roi d'Angleterre dans son cabinet, où nous fûmes long-temps seuls. Il me parut persuadé que le refus de continuer le paiement vient de ce que votre majesté croit qu'il est en état de se passer de secours étrangers. Il entra sur cela dans le détail de ses affaires, et me dit que je savois en quel désordre le feu roi son frère avoit laissé ses magasins et ses vaisseaux ; que les droits d'augmentation qui lui avoient été accordés pourroient à peine être suffisants pour remetre une flotte médiocre en état de tenir la mer ; que le dernier secours accordé par le parlement seroit consommé par avance pour l'entretien des troupes, dont il ne se pouvoit passer à l'avenir, connoissant le peu de fond qu'il peut faire sur les milices ; que les charges du gouvernement étoient telles (sans compter que la guerre civile peut durer), qu'il n'auroit de sa vie plus de besoin d'être assisté qu'il en a présentement ; que je le connoissois assez pour savoir qu'il seroit fort aise d'être attaché et uni à votre majesté sans avoir

besoin d'un secours d'argent ; et qu'il se feroit un grand plaisir de pouvoir mériter d'autres marques de son amitié ; mais que, dans la conjoncture présente, les secours de votre majesté lui étoient nécessaires, et qu'il ne croyoit pas que votre majesté voulût réserver pour d'autres temps les secours qu'elle a destinés pour lui, n'y ayant pas d'apparence qu'il puisse arriver de conjoncture où il en puisse avoir un plus grand besoin ; que je connoissois le fond de ses desseins, et que je pouvois répondre que tout son but étoit d'établir la religion catholique ; qu'il ne perdroit aucune occasion de le faire ; qu'il avoit armé les catholiques en Irlande ; que milord Dumbarton avoit eu le commandement de son armée d'Écosse ; que le duc de Gordon avoit été mis à la tête des milices ; que présentement il mettroit les charges de guerre, autant qu'il pourroit, dans les mains des catholiques d'Angleterre ; que c'étoit en quelque façon lever le masque, mais qu'il n'avoit pas voulu laisser passer l'occasion de le faire, la croyant décisive ; qu'il savoit combien de gens en étoient choqués, mais qu'il iroit son chemin, et que rien ne l'en détourneroit, pourvu que votre majesté veuille l'assister dans un si grand et si glorieux dessein : que déjà le régiment de dragons d'Hamilton étoit composé entièrement de catholiques ; qu'il avoit donné des compagnies de cavalerie franches à Bernard Howard, et à plusieurs catholiques considérables ; que peu à peu il va à son but, et que ce qu'il fait présentement emporte nécessairement l'exercice libre de la religion catholique, qui se trouvera établi avant qu'un acte du parlement l'autorise ; que je connoissois assez l'Angleterre

pour savoir que la possibilité d'avoir des emplois et des charges fera plus de catholiques que la permission de dire des messes publiquement ; que cependant il s'attendoit que votre majesté ne l'abandonneroit pas , quand il a un ennemi dans le milieu de son royaume qui lui dispute la couronne, et qu'il est favorisé secrètement d'un grand nombre de gens qui sont plutôt pour la prétention d'un bâtard protestant que pour leur roi légitime, parcequ'il est catholique.

J'ai eu aussi deux autres conférences avec milord trésorier et milord Sunderland séparément. Milord trésorier me répéta ce qu'il m'avoit dit, et me fit comprendre qu'il savoit bien que le roi son maître seroit fort aise de n'avoir point besoin d'un secours d'argent ; que , dans un autre temps, il n'auroit pas répliqué à ce que j'avois dit, et qu'on auroit songé à donner et à recevoir des marques d'amitié réciproques de votre majesté, mais qu'il ne me falloit pas celer que le roi son maître avoit besoin des secours présents de votre majesté, et que ce n'est pas une obligation qu'il voulût lui avoir, si son dessein n'étoit d'en conserver une reconnoissance proportionnée au fait ; que le bonheur et la sûreté du règne du roi son maître dépendoient de l'amitié de votre majesté ; qu'il la conserveroit avec soin, et que je pouvois être assuré qu'à son égard (de lui qui me parloit) il ne croyoit rien de si important au roi son maître que de conserver l'amitié de votre majesté, et que rien ne lui pouvoit faire tant de mal que d'en être privé.

Je ne répondis à cela que des choses générales, et que votre majesté avoit donné assez de marques de

l'envie qu'elle a que les affaires du roi d'Angleterre soient dans un état avantageux et assuré.

Milord Sunderland est entré fort avant avec moi, et m'a paru informé à fond de ce qui s'est passé entre le roi d'Angleterre et moi sur le sujet de la religion catholique. Ce ministre m'a dit : « Je ne sais pas si on voit en France les choses comme elles sont ici ; mais je défie ceux qui les voient de près de ne pas connoître que le roi mon maître n'a rien dans le cœur si avant que l'envie d'établir la religion catholique ; qu'il ne peut même, selon le bon sens et la droite raison, avoir d'autre but ; que, sans cela, il ne sera jamais en sûreté, et sera toujours exposé au zèle indiscret de ceux qui échaufferont les peuples contre la catholicité, tant qu'elle ne sera pas plus pleinement établie ; il y a une autre chose certaine, c'est que ce plan-là ne peut réussir que par un concert et une liaison étroite avec le roi votre maître ; c'est un projet qui ne peut convenir qu'à lui, ni réussir que par lui. Toutes les autres puissances s'y opposeront ouvertement, ou le traverseront sous main. On sait bien que cela ne convient point au prince d'Orange ; mais il ne sera pas en état de l'empêcher, si on veut se conduire en France comme il est nécessaire, c'est-à-dire ménager l'amitié du roi d'Angleterre, et le soutenir dans son projet. Je vois clairement l'appréhension que beaucoup de gens ont d'une liaison avec la France, et les efforts qu'on fait pour l'affoiblir ; mais cela ne sera au pouvoir de personne, si on n'en a pas envie en France ; c'est sur quoi il faut que vous vous expliquiez nettement, que vous fassiez connoître que le roi votre maître veut aider

de bonne foi le roi d'Angleterre à établir fermement ici la religion catholique. »

Il ajouta à cela qu'il avoit eu un long entretien avec sa majesté britannique, et qu'il l'avoit laissée persuadée que le refus de continuer les paiements n'étoit fondé sur aucun changement de votre majesté à son égard, mais sur une supposition qu'il est en état de n'en avoir pas besoin; que cependant il étoit possible de rectifier cet incident, si on ne vouloit pas que le roi d'Angleterre crût qu'après l'avoir assisté quand il n'en avoit pas grand besoin, votre majesté l'abandonne dans la conjoncture de sa vie la plus importante; que peut-être votre majesté avoit quelque égard au bruit répandu d'une réunion entre le roi d'Angleterre et le prince d'Orange ; que dans le fond il n'y avoit rien de plus difficile ; que l'un étoit possesseur d'une couronne que l'autre attend avec impatience; que la différence de leur religion et de leurs sentiments en tout ne promet pas qu'ils se réunissent de bonne foi; qu'ils sont obligés l'un et l'autre de dissimuler et de garder les bienséances, mais que leurs desseins et leurs projets sont trop opposés pour se pouvoir concilier; que lui qui me parloit voyoit tout cela clairement, et que, si on se vouloit donner la peine de le bien examiner, on verroit au travers de tout ce qui se passe un fond de jalousie et de mécontentement entre le roi d'Angleterre et le prince d'Orange que rien ne peut faire cesser ; que sa majesté britannique ne lui permettroit jamais de venir ici, et que le prince d'Orange avoit toujours envie d'y venir et de se montrer aux Anglais.

Je dis à milord Sunderland que, par beaucoup de

choses, on donnoit lieu de juger que le roi d'Angleterre étoit fort adouci pour le prince d'Orange, et que cela produisoit un assez méchant effet par-tout, parceque le prince d'Orange agissoit toujours avec la même animosité contre les intérêts de la France; que je comprenois assez que l'intérêt de sa majesté britannique n'étoit pas de pousser le prince d'Orange au point de le mettre du parti des rebelles, mais le trop de ménagement le mettroit en état d'être plus dangereux et de pouvoir nuire davantage aux affaires; que, pour moi, je ne me laissois pas séduire aux artifices des partisans de monsieur le prince d'Orange, et que j'étois fort persuadé que le roi d'Angleterre connoissoit trop bien son intérêt pour se séparer de ceux de votre majesté, et prendre des liaisons qui lui sont opposées; et que, de ma part, je ferois mon possible pour bien éclaircir la vérité à votre majesté.

J'eus encore hier au soir une conversation avec le roi d'Angleterre. Il me pressa de rendre compte à votre majesté de tout ce qu'il m'a dit, et me parut s'attendre que votre majesté me donnera des ordres différents de ceux que j'ai, et qu'elle ne lui refusera pas un secours présent dans le temps qu'il en a tant de besoin. Il me dit que, si votre majesté avoit quelque chose à désirer de lui, il iroit au-devant de tout ce qui peut plaire à votre majesté; mais que rien ne le pouvoit toucher plus sensiblement que de voir que votre majesté eût de la confiance en lui, et ne crût pas qu'il voulût recevoir ses secours et son assistance, s'il n'étoit résolu de demeurer inviolablement attaché à ses intérêts; qu'il avoit été élevé en France, et mangé le pain de votre majesté; que son

cœur étoit français ; qu'il ne songeoit qu'à se rendre digne de l'estime de votre majesté, et qu'elle ne se repentiroit pas de l'avoir assisté, et de lui avoir affermi la couronne sur la tête.

Je lui dis que je rendrois compte à votre majesté de tout le plus exactement qu'il me seroit possible ; que le fond de ses intentions m'étoit connu, et que votre majesté avoit pour principal motif l'établissement de la religion catholique ; qu'en faisant voir clair sur cela à votre majesté, je ne doutois pas qu'elle n'entrât dans les mesures qu'il pouvoit attendre.

Le roi d'Angleterre me dit qu'il avoit parlé plus clairement sur cela à milord Sunderland qu'aux autres ministres, que je pouvois en conférer avec lui. Il finit en me disant : « Je conjure le roi votre maître de se fier à moi et de ne croire pas que j'aie un autre but que celui que je vous ai dit, auquel je ne puis parvenir que par son secours et son assistance.

Voilà, sire, ce qui s'est passé avec le roi d'Angleterre et ses ministres, sur quoi il plaira à votre majesté de me donner ses ordres ; s'ils sont tels qu'on les espère ici, et que je puisse continuer les paiements du subside, il dépendra de votre majesté d'entrer dans de plus grands engagements, et de jeter les fondements d'une liaison étroite qui puisse durer long-temps, et dans laquelle votre majesté pourra trouver ses avantages, selon qu'elle l'estimera à propos ; mais il me paroît que, pendant la négociation, il seroit nécessaire de continuer quelques paiements, à moins que votre majesté ne se déterminât à donner tout le fonds qui est ici ; ce qui combleroit de joie

le roi d'Angleterre, tant pour l'utilité présente qu'il en recevroit, que par la sûreté qu'il croiroit avoir de l'amitié de votre majesté. Je ne doute pas qu'en ce cas il ne prenne toutes les résolutions qui pourroient être les plus avantageuses à la religion catholique, et qu'il ne les exécute; mais outre cela, il prendroit, autant que je le puis juger, tous les engagements que votre majesté pourroit désirer sur les affaires du dehors. J'ai connu dans tout ce qui m'a été dit qu'il seroit fort périlleux au roi d'Angleterre d'être mal avec votre majesté; il le seroit encore plus qu'on ne se l'imagine; et le parti opposé à la royauté en Angleterre est si nombreux, et les semences de division dans les esprits sont si fortes, que, sans l'amitié de votre majesté, il seroit fort difficile que le roi d'Angleterre eût un règne paisible et heureux. J'ai cru voir, dans tout ce qui m'a été dit par ce prince, une envie fort sincère d'être étroitement uni à votre majesté: s'il avoit dessein de s'en séparer, il ne presseroit pas si vivement pour un secours présent, et se contenteroit de demeurer dans un état de bienséance avec votre majesté, sans désirer une ligue si étroite. Je crois aussi connoître en lui un dessein formé pour l'établissement de la religion catholique, qui ne sera interrompu ni retardé que lorsqu'il ne pourra surmonter les obstacles qui s'y rencontreront. Mais il travaillera tous les jours à en venir à bout; c'est à quoi il voit bien que votre majesté seule peut l'aider.

Le parlement a témoigné beaucoup d'éloignement de consentir à tout ce qui auroit pu être tiré à conséquence en faveur des catholiques.: leur premier mouvement a été de les poursuivre et d'exécuter les lois contre eux.

Ils s'en sont départis, mais contre leur sentiment, et par un coup d'autorité qui ne réussiroit pas toujours. Le bill de la restitution de milord Stafford est demeuré dans la chambre des communes sans être admis, parceque dans le préambule il y a eu des mots insérés qui semblent favoriser la religion catholique ; cela seul a retardé cet acte de réhabilitation du comte de Stafford, dont tous sont d'accord à l'égard du fond. Dans le dernier bill que la chambre des communes a résolu pour la sûreté de la personne du roi d'Angleterre il a été mis expressément qu'il seroit permis aux ministres de prêcher et aux autres de parler contre le papisme. La reine en a marqué beaucoup d'animosité et d'aigreur, et le roi d'Angleterre a mieux aimé que cet acte ne fût point passé, quoiqu'il contînt beaucoup d'autres choses très avantageuses pour le gouvernement. C: la même (autant que j'en puis juger) a avancé la séparation du parlement.

Je fais ces remarques afin que votre majesté observe que le roi d'Angleterre n'a pas été en état ni en pouvoir d'établir l'exercice libre de la religion catholique. Il n'auroit pu le tenter sans s'exposer non seulement à un refus, mais à quelque chose de pire, c'est-à-dire que cela auroit pu empêcher les secours d'argent qui lui ont été accordés par le parlement. Cependant le roi d'Angleterre fait, ce me semble, tout ce qui est en lui en faveur des catholiques, leur accordant les principaux emplois de guerre, et mettant dans les charges subalternes tous ceux qui se présentent. Il est difficile d'exprimer combien on a trouvé à redire ici que milord Dombarton ait été fait général de toutes les troupes en Écosse, et

que monsieur Talbot ait eu la direction sur toutes celles d'Irlande. On voit qu'insensiblement les catholiques auront les armes à la main; c'est un état bien différent de l'oppression où ils étoient, et dont les protestants zélés reçoivent une grande mortification : ils voient bien que le roi d'Angleterre fera le reste quand il le pourra. La levée des troupes, qui seront bientôt complètes, fait juger que le roi d'Angleterre veut être en état de se faire obéir, et de n'être pas gêné par les lois qui se trouveront contraires à ce qu'il veut établir. Toutes ces vues ne s'accordent pas avec des liaisons opposées aux intérêts de votre majesté.

Je sais bien ce qui se dit dans les pays étrangers, et que le bruit y est fort répandu d'une réunion secrète entre le roi d'Angleterre et le prince d'Orange. J'ai toute l'application que je dois pour pénétrer ce qui se passe à cet égard : mais je n'ai rien connu qui aille au-delà de ce que le roi d'Angleterre est obligé de faire pour ne pas jeter ouvertement le prince d'Orange dans le parti de ses ennemis, ce qui ne seroit pas prudent dans la conjoncture présente. Il étoit naturel de retirer de Hollande les troupes composées de sujets de sa majesté britannique, pour avoir un prompt secours.

Monsieur d'Avaux m'a mandé, par sa dernière lettre, qu'on lui avoit donné avis que Skelton a demandé des troupes de l'électeur de Brandebourg au sieur Fuches. J'ai approfondi ce bruit, auquel il n'y a aucun fondement. C'est sans doute un artifice du prince d'Orange pour faire croire à l'électeur de Brandebourg qu'il auroit inspiré au roi d'Angleterre d'avoir recours à lui.

Je crois aussi peu de fondement à ce qu'on prétend qui a été dit à la Haye d'un mécontentement secret que le roi d'Angleterre a contre la France, et qui éclatera en son temps. Si cela étoit, on ne le confieroit pas à un des commis de milord Middleton : cela n'a aucune vraisemblance, et dans le temps qu'on l'a dit, le roi d'Angleterre ne savoit pas que les paiements seroient sursis, et il étoit pleinement content de votre majesté.

Il est encore aussi peu apparent que Bentem ose parler au roi d'Angleterre sur la religion catholique. Votre majesté jugera si ce prince se laissera ébranler sur cette matière, et si quelqu'un lui osera faire la proposition de changer de religion sans lui déplaire beaucoup. Le fond de la mission de Bentem a été apparemment pour obtenir la permission au prince d'Orange de venir. Le roi d'Angleterre m'a dit qu'il l'avoit refusé, et qu'il le refuseroit toujours. Votre majesté peut avoir des connoissances certaines de ce qui se passe par-tout; mes vues sont bornées à ce qui se passe ici. Mais il paroît que la plupart des choses qui se débitent en Hollande sont fausses, et qu'on y raisonne sur des fondements entièrement éloignés de la vérité.

Pour me renfermer dans le fait dont il est question présentement, je me tiendrai en état d'exécuter les ordres que votre majesté me donnera; il me suffit d'avoir exposé à votre majesté les choses comme elles me paroissent être en ce pays-ci. Il me reste à lui rendre un compte exact, autant que je le pourrai, de l'état de l'affaire de monsieur le duc de Montmouth. On ne sait pas au vrai ce qu'il a de gens : on dit à Londres vingt

mille hommes ; je crois qu'il en a bien huit ou dix, dont il y en a six mille assez bien armés : le reste ne l'est pas suffisamment pour un jour de combat. Il est constant que jusqu'à présent ses forces se sont toujours augmentées, et il semble que l'on n'ait pas agi contre lui avec la promptitude et la vigueur qui auroient été nécessaires pour finir d'abord une affaire dont les suites peuvent être dangereuses. Mais le petit nombre de troupes de sa majesté britannique n'a pas été suffisant pour pouvoir d'abord tomber sur monsieur de Montmouth, et empêcher ses premiers progrès. Il auroit fallu dégarnir Londres, ce qui auroit été fort imprudent ; car les esprits sont en une telle disposition, que le moindre incident pourroit y causer de grands désordres. On y a fait arrêter plus de deux cents personnes suspectes, parmi lesquelles il y a plusieurs riches marchands, et d'autres gens riches et considérables. Cela cause une grande altération dans les esprits, et beaucoup d'interruption dans le commerce. Le peuple favorise secrètement monsieur de Montmouth, et cela éclateroit, s'il arrivoit une occasion qui leur permît de se pouvoir déclarer sans grand péril. Le roi d'Angleterre connoît bien cela, et est fort résolu de ne point quitter Londres pour aucune considération.

Le bruit a couru depuis quelques jours que milord Delamer étoit allé en Chester-Shire (c'est au-delà du pays de Galles), et qu'il avoit commencé d'y assembler des gens en faveur de monsieur de Montmouth. On a dit aussi, sur ce que milord Grey de Stanford ne paroissoit plus, qu'il étoit allé faire la même chose dans

le nord. Je ne vois point encore de fondement solide à ces bruits; mais il est certain que, si on remuoit en quelque endroit d'Angleterre, l'affaire de monsieur de Montmouth deviendroit bien plus difficile, parcequ'il faudra séparer les troupes qu'a le roi d'Angleterre; car on ne peut faire aucun fond sur les milices, qui sont plutôt disposées à favoriser monsieur de Montmouth que le parti du roi. Les nouvelles qu'on eut hier sont que monsieur de Montmouth, après avoir pris et pillé la ville de Wells, est allé à Bridgewater, qu'il prétend fortifier; c'est un poste où l'on dit qu'il peut subsister commodément, ayant derrière lui un pays fort abondant et rempli de factieux: on dit même qu'il ne pourra être attaqué dans Bridgewater qu'en séparant les troupes, et faisant des ponts de communication sur la rivière qui est fort large en cet endroit. Cela demande du temps et plus de troupes réglées que n'en a milord Fergusson (Feversham) sous son commandement. Les trois régiments écossais sont passés dans Londres pour l'aller joindre. Le sieur Lasuis aura dans peu de jours un régiment de six cents chevaux en état de marcher. Les trois régiments anglais sont dans la rivière, et marcheront aussi vers l'armée. Tout cela ensemble pourra faire sept mille hommes dans douze ou quinze jours.

Jusqu'à présent milord Fergusson (Feversham) n'a pas été en état de rien entreprendre de fort vigoureux contre monsieur de Montmouth. La perte des royalistes a été plus grande qu'on ne l'a dit dans la rencontre arrivée à Philip's-Norton; il y eut bien cent hommes tués ou blessés à l'endroit où le duc de Grafton s'avança. Il

est constant que le duc de Montmouth subsiste avec facilité, et que les peuples lui fournissent des vivres plus volontiers qu'aux troupes de sa majesté britannique.

Le comte d'Argyle a été exécuté à Édimbourg, et a laissé une ample confession par écrit, dans laquelle il découvre tous ceux qui l'ont secouru d'argent, et qui ont aidé ses desseins : cela lui a sauvé la question. Le chevalier Cochrane et son fils, qui étoient les principaux complices du comte d'Argyle, ont été arrêtés dans une maison où ils s'étoient refugiés. Il y a encore beaucoup de gens à Londres qui ne croient pas que milord d'Argyle soit pris.

Je suis avec le profond respect que je dois, etc.

Le roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, le 26 juillet 1685.

MONSIEUR de Barillon, j'ai reçu vos lettres du 16 et 19 de ce mois, et j'ai vu avec bien de la joie, par la dernière, que la rébellion du duc de Montmouth a eu la même fin que celle du comte d'Argyle, ainsi que je vous l'avois prédit par toutes les lettres que je vous ai écrites sur ce sujet. Vous témoignerez au roi d'Angleterre la part que je prends à la satisfaction qu'il a d'avoir entièrement dissipé par ses propres forces tout ce qui pouvoit troubler son règne, et rétabli en même temps ses revenus et son autorité à un plus haut point qu'aucun de ses prédecesseurs ne les a pu porter. Je m'assure aussi qu'il n'y aura plus personne dans son royaume qui ose s'élever contre lui, et qu'il jouira aussi long-temps que je le souhaite du plein repos qu'il s'est acquis: j'enverrai même incessamment monsieur le maréchal d'Humières auprès de ce prince, pour lui faire connoître plus particulièrement quels sont mes sentiments sur cet évènement, et vous lui en pouvez cependant parler en conformité de ce que je vous écris.

Tout le reste de votre première lettre ne contenant rien qui ne tende à m'obliger de donner des secours d'argent au roi, j'aurois cru que, dans le bon état où sont à présent ses affaires, il seroit assez inutile de vous faire

savoir sur cela mes sentiments. Mais comme je vois par votre dernière que vous insistez encore à ce que je vous laisse un fonds pour les besoins qui peuvent survenir à la cour où vous êtes, je ne puis m'empêcher de vous dire que j'ai été extrêmement surpris de voir qu'après vous avoir instruit de mes intentions par plusieurs de mes dépêches, vous n'ayez pas entièrement désabusé les ministres de la cour où vous êtes de l'espérance qu'ils ont conçue avec si peu de raison, que, dans le temps que le roi leur maître jouit d'un plus grand revenu qu'aucun de ses prédécesseurs, je voudrois encore épuiser mon épargne, et sacrifier sans nécessité le fonds que je ne m'étois ôté à moi-même que pour donner audit roi des preuves plus extraordinaires de mon amitié, au cas que le mauvais état de ses affaires l'eût obligé d'y avoir recours : elles sont, par la grace de Dieu, maintenant au point qu'il les pouvoit souhaiter; et ainsi je ne puis croire qu'on renouvelle dorénavant les mêmes instances. Mais si, contre mon opinion, on vous faisoit encore de semblables sollicitations, vous pouvez déclarer nettement que je n'ai rien épargné pour vous donner moyen d'assister le roi d'Angleterre, lorsque j'ai eu sujet d'appréhender que la religion catholique dont il fait profession ne servît de prétexte aux factieux pour susciter de grands troubles dans son royaume, et pour l'empêcher de jouir des revenus qui expiroient par la mort du feu roi : mais après tant de satisfaction que son parlement lui a donnée, la défaite entière de ses ennemis, ou plutôt de ses sujets rebelles, et le rétablissement de son autorité à un si haut point, j'ai cru avec raison qu'il ne

pouvoit avoir aucun besoin de mon assistance, et que je pouvois employer aux autres dépenses que j'ai à soutenir le fonds que je lui avois destiné, sans qu'il fût moins persuadé de la sincérité de mon amitié ; que si néanmoins contre toute apparence, et par quelque accident que je ne puis prévoir, il arrivoit qu'il eût un pressant besoin de mon assistance, il ne doit pas douter qu'il ne me trouve toujours aussi disposé que je le lui ai témoigné à lui donner des preuves effectives de la part que je prends à tout ce qui le touche.

Vous vous renfermerez à cette expression, qui doit suffire pour faire cesser des demandes d'argent d'autant moins soutenables dans la conjoncture présente, que la cour où vous êtes sait bien que les conventions verbales que vous avez faites avec le feu roi étoient expirées avant sa mort, et qu'encore que j'aie assez de raison de croire que, s'il eût vécu davantage, il auroit été satisfait des subsides que j'ai fait payer jusqu'à la fin de l'année dernière, sans en prétendre davantage, néanmoins je n'ai pas hésité à vous promettre de payer cinq cent mille liv., qu'on considère, au lieu où vous êtes, comme reste de subside, lorsque j'ai pu croire que le roi d'Angleterre en avoit besoin. Enfin, vous voyez bien que mon intention est que vous ne laissiez à la cour où vous êtes aucune espérance à tirer de vous le fonds qui est entre vos mains, et qu'au contraire vous devez le remettre incessamment en celles des banquiers, afin qu'ils le fassent repasser dans mon royaume par toutes les occasions qu'ils en auront.

Je m'assure que ledit roi sera assez excité par sa

reconnoissance envers la divine Providence des heureux succès qu'elle vient de lui donner, à rétablir dans son royaume l'exercice de la vraie religion que nous professons ; et vous devez aussi aider ces bons mouvements avec douceur et adresse dans toutes les occasions que vous aurez.

Le roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, août 1685.

Monsieur de Barillon, j'ai reçu vos lettres des 23 et 26 juillet, qui m'informent seulement de tout ce qui s'est passé dans l'exécution du duc de Montmouth; et comme il ne faut pas douter que cet exemple ne retienne à l'avenir les sujets du roi de la Grande-Bretagne dans le devoir, et que, quand même le nombre des mécontents ne seroit pas diminué, il ne s'en trouvera plus qui ose s'en rendre le chef et s'élever contre l'autorité royale, il sera facile au roi d'Angleterre, et aussi utile à la sûreté de son règne qu'au repos de sa conscience, de rétablir l'exercice de la religion catholique, qui engagera principalement tous ceux qui en font profession dans son royaume à le servir bien plus fidèlement et avec beaucoup plus de soumission qu'aucun autre de ses sujets; au lieu que, s'il laisse perdre une conjoncture aussi favorable qu'elle l'est à présent, il ne trouvera peut-être jamais tant de disposition de toutes parts, ou à concourir à ses desseins, ou à souffrir qu'il les exécute. Vous devez néanmoins vous contenter d'aider le penchant qu'il y peut avoir, sans lui en faire des instances trop pressantes, qui pourroient être plutôt capables de retarder cette résolution que de l'avancer.

Observez bien cependant quelles sont les mesures

qu'il prend avec le prince d'Orange, et s'il ne se négocie pas quelque traité de nouvelle alliance entre le roi et les États-Généraux des Provinces-Unies.

J'apprends aussi de plusieurs endroits que les Espagnols comptent beaucoup sur le penchant que ce prince témoigne à favoriser leurs intérêts; et vous devez bien prendre garde au traitement qu'il fait à l'ambassadeur d'Espagne; si ce deruier a de plus fréquents entretiens, ou avec le roi ou avec ses ministres, et s'il y a apparence à quelque renouvellement de traité entre l'Espagne et l'Angleterre.

Tâchez aussi d'être bien exactement informé du nombre de troupes et de vaisseaux que ce prince prétend entretenir, et à quoi il les destine. Enfin vous devez dans cette conjoncture-ci renouveler votre attention à tout ce qui se passe au pays où vous êtes, et à m'en rendre un compte exact par toutes vos lettres.

Le roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, le 24 août 1685.

MONSIEUR de Barillon, vos lettres du 13 et 16 de ce mois m'informent de la résolution qu'a prise le roi d'Angleterre de renouveler avec les États-Généraux les traités d'alliance qu'ils avoient avec le feu roi son frère, et de tout ce qu'il vous a dit sur ce sujet.

J'ai été d'autant plus surpris de la conclusion de cette affaire, qu'il ne m'a pas paru, dans toutes vos lettres, qu'on vous en ait donné aucune part; et je trouve que les ministres étrangers ont raison de ne le pas regarder comme une simple formalité, ainsi que la cour où vous êtes veut vous le persuader. J'estime, au contraire, qu'elle jette par-là le fondement d'une ligue qui peut donner courage à ceux qui ne peuvent souffrir le repos dont l'Europe jouit à présent; que les États-Généraux, qui vouloient demeurer dans une parfaite neutralité, ou plutôt le prince d'Orange et le pensionnaire Fagel, parlent à présent d'un renouvellement d'alliance avec l'empereur, le roi d'Espagne et celui de Suède; que l'électeur de Brandebourg est sur le point de conclure son traité avec eux, et que cette disposition où le roi d'Angleterre témoigne être de renouveler les traités du feu roi son frère, non seulement avec les États-Généraux, mais même avec l'Espagne, fait dire aux ministres de

cette couronne que ce prince est déjà entièrement dans leurs intérêts. On ajoute même d'autant plus de créance aux bruits qu'ils en répandent, qu'on sait que le feu roi d'Angleterre n'étoit entré dans ces engagements que pendant la mésintelligence qu'il y a eu entre moi et lui, et que l'amitié n'a pas été plutôt rétablie par la convention verbale que vous avez faite par mon ordre, qu'il a bien fait voir qu'il ne se tenoit plus obligé à ces traités, et qu'il étoit bien éloigné de les vouloir renouveler. Ainsi je ne comprends point par quel motif le roi d'Angleterre s'empresse si fort de rentrer dans le même embarras, principalement dans un temps où il voit bien que tous mes desseins tendent à la conservation de la paix, et qu'elle ne peut être troublée que par de semblables commencements de ligue, qui ne peuvent, en quelque manière que ce soit, convenir à ses intérêts. Vous en pouvez même encore en parler dans ce sens, y ayant moins d'inconvénient de témoigner que je ne puis pas être satisfait de cette résolution, que de la confirmer par un espoir d'acquiescement de ma part : et peut-être que quand le roi d'Angleterre verra qu'il me donne par-là un juste sujet de mécontentement, ou il ne s'empressera plus de donner la dernière perfection à ce traité, ou il y apportera tant de modifications et de changements, qu'on ne le pourra plus regarder en effet que comme une simple formalité. Mais s'il désire effectivement de conserver mon amitié, il n'entrera dans aucun autre engagement qui puisse y être contraire, soit directement ou indirectement.

J'apprends aussi que le parlement d'Angleterre a fait

une nouvelle et forte imposition sur les denrées et marchandises étrangères qui entrent dans ce royaume. Vous ne manquerez pas de me faire savoir au plus tôt si cette imposition est générale, ou si elle se réduit aux seules denrées et marchandises qui sont portées de mon royaume en Angleterre, et à combien elle se monte.

Continuez à m'informer, le plus exactement qu'il vous sera possible, de tout ce qui se passe de plus considérable au lieu où vous êtes.

Je suis surpris que vous ne fassiez aucune mention dans vos lettres du comte de Sunderland, quoiqu'on ait ici plusieurs avis de son éloignement en Irlande, en qualité de viceroi. Mandez-moi ce qui en est. Conservez ce qui vous reste de fonds entre les mains, sans en remettre aucune partie aux banquiers, jusqu'à ce que je vous aie donné de nouveaux ordres.

Le roi à monsieur de Barillon.

à Versailles le 30 août 1685.

Monsieur de Barillon, quoique vos lettres des 20 et 23 de ce mois ne me parlent encore de la négociation qui se fait entre les commissaires du roi d'Angleterre et les ambassadeurs des États-Généraux, que comme d'une disposition prochaine à un renouvellement de traité; néanmoins les dernières lettres du sieur d'Avaux, du 24, m'assurent que celles desdits ambassadeurs qui venoient d'arriver d'Angleterre à la Haye, portoient qu'ils venoient de conclure l'acte de renouvellement de cesdits traités; et la déclaration que vous a faite le comte de Sunderland, qu'on se garderoit bien de rien mettre dans le traité qui puisse engager le roi d'Angleterre au-delà de ce que l'étoit le feu roi son frère, est d'autant moins considérable, qu'on sait bien que le défunt roi n'avoit contracté ces obligations que dans le temps qu'il n'étoit pas en bonne intelligence avec moi, et que depuis qu'elle a été rétablie, il ne leur a point donné d'autres interprétations que celles que je pouvois désirer; au lieu que le roi d'Angleterre, à présent régnant, les renouvelant volontairement, et dans le temps que rien ne l'y oblige, les voudra exécuter à la lettre, et donnera moyen au prince d'Orange d'en faire une ligue capable de troubler le repos de l'Europe. Quoi qu'il en soit, il

n'est plus temps de faire des remontrances sur ce sujet, et vous ne devez plus les employer que pour empêcher le renouvellement d'un traité avec l'Espagne, ou avec quelqu'autre prince ou État que ce puisse être.

Le maréchal de Créqui est à présent auprès de moi; et quelque bruit qui se répande à la cour où vous êtes sur mes desseins, vous pouvez assurer le roi d'Angleterre qu'ils ne tendent qu'à affermir le repos que les derniers traités ont rétabli dans toute l'Europe.

Extrait d'une lettre du roi à monsieur de Barillon.

à Chartres le 4 septembre 1685.

CEPENDANT comme vous me faites entendre, par l'un des articles de votre lettre, qu'il sera à mon pouvoir de renouveler avec ce prince les mêmes liaisons que j'avois avec le feu roi son frère, et de les rendre encore plus fermes et plus assurées, je vous dépêche ce courrier, pour vous avertir de bonne heure que vous devez bien vous garder de vous engager dans aucune négociation sur ce sujet, et que, comme je vous ai assez fait connoître par toutes mes dépêches, et par celle-ci, que je n'ai point d'autre dessein que de maintenir la paix dont toute l'Europe jouit à présent, j'ai lieu de croire aussi que dans le florissant état où j'ai mis toutes les affaires de mon royaume, non seulement le roi d'Angleterre, par l'intérêt qu'il a pareillement à la conservation de la tranquillité publique, mais aussi tous les autres princes et États de l'Europe seront bien aises qu'elle ne soit pas troublée, et qu'il n'y en aura point qui ose, malgré moi, renouveler une guerre qui ne tourneroit qu'à son dommage. Ainsi, il n'est pas nécessaire de rentrer pour cet effet dans des liaisons avec l'Angleterre, qui ne se concluent jamais qu'à mes dépens, et même par des sub-

sides capables de porter un grand préjudice aux affaires de mon royaume; et toutes les fois qu'on vous fera de semblables propositions, vous devez seulement répondre que je suis assez persuadé de l'amitié du roi d'Angleterre, et qu'il a assez de sujet de faire un fondement certain sur la mienne, pour n'avoir pas besoin l'un et l'autre de nous en assurer par aucun traité.

Le roi à monsieur de Barillon.

à Chambord le 13 septembre 1685.

MONSIEUR de Barillon, le compte que vous me rendez, par votre lettre du 3, de l'entretien que vous avez eu avec le roi d'Angleterre au sujet du traité qu'il a renouvelé avec les États-Généraux, ne m'oblige pas de vous donner d'autres ordres que ceux que vous avez reçus par mes précédentes dépêches, c'est-à-dire de ne plus témoigner de mécontentement de ce qui s'est passé, mais de profiter, le plus adroitement qu'il vous sera possible, de l'embarras où l'on vous a témoigné d'être d'avoir conclu cette affaire avec trop de précipitation, pour empêcher qu'on n'en fasse plus de semblables ni avec l'Espagne, ni avec aucune autre puissance.

Je suis bien aise d'apprendre que le roi d'Angleterre ait découvert la nouvelle conspiration qui se formoit contre lui, et il me semble qu'elle doit servir à lui faire connoître qu'il s'en pourroit encore former de semblables, si la crainte des liaisons qu'il a avec moi ne retenoit ceux qui seroient, sans cette considération, bien plus hardis à entreprendre.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

10 septembre 1685, à Windsor.

Le roi d'Angleterre m'a lu, sur l'original, la déposition du sieur Mathieu, écuyer du duc de Montmouth; elle contient qu'il a su de monsieur de Montmouth que le baron de Frize lui avoit parlé, à la Haye, de la part des protestants de France, et lui avoit communiqué leur projet, qui étoit de prendre les armes au commencement de cet été, et de se révolter en plusieurs endroits de la France; qu'ils offroient au duc de Montmouth de le recevoir à leur tête; que ce dessein a été communiqué à l'électeur de Brandebourg, aux princes de la maison de Brunswick, et à monsieur le prince d'Orange, qui l'ont tous approuvé; que ce baron de Frize a fait plusieurs voyages en France pour se concerter avec les protestants des diverses provinces. C'est tout ce que contient la déclaration, sans rien spécifier de particulier à l'égard des lieux ni des personnes avec qui ce baron de Frize a traité. Il est Allemand, et a été autrefois à la cour de Saxe, dont il est sorti pour un démêlé qu'il eut avec le favori de l'électeur de Saxe.

J'ai prié le roi d'Angleterre de me dire s'il ne savoit rien davantage sur cette matière; sa réponse a été qu'il

ne savoit que ce qui est porté par cette déclaration, et qu'il ne me cacheroit rien sur une matière de telle importance, s'il en avoit la moindre connoissance; que je pouvois assurer votre majesté que rien ne lui étoit si cher que ses intérêts, et qu'il ne laisseroit passer aucune occasion de lui donner des marques de son amitié. Je l'ai prié de presser encore les autres confidents de monsieur le duc de Montmouth et du comte d'Argyle, pour découvrir quelque chose de plus particulier que ce qui m'a été communiqué. Sa majesté britannique me l'a promis.

Extrait d'une lettre du roi à monsieur de Barillon.

20 septembre 1685, à Chambord.

MONSIEUR de Barillon, j'ai reçu vos lettres des 6 et 10 de ce mois, qui me font voir que la cour où vous êtes ne témoigne jusqu'à présent aucune disposition à conclure un traité avec l'électeur de Brandebourg, ni à renouveler celui d'Espagne.

Vous devez aussi tâcher de maintenir toutes choses dans cet état, et détourner, autant qu'il vous sera possible, la cour où vous êtes de toutes sortes d'engagements qui pourroient altérer la bonne intelligence que je désire maintenir avec le roi d'Angleterre; mais il sera bon aussi d'éloigner les propositions d'une plus étroite liaison avec moi, qui seroient d'autant plus inutiles, que le désir que j'ai de maintenir la paix s'accordant parfaitement avec les sentiments dudit roi, il y a bien de l'apparence que nos intentions et nos intérêts se trouvant si conformes, rien ne sera capable d'altérer cette bonne union, et qu'elle s'entretiendra mieux d'elle-même que par tous les traités qu'on pourroit faire.

Le roi d'Angleterre a raison de dire qu'il n'est ni de mon intérêt ni du sien que le commerce des Indes soit troublé, et cela n'arrivera pas aussi de mon consentement,

tant que les Espagnols ne voudront faire sur ce sujet aucune nouveauté contraire à ce que portent les traités de paix et de trêve.

Ce que vous m'écrivez de la déposition du nommé Mathieu est trop général et trop vague pour découvrir par ce moyen quel pourroit être le chef et les complices des mouvements qu'on prétendoit exciter dans mon royaume sous le prétexte de la religion réformée.

Je suis bien aise d'apprendre que le roi d'Angleterre dissipe de jour à autre les restes de la rébellion, et je m'assure que milord Maxfield ni aucun autre n'osera rien entreprendre contre son autorité.

Je reçois encore présentement une lettre du 4, qui m'informe que vous vous étiez déjà conduit par avance, suivant les ordres que je vous ai donnés par ma dépêche du 4, et que vous demeuriez encore plus réservé sur les ouvertures qui vous pourroient être faites de nouvelles liaisons.

Je n'ai rien à vous dire sur le choix que le roi d'Angleterre a fait du chevalier Trumbal pour remplir la place du sieur Preston; mais il me paroît que la qualité de jurisconsulte anglais n'est pas la plus convenable pour maintenir la bonne intelligence entre moi et le roi d'Angleterre, et qu'elle ne sert souvent qu'à trouver des difficultés où il n'y en doit point avoir.

Pour ce qui regarde la demande qu'on vous fait de la part du roi d'Angleterre, du remboursement de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville, auquel il a intérêt, je me ferai informer, par le sieur Courtin, de l'état de cette affaire, et je vous ferai savoir ensuite ma résolution.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

17 septembre 1685, à Windsor.

Le sieur de Mourbach est ici de la part de monsieur l'électeur de Cologne : il m'a dit qu'il avoit ordre de se conduire en tout comme je lui dirois. Il m'a rendu compte d'un entretien qu'il a eu avec le comte de Toun, dans lequel ce ministre s'est expliqué sur les dispositions favorables auxquelles il croit qu'est le roi d'Angleterre pour la maison d'Autriche, et qu'il y avoit lieu d'espérer que tout se réuniroit pour empêcher la grandeur immense de la France de s'augmenter encore; que le roi d'Angleterre connoissoit bien la nécessité qu'il y a d'établir une paix ferme et durable, et plus équitable que n'est la trève dans laquelle la France a donné la loi, et a trouvé toute sorte de facilité à se maintenir dans ses usurpations. Le comte de Toun a paru rempli des espérances de l'avenir; il lui est pourtant échappé de dire que le roi d'Angleterre s'étoit expliqué avec chaleur sur la continuation de la trève, il y a quelqies jours, et avoit dit que, si les Espagnols étoient assez imprudents pour rompre la trève et commencer la guerre, il se déclareroit contre eux, et se joindroit ouvertement à la France. Le comte de Toun a paru choqué de ce discours du roi d'Angleterre, qui marque peu de disposition de sa part à entrer dans les projets de la maison d'Autriche.

Je rends compte à votre majesté de ce détail, qui peut servir à lui faire connoître que les espérances dont ces ministres autrichiens se flattent sur le sujet du roi d'Angleterre n'ont pas tout le fondement qu'ils veulent faire croire.

Les ambassadeurs de Hollande parlent de s'en retourner aussitôt après que les ratifications qu'on attend de Hollande auront été échangées.

Le sieur Skelton a écrit que le sieur Fuches l'avoit prié d'écrire au roi son maître pour l'exhorter d'entrer dans le traité qu'il a fait avec les États : il ne paroît pas qu'on y ait ici aucune disposition.

Le roi d'Angleterre tient souvent des discours tout haut, qui marquent combien il croit les princes calvinistes opposés à ses intérêts, et ennemis, en général, de toute royauté, et principalement d'une royauté en Angleterre. Ces discours, faits en public, déplaisent fort aux ambassadeurs de Hollande, qui savent bien que c'est des peuples de Hollande dont sa majesté britannique entend parler.

Extrait d'une lettre du roi à monsieur de Barillon.

28 octobre 1685, à Fontainebleau.

Je m'assure que la séance du parlement, qui est convoqué au 19 novembre, ne sera pas moins avantageuse au roi d'Angleterre que la précédente; et il y a lieu de croire que, s'il n'en étoit pas bien persuadé, il se garderoit bien d'assembler si souvent un corps qui partage avec lui l'autorité souveraine. Je n'aurai point d'autre ordre à vous donner sur ce sujet que de bien observer tout ce qui s'y passera, pour m'en rendre compte.

——— *à monsieur de Barillon.*

1er novembre 1685, à Fontainebleau.

J'ai fait voir au roi, monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, par laquelle vous me mandez que, depuis la mort du feu roi d'Angleterre, vous avez payé au roi à présent régnant la somme de huit cent mille livres, et qu'il ne vous reste entre les mains que celle de *quatre cent quatre-vingt mille livres*, sur laquelle vous devez retenir *deux cent mille livres* d'une part, et *soixante-deux mille livres* d'autre; Mais comme sa majesté croit que le pouvoir qu'elle vous a donné par ses dépêches a toujours été restreint au seul paiement des subsides que vous aviez promis verbalement, en son nom, au feu roi, et dont il n'étoit dû à sa mort que *quatre cent soixante-dix mille livres*, elle m'a ordonné de vérifier dans toutes ses dépêches s'il y en auroit quelqu'une qui vous permît de faire cette avance de *trois cent trente mille livres* de plus; et comme je n'en trouve point dans toutes celles que j'ai ici, je vous prie, monsieur, de m'éclairer plus particulièrement là-dessus, et de m'envoyer même l'extrait de la dépêche de sa majesté qui vous donne ce pouvoir.

Je suis, monsieur, etc., etc.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

29 octobre 1685, à Londres.

Il (le roi d'Angleterre) me mena hier matin dans son cabinet, et me dit qu'il avoit plusieurs choses à me dire, pour les faire savoir à votre majesté, ne voulant rien faire d'important et de conséquent dont il ne lui fît part; que la première étoit la résolution qu'il avoit prise de ne pas laisser plus long-temps milord Halifax dans le ministère, et qu'il lui ôteroit sa place de président du conseil; que je savois que, dès le temps du feu roi son frère, il avoit eu mauvaise opinion de ses sentiments et de sa conduite, et ne l'avoit pas cru assez attaché à la royauté; que, depuis son avènement à la couronne, il avoit essayé de lui inspirer de meilleurs sentiments, et l'obliger à tenir des maximes conformes à celles que doit avoir le ministre d'un roi, et même celles d'un bon sujet; qu'il avoit vu que le fonds de milord Halifax ne se pouvoit changer, et qu'ainsi sa résolution étoit prise de ne plus s'en servir; que l'on avoit voulu le détourner de faire cet éclat avant l'assemblée du parlement, et de se servir plutôt de milord Halifax dans cette assemblée pour obtenir plus aisément les choses qu'il désiroit; mais que c'étoit par cette même raison qu'il vouloit le chasser de son conseil; que son

exemple pouvoit gâter beaucoup de gens, et fortifier le parti de ceux qui lui voudroient résister; qu'il connoissoit les inconvénients d'un conseil partagé, et de souffrir que ses ministres eussent des sentiments opposés aux siens; que le feu roi son frère s'en étoit mal trouvé, et qu'il tiendroit une conduite différente. Il ajouta que son dessein étoit de faire révoquer par le parlement l'acte du *test*, et l'acte de l'*habeas corpus*, dont l'un est la destruction de la religion catholique, et l'autre de l'autorité royale; qu'il espère en venir à bout; que milord Halifax n'avoit pas eu le courage et la fermeté de soutenir le bon parti, et qu'il feroit moins de mal n'ayant plus de part aux affaires et étant disgracié.

Sa majesté britannique me parla encore d'une autre résolution qui doit paroître avant l'assemblée du parlement, c'est celle d'envoyer un ambassadeur extraordinaire à Rome, jugeant qu'il est de sa dignité, étant catholique, de faire ce que les rois ont accoutumé à l'égard du Saint-Siège.

Je remerciai le roi d'Angleterre de tout ce qu'il m'avoit fait l'honneur de me dire. Je lui dis que j'en rendrois compte à votre majesté, et que je pouvois lui répondre par avance que votre majesté approuveroit entièrement ses résolutions, et auroit beaucoup de joie de le voir en état d'entreprendre des choses si importantes pour l'avantage de la religion catholique, et pour l'affermissement de son autorité. Sa majesté britannique me dit en riant; « Je ne pense pas que le roi votre maître soit fâché que j'éloigne milord Halifax de mes conseils. Je sais bien du moins que les ministres des confédérés en seront mor-

tifiés, et qu'ils avoient une grande opinion de son crédit. »

Je répondis à cela que j'avois agi de concert avec lui du temps du feu roi son frère, pour ôter du ministère milord Halifax; mais que je n'avois pas cru qu'il eût le moindre crédit depuis sa mort; que je convenois cependant que son éloignement des affaires produiroit un bon effet en Angleterre et dans les pays étrangers pour détruire l'opinion que les ministres de la maison d'Autriche tâchent d'y établir, que la bonne intelligence et l'amitié sont fort diminuées entre votre majesté et lui; que je savois même que les ambassadeurs de Hollande étoient partis depuis deux jours fort persuadés que milord Halifax étoit un des ministres les plus accrédités, et sur l'amitié duquel le prince d'Orange pouvoit faire le plus de fondement. J'ai dit ceci pour voir si le roi d'Angleterre me parleroit d'une affaire qui regarde le dedans de la maison du prince d'Orange qui n'a pas encore éclaté, mais qui sera bientôt publique : il ne m'en parla point, et je ne jugeai pas devoir lui en parler le premier.

Le prince d'Orange a découvert que le ministre de la princesse d'Orange, sa nourrice, et une femme de chambre qu'elle aime fort, étoient en commerce avec Skelton, et l'avertissoient de tout ce qui venoit à leur connoissance de plus secret. Cela a été su du prince d'Orange par une lettre qui a passé par les mains de Dalonne, secrétaire de la princesse d'Orange. Le prince d'Orange a pris cette affaire avec tant d'aigreur, qu'il a chassé le ministre, la nourrice et la femme de chambre,

et les a renvoyés à la Haye : je ne sais même s'ils ne sont point déjà partis pour l'Angleterre. Le roi d'Angleterre me paroît de son côté fort aigri, et croit que le prince d'Orange marque clairement sa mauvaise volonté à son égard, d'être si troublé que son ministre ait connoissance de ce qui se passe dans la maison de sa fille et de son gendre.

Je n'ai pas pressé le roi d'Angleterre de me dire le nom de l'ambassadeur qu'il envoie à Rome, afin de lui laisser toute la facilité de s'expliquer avec moi en confiance, sans lui faire croire que je veuille savoir plus qu'il n'a envie de me dire ; mais j'ai su d'ailleurs que c'étoit le comte de Castelmaine, mari de madame la duchesse de Cléveland. Je ne doute pas que votre majesté ne fasse la même réflexion que je sais avoir été faite par ceux qui ont appris ce choix. Il semble d'abord qu'il y ait quelque ridicule à envoyer un homme si peu connu par lui-même, et si connu par madame de Cléveland. Le roi d'Angleterre ne s'est point arrêté à cela, et l'a choisi parceque les catholiques ont une grande confiance en lui, qu'il a fait plusieurs voyages en Italie, qu'il le croit fort habile et fort zélé catholique, etc.

Je suis, etc.

Extrait d'une lettre du roi à monsieur de Barillon.

5 novembre 1685, à Fontainebleau.

Il (le roi d'Angleterre) a raison de croire que milord Halifax, n'ayant aucune religion, ne peut pas être un ministre fort fidèle et fort affectionné au maintien de l'autorité royale.

Ledit roi ne peut employer plus utilement pour lui ses soins et son pouvoir, qu'à faire révoquer par le parlement l'acte qu'ils appellent du *test*, qui oblige ses sujets de faire des serments si horribles et si contraires à ce qu'on doit à Dieu et même à la royauté.

Il n'est pas moins important, pour la maintenir, de l'ôter de l'embarras que lui donne ce second acte que vous appelez *habeas corpus*, et j'apprendrai toujours avec plaisir qu'il ait réussi dans ces deux projets.

J'avois déjà appris l'éloignement des domestiques de la princesse d'Orange; et j'ai bien cru que le roi d'Angleterre n'agréeroit pas qu'on leur fît un crime de l'informer, par son ministre, des nouvelles de la santé de sa fille, et de l'état de ses affaires.

Monsieur de Barillon au roi.

5 novembre 1685, à Londres.

On fait beaucoup de différentes réflexions sur la disgrace de milord Halifax. Il a déclaré à ses amis qu'il n'auroit pas voulu s'engager à soutenir les desseins que sa majesté britannique a pour le prochain parlement, et qu'il avoit mieux aimé se retirer de la cour que de demeurer à condition de se déclarer ouvertement pour tout ce que l'on entreprendra de faire en faveur des catholiques et pour l'augmentation de l'autorité royale. Beaucoup de gens disent que le roi d'Angleterre auroit mieux fait d'engager insensiblement milord Halifax à seconder ses desseins, et à s'en servir pour ménager dans le parlement ce qu'il en voudra obtenir, que de le disgracier seulement parcequ'il ne veut pas entrer dans des mesures opposées aux lois établies, et à tout ce que les Anglais ont le plus avant enraciné dans le cœur : mais sa majesté britannique raisonne fort différemment, et croit que rien ne seroit si dangereux, pour le bien de ses affaires, que de conserver un ministre qui a des sentiments et des principes opposés aux siens, et qu'il est même à propos qu'on connoisse que le seul moyen d'être

à la cour et de conserver ses bonnes graces est de suivre aveuglément ses volontés, et d'avoir un attachement à ses intérêts qui ne soit sujet à aucune interprétation ni réserve.

Cet incident est regardé aussi avec beaucoup d'attention des ministres étrangers : ceux qui sont ici les mieux informés ne croyoient pas que milord Halifax eût un grand crédit ; mais la plupart s'imaginoient que son crédit augmenteroit à mesure que le roi d'Angleterre entreroit dans des mesures opposées à celles que le feu roi son frère et lui ont tenues jusqu'à présent. Milord Halifax prenoit grand soin de flatter les espérances de ceux qu'il connoissoit désirer que sa majesté britannique s'unît étroitement avec le prince d'Orange, et se relâchât un peu d'une liaison trop étroite avec votre majesté. On prétendoit étendre cela dans la suite à une entière séparation de vos intérêts et des siens. Ce projet étoit soutenu par milord Halifax, qui croyoit bien que, tant que votre majesté et le roi son maître seroient en bonne intelligence, il n'auroit pas une grande part dans sa confiance ; mais que, venant à s'altérer, les autres ministres perdroient quelque chose de leur crédit et que le sien augmenteroit. Les ambassadeurs d'Espagne et de Hollande l'ont regardé comme leur principal conseil depuis quelques années, et aidoient à fortifier le bruit répandu dans les pays étrangers, que milord Halifax avoit beaucoup de part aux résolutions qui se prenoient. Le secrétaire du comte de Toun, qui est demeuré ici avec la qualité de secrétaire de l'empereur, ne s'est pu retenir de dire à plusieurs personnes, qu'il étoit fort étrange que le roi d'Angleterre

chassât milord Halifax de son conseil, après l'obligation qu'il lui avoit d'avoir soutenu avec tant de force son parti, ou plutôt son droit dans le parlement, lorsqu'il étoit question de l'exclusion.

Ce discours est revenu au roi, qui y a trouvé fort à redire. La vérité est que milord Halifax, pour entrer dans la confiance du feu roi d'Angleterre, soutint fortement la succession contre milord Schafbery, et se trouva lors à la tête de ceux qui s'opposèrent, dans la chambre haute, au bill d'exclusion contre monsieur le duc d'York, qui avoit déjà passé dans la chambre basse : mais dès le lendemain que ce bill d'exclusion fut rejeté, milord Halifax proposa des tempéraments contre le duc d'York, plus ruineux pour lui que l'exclusion. Le principal étoit un bannissement perpétuel pendant la vie du feu roi, et de si grandes restrictions à son autorité, en cas qu'il vînt à la couronne, que l'on jugea ces conditions plus dangereuses et moins admissibles que l'exclusion. Depuis cela, milord Halifax s'est toujours déclaré ouvertement contre monsieur le duc d'York, et s'est opposé à tout ce qui a été de ses avantages.

On m'a assuré que la reine douairière ne conservera pas à milord Halifax la charge qu'il a de son chancelier, et lui-même ne juge pas la pouvoir garder ; il est pourtant assez bien auprès d'elle, et a fait donner la charge de trésorier de sa maison au sieur Tin, son cousin.

A présent que l'assemblée du parlement approche, on commence à parler dans Londres des matières qui seront agitées dans cette assemblée : il est encore difficile de juger quel en sera le succès ; car, quoique le plus grand

nombre des députés paroissent bien intentionnés pour sa majesté britannique, les actes du *test*, et d'*habeas corpus* sont regardés par tous les Anglais comme les remparts de la religion protestante et des privilèges de la nation. Le roi d'Angleterre espère venir à bout de les faire révoquer ; autrement ce seroit une imprudence de l'entreprendre, et de se trouver obligé de séparer le parlement, sans en avoir obtenu ce qu'il croit nécessaire pour l'affermissement de son autorité. Le rétablissement des pairs catholiques sera une suite de la révocation du *test*, et aussi la confirmation des officiers de guerre et de la maison qui sont catholiques. Tout cela est regardé comme très important, et presque tous les Anglais voient avec grande douleur que l'autorité royale prend tous les jours de nouvelles forces, et que les lois établies contre la religion catholique ne pourront s'établir sous le règne d'un roi qui en fait profession ouverte.

L'évêque que le pape a envoyé ici est arrivé ; il n'y fera point encore de fonction publique ; mais son arrivée n'est pas secrète. Le roi d'Angleterre me paroît fort content de lui; tous les ecclésiastiques séculiers d'Angleterre sont soumis à sa direction : son titre est *in partibus*.

Milord Preston est chancelier de la reine douairière à la place de milord Halifax. La charge de chambellan, vacante par la mort du comte d'Aylesbury, a été donnée au comte de Mangraf (Mulgrave); et la charge de gentilhomme de la chambre, qu'avoit milord Mangraf, à milord Brousse qui est à présent comte d'Aylesbury par la mort de son père.

Le sieur Corniche a été exécuté, et une femme nommée

Gaut, âgée de soixante ans, brulée pour avoir retiré des rebelles chez elle.

J'envoie à votre majesté la copie du mémoire qui a été donné à milord Sunderland par l'ambassadeur d'Espagne.

Je suis, etc.

Le roi à monsieur de Barillon.

16 novembre 1685.

Monsieur de Barillon, votre lettre du 5 de ce mois m'informe des différents raisonnements qu'on fait au lieu où vous êtes sur la disgrace de milord Halifax : mais quelque effet qu'elle puisse produire, vous jugez bien qu'il ne peut être que fort avantageux à mes intérêts qu'un ministre si dévoué à ceux d'Espagne, et si contraire à la religion catholique, soit éloigné des conseils du roi d'Angleterre ; et je m'assure aussi que cet acte de fermeté augmentera encore l'autorité dudit roi, et rendra même l'assemblée du parlement plus soumise à ce qu'il désirera d'elle. Je laisse à votre prudence à l'informer de mes sentiments sur ce sujet, si vous le jugez à propos.

Quelque répugnance que puissent avoir les Anglais à souffrir quelque changement dans les deux points qu'ils croient être si essentiels à la conservation, tant de la religion protestante que de leurs droits et privilèges, ils sont néanmoins d'ailleurs d'une si grande conséquence pour le succès des desseins que ledit roi a formés, qu'il a grande raison d'employer toute son autorité à les obtenir. Il y a d'autant plus d'apparence aussi qu'il y réussira, que l'état paisible où est aujourd'hui l'Europe

ne laisse envisager aux factieux aucune ressource ni désirer aux bien intentionnés une conjoncture plus favorable.

Le mémoire que l'ambassadeur d'Espagne a remis entre les mains du comte de Sunderland ne regarde que ce qui est dû à des particuliers par les États de Hainaut, et n'est pas capable de produire de nouveaux troubles. Mais les continuelles contraventions que les Espagnols font au traité de trêve, par les prises et enlèvements des vaisseaux de mes sujets, pourroient leur attirer de plus fâcheuses suites, s'ils ne rendent au plus tôt ce qu'ils ont pris.

Je reçois encore présentement votre lettre du 8, avec le mémoire des payements que vous avez faits depuis la mort du feu roi d'Angleterre; et après que j'aurai fait examiner s'il se rapporte au compte que vous avez ci-devant envoyé des payements faits par vos ordres jusqu'à la mort du feu roi d'Angleterre, je vous ferai savoir mes intentions sur cet article.

J'apprends de toutes parts que le roi d'Angleterre témoigne une grande disposition à entrer dans toutes sortes d'engagements contraires à mes intérêts. L'on me confirme encore l'avis que je vous ai donné, que le roi catholique envoie à son ambassadeur en Angleterre le pouvoir de conclure une ligue avec la cour où vous êtes, sur les assurances que ce ministre a données qu'il y trouveroit dans la conjoncture présente de très grandes facilités. Vous devez néanmoins témoigner au roi d'Angleterre que je suis persuadé qu'il rejettera si loin les propositions de ligue que ce ministre pourroit faire, que

la cour d'Espagne sera bientôt désabusée de l'espérance qu'elle a eue du bon succès dans cette affaire.

Il me paroît, par tout ce que vous m'écrivez, que le roi d'Angleterre n'a pas sujet d'être content du prince d'Orange; et il est à souhaiter, pour le maintien de la paix, et pour le bien de notre religion, qu'il n'y ait pas entre eux une plus grande intelligence.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

12 novembre 1685, à Londres.

Le roi d'Angleterre m'a dit qu'il en étoit persuadé et fort aise (il s'agit ici du désir que témoignoit et qu'avoit Louis XIV, d'affermir le repos dont jouissoit alors l'Europe); que je voyois combien il lui importoit qu'il n'arrivât pas de rupture entre votre majesté et le roi d'Espagne, et que je savois quels avantages cela donneroit à ceux qui veulent traverser ses desseins à l'égard de la religion catholique.

Le chevalier Trumball est parti pour France. Le roi d'Angleterre m'a dit qu'il lui avoit donné des instructions et des ordres précis d'apporter tous ses soins pour la continuation d'une bonne intelligence avec votre majesté. J'ai prié sa majesté britannique de lui ordonner sur-tout de ne se point mêler des affaires qui regardent ceux de la religion prétendue réformée; je ne doute pas que cela n'ait été fait, et, autant que j'en puis juger sur ce que m'a dit monsieur Trumball, il se conduira d'une manière dont votre majesté aura sujet d'être satisfaite.

Tous les projets et les plans se forment à l'égard du parlement. Il est certain qu'on y agitera des matières fort importantes; on ne sauroit encore juger de l'évène-

ment. Le roi d'Angleterre espère venir à bout de la plupart des choses qu'il demandera, et il paroît résolu de ne se point relâcher de ce qu'il désire obtenir pour l'avantage des catholiques, et pour l'affermissement de son autorité. La défiance est grande dans le parti des protestants zélés : ils connoissent bien que de ce qui se passera dans cette session dépend à l'avenir la sûreté de la religion protestante. Les catholiques ne sont pas tout-à-fait d'accord entre eux : les plus habiles, et ceux qui ont le plus de part à la confiance du roi d'Angleterre, connoissent bien que la conjoncture est la plus favorable qu'on puisse espérer, et que, si on la laisse échapper, elle pourra bien n'être de si long-temps si avantageuse. Les jésuites sont de ce sentiment, qui sans doute est le plus raisonnable ; mais les catholiques riches et établis craignent l'avenir, et appréhendent un retour qui les ruineroit ; ainsi ils voudroient admettre tous les tempéraments possibles, et se contenteroient des plus médiocres avantages qu'on leur voudroit accorder, comme seroit la révocation des lois pénales, sans s'attacher à la révocation du *test*, qui rend les catholiques incapables des charges et des emplois.

Ce parti est soutenu de tous les gens qui favorisent secrètement le prince d'Orange, et leur avis prévaudroit, si les autres ne prenoient tous les soins possibles pour faire comprendre au roi d'Angleterre que, s'il ne se sert de l'occasion, et qu'il n'établisse présentement ce qu'il a dessein de faire pour les catholiques et pour lui-même, il verra tous les jours naître de plus grands obstacles à ses desseins. Le naturel du roi d'Angleterre le porte à

tenir une conduite ferme et vigoureuse. Ceux de ses ministres qui sont dans les mêmes sentiments paroissent augmenter de crédit : l'exemple de milord Halifax fait craindre ceux qui voudroient tenir une conduite modérée, et garder des tempéraments. Tout cela forme beaucoup de cabales dans la cour et dans le parlement. Le roi d'Angleterre me parle souvent de ce qu'il veut faire, et me paroît fort résolu de se prévaloir de la conjoncture présente. Il me dit toujours que la paix au dehors lui est entièrement nécessaire, et me charge de représenter cela à votre majesté, comme une chose décisive pour les avantages de la religion catholique. Je me tiens dans les bornes que votre majesté m'a prescrites, et, sans m'ingérer de lui rien inspirer de trop véhément, je fortifie la résolution où il paroît être de profiter de l'occasion. Je serai appliqué à pénétrer ce qui se passe et à en rendre compte à votre majesté le plus exactement que je pourrai. Il n'y a point eu de séance du parlement, depuis long-temps, plus importante. Je prévois même qu'il se traitera beaucoup de choses sur l'avenir, à quoi on ne s'attendoit pas. Je n'omettrai aucun soin pour être bien informé.

Je suis, etc.

Extrait d'une lettre du roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, le 19 novembre 1685.

J'APPRENDS cependant par les dernières lettres de Madrid que ce qui éloigne le conseil d'Espagne de faire raison sur les justes plaintes de mes sujets est l'espérance dont les ministres espagnols se flattent, d'attirer bientôt le roi d'Angleterre dans les intérêts de la maison d'Autriche, et de faire avec lui un traité d'association. On ajoute même qu'ils croient que ce prince ne diffère à y entrer que jusqu'à ce qu'il ait obtenu de son parlement ce qu'il a résolu de lui demander dans la prochaine assemblée. C'est ce qui vous doit obliger à renouveler vos soins et votre application à bien pénétrer les véritables desseins de la cour où vous êtes, et examiner tous les partis qu'il y auroit à prendre, en cas de changement, pour le bien de mon service : car comme je serai toujours bien aise de contribuer au bon succès des desseins du roi d'Angleterre, tant qu'ils ne tendront qu'à l'augmentation de notre religion, à l'affermissement du repos public, et à celui de son autorité, je dois vous dire aussi, pour votre instruction particulière, que je ne serai pas fâché qu'il trouve dans son parlement des obstacles à ses projets, quand je reconnoîtrai qu'il voudra prendre des mesures avec mes ennemis, pour par-là leur donner la hardiesse de troubler

la paix que j'ai rétablie par les derniers traités. Ainsi vous devez bien observer quelle est la disposition des esprits des principaux membres du parlement, et quel est le penchant de ceux qui auront le plus de crédit dans cette assemblée; en sorte que, sans donner aucun prétexte au roi d'Angleterre de se détacher des sentiments de reconnoissance qu'il croit devoir aux témoignages d'amitié que je lui ai donnés avant et depuis son avènement à la couronne, vous puissiez, s'il s'en éloigne, laisser entrevoir aux parlementaires les plus attachés à la conservation de leurs droits et privilèges, que les liaisons que j'ai avec leur roi leur maître ne sont pas assez fortes pour leur nuire, et qu'ils peuvent agir avec liberté, et sans craindre ma puissance. Mais comme vous jugez bien qu'il importe extrêmement au bien de mon service que votre conduite soit si mesurée, si sage et si prudente, qu'elle ne puisse donner aucune prise contre vous, vous devez, sur toutes choses, vous appliquer à connoître le terrain avant que de faire aucune tentative qui puisse nuire à mes intérêts. Même vous ne devez faire aucune démarche dans une négociation si délicate et si dangereuse qu'après que vous m'aurez donné avis de ce que vous aurez reconnu des intentions de la cour où vous êtes, et que je vous aurai donné de nouveaux ordres. Il est bon cependant que vous vous serviez de toutes les occasions qui se présenteront, pour insinuer adroitement au roi d'Angleterre l'intérêt qu'il a d'employer son autorité au rétablissement de la religion catholique, et de ne la pas laisser plus long-temps exposée à toutes les lois pénales qui ont été faites contre elle dans les règnes précédents.

Extrait d'une lettre du roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, le 29 novembre 1685.

MONSIEUR de Barillon, j'ai reçu votre lettre du 19 de ce mois, avec la copie du discours que le roi d'Angleterre fait à son parlement, tant pour l'obliger à lui fournir le fonds nécessaire pour le paiement des troupes qu'il prétend en obtenir, que pour l'informer des raisons qu'il a de conserver les officiers qui l'ont fidèlement servi dans la dernière rébellion.

Je m'assure qu'il n'aura pas de peine à obtenir ce secours de cette assemblée : elle croira avec raison avoir beaucoup gagné, s'il n'entreprend rien en faveur de la religion catholique, et qu'il la laisse dans le déplorable état où elle est encore à présent, sujette aux lois pénales et à tout ce que la fureur et les emportements de ses plus grands ennemis pourroient attenter contre elle dans une conjoncture plus favorable pour eux. Je suis bien persuadé aussi que ce prince connoît assez l'intérêt qu'il a de la rétablir, et que d'ailleurs il a tout le zèle qu'on peut désirer pour ne pas manquer d'en procurer ses avantages; et comme vous savez bien mes intentions sur la conduite que vous devez tenir pendant la séance de

ce parlement, je ne doute point que vous ne les suiviez aussi exactement qu'il vous sera possible, et que vous ne m'informiez de tout ce qui se passera dans les délibérations des deux chambres, et des mesures que le roi d'Angleterre prendra pour parvenir à ses fins.

Extrait d'une lettre de monsieur de Barillon au roi.

26 novembre 1685, à Londres.

On dit que milord Grey a déposé que plusieurs seigneurs devoient se joindre à monsieur de Montmouth, entre autres milord Devinther ; il est gendre du duc d'Ormond, et le plus grand seigneur d'Angleterre en fonds de terres. Beaucoup de gens prennent intérêt à ce qui le regarde, et s'entremettent pour le recommander ; mais il ne s'aide pas lui-même autant qu'il le faudroit. Cela commence à causer les agitations ordinaires en ce pays-ci lorsque le parlement est assemblé.

Monsieur de Barillon au roi.

26 novembre 1685, à Londres.

Je reçus avant-hier la dépêche de votre majesté du 19 novembre, par un courrier exprès. Avant que d'y répondre, je crois devoir rendre compte à votre majesté de ce qui s'est passé ici depuis le dernier ordinaire. La délibération de la chambre des communes du 22 novembre fut pleine de chaleur et de contestation. Les partisans de la cour obtinrent pourtant une résolution de donner un secours d'argent. Ceux du parti opposé avoient eu l'adresse d'ajouter à la proposition de donner de l'argent que ce secours seroit pour entretenir l'armée, ce qui auroit fait rejeter la proposition par le plus grand nombre de voix. Mais le *speaker* et quelques autres firent mettre simplement la question de donner de l'argent, sans spécifier à quel usage : il passa de quelques voix, mais en même temps la chambre prit la résolution de représenter à sa majesté britannique que la véritable force du royaume consiste dans les milices, et qu'elle apportera tous les soins et prendra tous les expédients possibles pour les rendre utiles : c'étoit déclarer nettement que la chambre ne prétend pas que l'armée subsiste. Beaucoup de gens parlèrent avec véhémence contre l'armée et contre les officiers catholiques, et soutinrent que le discours du roi ne se rapportoit point à ce qu'il

avoit dit dans la séance précédente, puisqu'en celle-ci il se déclaroit ouvertement contre les lois établies qui font la sûreté de la religion protestante. Monsieur Seymer parla fort âprement; le sieur Clergis de même: un nommé Jennins, créature de milord Danby, et un nouveau membre de la chambre, nommé Tuesden, parlèrent aussi avec beaucoup de force et d'applaudissements. Tous leurs discours se terminoient à ne pas souffrir une armée sur pied, et à ne pas permettre qu'il y eût des officiers catholiques. Un des députés dit qu'il ne voyoit pas que l'Angleterre fît une figure considérable dans le monde, dont il étoit fait mention dans le discours du roi. Milord Preston répondit à cela qu'il savoit et étoit bien informé que votre majesté auroit cet été attaqué l'Espagne en quelque endroit, si le roi d'Angleterre ne l'avoit empêché, et que votre majesté n'en avoit été détournée que parcequ'elle avoit cru qu'une rupture avec l'Espagne mettroit l'Angleterre dans le parti de ses ennemis. Il y en eut d'autres encore qui firent entendre qu'il n'y avoit que le roi d'Angleterre qui pût empêcher les progrès et l'augmentation de cette puissance qui fait trembler toutes les autres, et que le véritable intérêt de la nation anglaise est que le roi soit en état de s'y opposer, ce qui ne se peut, s'il n'a des forces suffisantes et toutes prêtes. Ce raisonnement fut combattu indirectement par d'autres membres qui soutinrent que le véritable intérêt des Anglais est de vivre en repos et en tranquillité dans le dedans, avec la sûreté de leurs lois et propriétés, aussi-bien que leur conscience dans l'exercice de leur religion; et que, quand cela sera, l'Angle-

terre aura assez de considération au dehors. Cette délibération parut si opposée à ce que sa majesté britannique pouvoit désirer, que l'on disoit déjà que le parlement seroit prorogé ou cassé. Il s'étoit fait beaucoup de cabales la veille : les vieux parlementaires, qui ne sont pas du présent parlement, avoient instruit les nouveaux députés.

La chambre se rassembla le 23 ; la chaleur fut encore plus grande, et le parti opposé à la cour emporta de trois voix la question qui avoit été mise, si on délibèreroit sur le secours d'argent, ou si on considèreroit le discours du roi ; ce dernier avis prévalut, parceque beaucoup de gens attachés ou dépendants de la cour étoient absents, et il y en eut même qui en furent d'avis, entre autres le sieur Fox, qui est commis au paiement des troupes : son père est officier de la maison, et avoit cet emploi du paiement des troupes, dans lequel il s'est enrichi. Un lieutenant des gardes à cheval, nommé Darze, homme de qualité, fut aussi de l'avis opposé à la cour. On parla encore avec beaucoup plus de chaleur que le jour précédent contre l'armée et les officiers catholiques, et le sentiment presque unanime de la chambre parut être de ne point donner d'argent pour faire subsister l'armée, et de ne pas souffrir qu'il y eût d'officiers catholiques.

La chambre se rassembla avant hier 24 novembre, et délibéra sur le discours du roi. On s'attendoit que la chaleur et l'emportement seroient encore plus grands que les jours précédents ; mais la modération fut beaucoup plus grande qu'on ne l'avoit attendu : il n'y eut presque personne qui répétât rien de ce qui avoit été dit dans les jours

précédents ; mais le fond de la délibération fut fort ferme, et la chambre parut déterminée absolument à ne point permettre que le roi se servît d'officiers catholiques, puisque les lois y sont directement contraires. On proposa divers expédients pour accommoder cette difficulté ; celui de souffrir que ceux qui sont établis demeurent, et que le roi promette de n'en plus ajouter d'autres, fut rejeté par la chambre, et la conclusion fut de faire une adresse pour supplier sa majesté britannique de remédier aux soupçons et à la jalousie que donnoit à la nation l'inexécution des lois. On attribue la modération qui a paru dans cette dernière délibération à la crainte qu'on a eue de donner occasion à la cassation du parlement. D'autres disent que c'est un conseil des vieux parlementaires qui ont inspiré de la fermeté et de l'opiniâtreté pour le fond, en témoignant de la modération au dehors.

Il étoit hier dimanche. On délibère aujourd'hui sur le fonds d'argent. Toute la question se termine à savoir si la chambre des communes accordera de l'argent sans y mêler aucune condition, et si elle se contentera d'avoir témoigné combien la subsistance de l'armée et l'emploi des catholiques lui sont odieux, sans insister davantage sur une satisfaction préalable. En ce cas-là, le roi d'Angleterre aura obtenu ce qu'il y a de plus essentiel ; car le mécontentement général ne l'empêchera pas d'avoir des troupes sur pied, et de quoi les payer. La délibération d'aujourd'hui décidera de la durée de la séance du parlement ; car le roi d'Angleterre paroît résolu de ne se relâcher en rien, et sa fermeté étonne ceux qui

croyoient que ce qui s'est passé dans la chambre des communes le feroit résoudre d'admettre quelques tempéraments, et de ne se pas opiniâtrer à emporter dans cette séance tout ce qu'il désire.

De tout ce que j'ai l'honneur de mander à votre majesté, elle voit que les affaires de ce pays sont fort changées depuis quelques jours : elles peuvent recevoir des adoucissements et des changements. Je sais que l'on emploie de l'argent pour remettre les gens les plus opposés à la cour dans des sentiments plus modérés; mais il n'est pas facile que le concert se rétablisse parfaitement, et qu'il ne reste pas de grandes défiances de part et d'autre.

Le parti opposé à la cour est celui du prince d'Orange, que beaucoup de gens favorisent secrètement. La division même est dans la cour; c'est ce que j'expliquerai, autant que je le pourrai, à votre majesté dans la suite de cette lettre. Il me paroît cependant que je n'ai rien à faire en exécution des ordres portés par la dernière dépêche de votre majesté, que d'employer tous mes soins pour être bien informé et pour lui rendre un compte exact de ce qui se passe.

J'ai conservé quelques liaisons avec des gens accrédités dans les précédents parlements, et il ne seroit pas impossible d'augmenter, s'il étoit nécessaire, les divisions qui semblent naître ; il ne seroit pas inutile, au service de votre majesté, d'avoir toujours quelques gens dans sa dépendance; cela peut même, dans les occasions, être utile au roi d'Angleterre et au bien de la religion. Je ne vois rien qui presse présentement : il semble que les

affaires prennent d'elles-mêmes le chemin qui peut être le plus avantageux à votre majesté; c'est au moins ce qui paroît aujourd'hui. Il est cependant difficile de prévoir les révolutions et les changements inopinés qui arrivent en ce pays-ci, et votre majesté voit bien que les affaires sont faites ou terminées avant que l'on ait le temps de recevoir de nouveaux ordres.

J'ai été informé des démarches de l'ambassadeur d'Espagne depuis le commencement de la séance du parlement. J'ai été aussi averti que quelques jours auparavant il avoit fort pressé le roi d'Angleterre de renouveler le traité de 1680. La réponse de sa majesté britannique a été un délai plutôt qu'un refus absolu. Cet ambassadeur a témoigné en être surpris, et le roi d'Angleterre a bien jugé, de ce que monsieur de Ronquille a dit, qu'il avoit donné des espérances à Madrid que le traité se pouvoit renouveler. Je n'ai pas cru, pendant ces derniers jours, devoir parler au roi d'Angleterre sur ce renouvellement du traité avec l'Espagne, sachant qu'il n'y avoit rien à craindre présentemeut, et trouvant plus convenable qu'il m'en parlât le premier, ce que je crois qu'il fera dès qu'il sera un peu moins accablé d'affaires.

L'ambassadeur d'Espagne fondoit de grandes espérances sur l'assemblée du parlement. J'ai été averti que ses partisans insinuoient une alliance avec les États-Généraux et la Suède ou l'électeur de Brandebourg, pour tenir lieu de ce qu'étoit autrefois la triple ligue. Je sais même que l'on devoit joindre à ces projets d'alliance des offres de sommes considérables pour y engager sa majesté britannique. Tout cela se trouve renversé, ou du

moins éloigné par tout ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui.

J'ai eu encore une raison pour ne me pas hâter de parler du traité d'Espagne à sa majesté britannique; c'est d'éviter toute proposition de secours d'argent qu'on me pourroit faire, ce qui arriveroit plus aisément, si je témoignois appréhender le renouvellement d'une alliance avec l'Espagne, et que je parlasse pour l'empêcher. Ce n'est pas à moi d'en faire naître l'occasion. Je serai même fort retenu dans ce que je dirai au roi d'Angleterre, s'il casse le parlement, et que toute espérance d'accommodement soit rompue, afin que votre majesté soit en pleine liberté de me prescrire ce que j'aurai à dire, et la conduite que je devrai tenir.

Après avoir rendu compte à votre majesté des affaires du parlement, je crois la devoir informer, autant que je le pourrai, de ce qui regarde le dedans de la cour. Depuis que milord Sunderland est rentré dans les affaires, il a pris beaucoup de soin de me donner des marques de son attachement aux intérêts de votre majesté; je ne ferai mention que de ce qui s'est passé depuis la mort du feu roi. Mais ce ministre a bien reconnu que le grand-trésorier avoit une liaison avec le prince d'Orange fondée sur des intérêts qui ne peuvent changer, et qu'ainsi son crédit s'affoibliroit insensiblement auprès du roi d'Angleterre, ou qu'il seroit contraint d'agir contre ses sentiments et contre ses maximes, ce qui est fort difficile à faire long-temps. Cela est arrivé, et milord Sunderland est entré si avant dans la confidence de son maître, et a tellement soutenu les projets que ce prince a en tête,

qu'il paroît même aux moins pénétrants avoir la principale part du ministère. Les catholiques sont ouvertement déclarés pour lui, et sont au contraire fort mécontents de milord Rochester, qu'ils croient trop zélé pour la religion protestante, et opposé à tout ce qui est des avantages de la religion catholique. Cela cause une grande division dans la cour; et quoiqu'il y ait eu des éclaircissements et des raccommodements entre ces deux ministres, on voit bien cependant que leur conduite et leurs intérêts sont fort différents. Leurs amis se partagent. Le roi d'Angleterre voit tout cela, et sait ce qui se passe. Il se sert du grand-trésorier dans la direction des finances; mais il ne lui laisse pas le pouvoir de disposer d'aucune somme considérable, et veut lui-même entrer dans le détail; ce qui rend l'autorité et le crédit de milord Rochester bien moindres. C'est de milord Sunderland que je sais ce qui s'est passé sur le renouvellement du traité avec l'ambassadeur d'Espagne; il m'a fort assuré que le roi d'Angleterre n'avoit aucune envie présentement de renouveler ce traité, et que je serois averti aussitôt qu'il y verroit la moindre disposition.

Milord Sunderland m'a confié depuis peu des choses fort secrètes qui le regardent: il m'a dit que le roi d'Angleterre a promis positivement de le faire président du conseil après l'assemblée du parlement. Cette dignité, ajoutée à la fonction de secrétaire d'état, relèvera encore beaucoup l'opinion de son crédit. Sa majesté britannique a été déterminée à lui promettre cette charge par un jésuite nommé le père Piters, qui a beaucoup de part dans sa confiance; c'est un homme de condition, et frère du feu

milord Piters; il lui a représenté fortement combien il importoit d'accréditer et de récompenser un ministre qui le sert plus fidèlement et plus courageusement que les autres. Le chancelier, qui est fort uni avec milord Sunderland, et qui tient la même conduite, avoit pressé le roi d'Angleterre de lui donner cette place de président du conseil, lorsque milord Halifax a été chassé; il n'avoit pu en venir à bout, parceque sa majesté britannique avoit déclaré à beaucoup de gens que cette charge ne seroit donnée à personne.

Milord Sunderland m'a dit une autre chose de grande importance, et qui, si elle est vraie, et que le roi d'Angleterre la sache, diminuera fort le crédit de milord Rochester; c'est que lorsque monsieur Sidney est allé en Hollande, milord Rochester le pria de le voir le dernier, et un moment seulement avant que de s'embarquer avec Bentem: dans cette entrevue, milord Rochester dit à monsieur Sidney qu'il avoit un conseil à donner à monsieur le prince d'Orange, qui étoit de venir en Angleterre à quelque prix que ce fût, et même malgré le roi d'Angleterre, et que c'étoit le seul et unique moyen de redresser les affaires qui prenoient un mauvais chemin, auquel il seroit impossible dans la suite de remédier. Monsieur Sidney s'est acquitté de sa commission, et dit que monsieur le prince d'Orange a été ébranlé, mais qu'il n'a osé hasarder de venir. Il en a parlé à Bentem, à qui monsieur Sidney n'en avoit rien dit, et qui auroit été assez d'avis que monsieur le prince d'Orange passât en Angleterre. Je vois bien que le motif de monsieur Sunderland, en me disant une chose si impor-

tante, a été de m'ôter toute sorte de confiance à l'égard de milord Rochester, et de me le faire regarder comme un homme entièrement opposé aux intérêts de votre majesté et attaché à ceux du prince d'Orange. J'ai peine à croire que ce fait soit inventé.

Je sais bien que milord Sunderland peut, par monsieur Sidney, conserver des liaisons avec le prince d'Orange, qui pourroit éclater en d'autres temps; mais en attendant il tient une conduite entièrement favorable aux catholiques, et qui éloigne le roi son maître de tout autre attachement aux intérêts de votre majesté.

Les ordres que votre majesté m'a donnés depuis quelque temps sont d'éviter avec soin d'entrer dans aucun traité qui la puisse engager de fournir des subsides au roi d'Angleterre; cependant votre majesté désire en même temps que ce prince ne prenne aucune liaison nouvelle avec les autres puissances de l'Europe, à quoi je me suis appliqué et m'applique comme je le dois. Milord Sunderland peut être en cela d'un grand secours, et il me l'a été en m'avertissant de ce qui se passe; mais son zèle et son attachement pour les intérêts de votre majesté peuvent se refroidir, principalement si sa faveur augmente. Je crois qu'il seroit du service de votre majesté d'achever de le mettre dans ses intérêts par une gratification qui l'engageroit entièrement. Je suis persuadé qu'il ne s'éloignera pas de recevoir des marques de la bienveillance de votre majesté : il croit les avoir méritées, et témoigne de vouloir les mériter à l'avenir. Le poste où est milord Sunderland, et l'apparence qu'il sera encore plus en crédit, font que, si votre majesté juge à

propos de l'engager tout-à-fait, on ne doit pas lui faire une gratification médiocre, et il vaudroit mieux ne lui rien donner que de lui offrir moins de six mille pièces ; et faire entendre en même temps que cette gratification continuera tous les ans. Votre majesté sera toujours en pouvoir de juger si elle devra être continuée. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de dépense mieux employée en ce pays-ci que celle-là, sur-tout dans le dessein qu'a votre majesté de ne point donner de subside au roi d'Angleterre, et de l'empêcher pourtant d'entrer dans d'autres liaisons. Il y a long-temps que j'hésite de faire cette proposition à votre majesté. Je comprends que je prends assez mal mon temps, présentement qu'il paroît que votre majesté penche plutôt à ménager les membres du parlement les plus accrédités ; mais je me crois obligé, pour le bien du service de votre majesté, de proposer ce qui me paroît de plus avantageux et de plus solide. Il peut être que l'on ne retrouvera pas l'occasion si favorable, si on la laisse échapper. C'est à votre majesté de juger combien il lui importe que l'Angleterre n'entre pas dans d'autres intérêts et dans d'autres mesures. Votre majesté a bien reconnu que la cessation des paiements a produit le renouvellement du traité avec les États-Généraux : votre majesté sait si le renouvellement de ce traité n'a pas été nuisible à ses intérêts, et quels avantages en ont tirés les ennemis de sa grandeur, et entre autres, monsieur le prince d'Orange, qui en ont au moins conçu de grandes espérances pour l'avenir. Je me garderai bien de me jamais avancer à rien dire ou faire par mon propre sens, et je me tiendrai seulement en

état d'exécuter à la lettre les ordres de votre majesté.

La chambre des communes a commencé ce matin par la lecture de l'adresse qui doit être présentée à sa majesté britannique. On m'a assuré qu'elle étoit conçue en des termes extrêmement forts et positifs contre les officiers catholiques. On a mis ensuite en délibération de prier la chambre haute de se joindre sur cette adresse à la chambre des communes ; la proposition a été rejetée, et le parti de la cour a prévalu. On a délibéré sur le subside, et, après beaucoup de contestations, on est demeuré d'accord de donner *sept cent mille livres* sterlings une fois payées. Le roi d'Angleterre en prétendoit *quatorze cent*; mais cependant je crois qu'il ne sera pas mal content, pourvu que les fonds de cette somme soient bien établis, et que la chambre basse n'insiste pas sur l'adresse qu'elle doit présenter comme sur une condition préalable; c'est ce qui est encore incertain ; il faut attendre pour voir s'il n'arrivera point quelque incident qui empêche l'effet de la résolution qui a été prise. Si l'affaire de l'argent se peut séparer entièrement des autres choses qui sont agitées, le roi d'Angleterre aura son compte, et pourra se passer de parlement, au moins pendant quelque temps. Milord Sunderland vient de me dire qu'il ne croit pas que le roi et le parlement puissent convenir, parceque chacun, de son côté, veut des choses entièrement opposées.

Je suis, etc.

Monsieur de Barillon au roi.

30 novembre 1685, à Londres.

Le parlement a été prorogé ce matin jusqu'au 26 février. Le roi d'Angleterre a bien reconnu, par ce qui se passa hier dans la chambre, que le parti des factieux augmentoit, se fortifioit tous les jours, et qu'il y avoit beaucoup d'inconvénients de les laisser plus long-temps ensemble. J'apprends que la surprise a été grande, et qu'on ne s'attendoit pas que le parlement dût être séparé avant que l'acte pour le subside fût passé. La prorogation rend nul tout ce qui a été proposé et commencé sans être achevé. Ainsi la concession d'un subside tombe entièrement comme non avenue. Il n'y a pas d'apparence que la prorogation du parlement produise d'autre effet que celui d'augmenter le mécontentement de gens qui sont déjà aigris. Ceci apporte un grand changement dans les affaires d'Angleterre. Je serai appliqué, comme je le dois, à en rendre un compte exact à votre majesté, pour pouvoir recevoir ses ordres sur la conduite que j'aurai à tenir.

Je suis, etc.

Le roi à monsieur de Barillon.

à Versailles, le 6 décembre 1685.

MONSIEUR de Barillon, j'ai reçu depuis trois jours, tant par le retour du courrier que vous avez dépêché, que par la voie ordinaire, cinq de vos lettres des 22, 25, 26, 29 et 30 novembre, avec les remontrances faites par les deux chambres du parlement d'Angleterre au roi leur maître, les réponses de ce prince, et le journal de ce qui s'est passé dans les dernières séances jusqu'à la prorogation.

Il y a bien de l'apparence que la mortification que ledit roi vient de donner à cette assemblée rendra ceux qui la composent plus soumis à ses volontés, et qu'il obtiendra plus facilement à leur retour ce que le chagrin de quelques particuliers avoit pu rendre douteux dans cette conjoncture. Quoi qu'il en soit, sa fermeté à maintenir les officiers catholiques, et à ne pas souffrir que la religion dont il fait profession demeure plus longtemps exposée aux lois pénales, ne peut produire que de bons effets pour sa réputation et pour la sûreté de son gouvernement.

Je m'assure cependant qu'il ne s'empressera pas de renouveler une alliance avec l'Espagne, et que le peu de secours qu'il pouvoit tirer de cette couronne l'empêchera de faire aucune démarche qui puisse rompre les

liaisons d'amitié et de bonne intelligence qu'il y a entre moi et lui. Puisque vous jugez que le ministre dont vous m'avez écrit peut beaucoup contribuer à l'entretenir, je veux bien que vous l'y obligiez encore plus étroitement par une gratification qui le puisse contenter et l'attacher fortement à mes intérêts. Je consens pour cet effet que vous la puissiez porter jusqu'à vingt, et même vingt-cinq mille écus, et je continuerai à lui faire payer la même somme d'année à d'autre, tant qu'il contribuera en tout ce qui dépend de lui au maintien d'une bonne correspondance entre moi et le roi son maître, et à éloigner tout engagement qui pourroit être contraire à mes intérêts. Je laisse à votre prudence de faire les premiers paiements de cette somme, lorsque vous le jugerez nécessaire pour le bien de mon service.

L'éclaircissement que vous me donnez de l'emploi des deniers qui ont passé par vos mains me fait croire que vous n'avez effectivement payé que la somme de *cent mille livres* au-delà de mes ordres ; et comme je suis bien persuadé que vous l'avez crue nécessaire pour le bien de mon service, il ne m'en reste aucun sujet de mécontentement.

APPENDIX.

Correspondance du comte de Sunderland et de l'évêque d'Oxford au sujet de monsieur Locke.

(Cette correspondance fait partie des papiers de feu Antony Collins, écuyer; elle est extraite de la collection de Birch qui se trouve au muséum britannique, et les copies sont de la propre main de Birch.)

A monseigneur l'évêque d'Oxford.

A Whitehall, ce 6 novembre 1684.

Monseigneur,

Le roi est informé qu'un certain monsieur Locke, qui appartenoit au feu comte de Shaftesbury, et qui, dans plusieurs circonstances a témoigné au gouvernement un esprit d'opposition et de désobéissance, tient une classe au collège de Christ-Church. Sa majesté m'ordonne de vous

faire connoître qu'il voudroit lui faire perdre sa place, et que vous ayez à m'instruire de ce qu'il faut faire pour cela. J'ai l'honneur d'être, monseigneur......,

SUNDERLAND.

A monseigneur le comte de Sunderland, principal secrétaire d'état.

ce 8 novembre 1684.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de monsieur Locke, qui tient une classe de ce collège, et je m'empresse de vous rendre le compte que vous désirez. Connoissant, comme vous, monsieur Locke pour une créature du feu comte Shaftesbury, et pour un homme très suspect de malveillance envers le gouvernement, j'ai eu l'œil sur lui pendant plusieurs années. Mais il est si bien sur ses gardes, qu'après les perquisitions les plus exactes, tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il n'existe personne dans cette maison, quelque familier qu'il soit avec lui, qui l'ait entendu prononcer un seul mot, soit contre, soit même concernant le gouvernement. C'est en vain que, fréquemment et à dessein, on a parlé devant lui et en particulier de la disgrace de son protecteur, de la ruine de son parti et de ses projets; il a été impossible de découvrir dans ses paroles

ou dans ses regards qu'il y prît le moindre intérêt, qu'il y fît même la plus légère attention ; en sorte que je ne crois pas qu'il y ait au monde un homme si profondément versé dans l'art de la dissimulation et de la fausseté. Il a ici une place de médecin qui le dispense des exercices du collège et de l'obligation commune d'y résider, et il est en ce moment absent pour cause de santé. Je viens néanmoins de lui signifier qu'il eût à se rendre ici ; et il en arrivera de deux choses l'une : ou il refusera de revenir, et dans ce cas, il pourra être renvoyé pour désobéissance ; ou il reviendra, et de cette manière il se trouvera à votre disposition pour les fautes qu'on aura à lui reprocher. Car il est probable qu'il n'aura pas été par-tout aussi réservé qu'il l'est ici, où il se croit observé, et qu'il se sera plus livré à Londres, où l'on s'exprime avec plus de liberté, et où se concertent et se poursuivent les exécrables desseins contre le roi et contre le gouvernement. Je lui ai fixé le premier de janvier prochain pour son retour ; et s'il n'est pas ici à cette époque, je serai en droit de procéder à son expulsion. Mais si ce moyen ne paroissoit pas encore assez efficace ou assez expéditif, et s'il plaît au roi notre fondateur et notre visiteur d'ordonner son expulsion immédiate, il y sera procédé sans délai, sur un ordre adressé au doyen et au chapitre, par votre très humble, etc.

J. EV. D'OXFORD.

A l'évêque d'Oxford.

Whitehall, ce 16 novembre 1684.

Monseigneur,

J'ai communiqué au roi votre lettre du 8, et il me charge de vous transmettre l'ordre ci-joint pour l'expulsion immédiate de monsieur Locke.

Sunderland.

Au R. P. en Dieu, Jean évêque d'Oxford, doyen de Christ-Church, et nos fidèles et bien-aimés du chapitre de ladite église.

Révérend père en Dieu, notre féal et bien-aimé, salut.

Nous sommes informés de la conduite séditieuse et déloyale de Locke, qui tient une des classes de notre collège, et nous vous ordonnons en conséquence de le priver incontinent de sa place, ainsi que de tous les droits et avantages qui y sont attachés. La présente vous servira de garantie. Adieu. Donné à Whitehall ce premier novembre 1684.

De par le roi.

Sunderland.

A monseigneur le comte de Sunderland, principal secretaire d'état.

ce 16 novembre 1684.

MONSEIGNEUR,

Il est de mon devoir de vous informer que le roi est obéi, et que monsieur Locke est chassé.

J. ÉV. D'OXFORD.

A l'évêque d'Oxford.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu votre lettre du 16, et j'en ai informé le roi. Il est content de la prompte obéissance que le collège a montrée pour ses ordres en chassant monsieur Locke.

SUNDERLAND

Bill pour la garantie de la personne et du gouvernement de sa gracieuse majesté le roi Jacques second.

Une triste expérience n'a que trop fait voir que des discours et des pamphlets insolents, scandaleux et séditieux ont souvent produit dans ce royaume l'insurrection et la rébellion, au grand mépris de la personne sacrée du roi et du meilleur des gouvernements, soit ecclésiastique soit civil, maintenant en vigueur dans ce pays ; et personne n'ignore que cette dangereuse audace, rarement connue dans les autres États, se manifeste dans celui-ci plus fréquemment qu'autrefois. On en a vu dernièrement les horribles conséquences dans l'infernal complot et dans le barbare assassinat prémédité contre la personne clémente et chérie de notre dernier souverain le roi Charles second, et contre son bien-aimé frère et incontestable successeur, notre très gracieux souverain le roi Jacques second, que Dieu nous conserve long-temps ; d'autant qu'il est toujours évident que des personnes animées de la même malice, et poussées par un esprit intraitable d'opposition à la paix, au bonheur et à la sécurité des trois royaumes, méditent et poursuivent, par les mêmes moyens, les mêmes complots ou

d'autres non moins criminels. Nous, les seigneurs et communes assemblés en parlement, ayant mûrement considéré ce que dessus, et nous rappelant que, dans la treizième année de la reine Élisabeth d'heureuse mémoire, une bonne et profitable loi fut passée pour la garantie de sa personne, et que, dans la treizième année du roi Charles second de glorieuse mémoire, une autre bonne et profitable loi fut également passée pour garantir sa personne et son gouvernement contre toute trahison et toute entreprise séditieuse ; nous supplions humblement votre excellente majesté, de l'avis, du consentement et de l'autorité des lords spirituels et temporels et des communes, maintenant assemblés en parlement, de faire ordonner et d'ordonner que, si après le premier juillet de l'an de N. S. 1685, et durant la vie de notre gracieux roi, que Dieu conserve et favorise d'un règne heureux et long, quelque personne, ou personnes que ce soient, dans ce royaume ou à l'étranger, venoient à méditer, imaginer, tramer, ou se proposer la mort, la destruction ou quelque offense corporelle tendant à faire mourir, détruire, blesser, emprisonner, ou contraindre la personne du roi notre souverain, ou bien encore à le dépouiller et à le priver du rang, des honneurs, et du titre royal attachés à la couronne impériale de ce royaume ou de tous autres domaines et pays lui appartenants ; et si quelque personne ou personnes que ce soient portoient les armes contre le roi, soit au-dedans, soit au-dehors, excitoient l'étranger à envahir ce royaume ou toute autre partie des domaines et territoires de sa majesté ; et si aucun de ces complots, imaginations, inventions, trames ou intentions se mani-

festoit, s'exprimoit, se déclaroit par la voie de l'imprimerie, de l'écriture, de la prédication ou de discours méchants et délibérés, cette personne ou ces personnes légalement convaincues de ces délits sur le serment de deux témoins légaux et croyables, et de cette manière ou de toute autre atteintes et convaincues par une procédure juridique, seront regardées déclarées et condamnées comme traîtres, et subiront la peine de mort, ainsi que toutes les forfaitures et confiscations usitées dans les cas de haute trahison.

Nous supplions encore votre majesté d'ordonner, en vertu de la même autorité que ci-dessus, qu'à dater du premier juillet prochain, toutes personnes qui, par le moyen de l'imprimerie, de l'écriture, de la prédication, ou de discours méchants et délibérés, déclareroient ou prétendroient que Jean, dernier duc de Montmouth, est le fils légitime de notre dernier souverain bien-aimé, ou que le susdit Jean peut légitimement prétendre à la couronne impériale, soit de ce royaume, soit de toute autre partie des territoires de sa majesté, et qui, sur le serment de deux témoins légaux et croyables, ou de toute autre manière, seront atteintes et convaincues de ces délits dans une procédure légale, seront regardées, déclarées et condamnées comme traîtres, et subiront la peine de mort, ainsi que toutes les forfaitures et confiscations usitées dans les cas de haute trahison.

Enfin il sera ordonné, en vertu de la même autorité, qu'à dater du premier juillet 1685, et durant la vie de sa majesté, toutes personnes qui seront légalement convaincues d'avoir méchamment et délibérément, par la

voie de l'imprimerie, de la prédication, ou de tout autre discours, exprimé, publié, proferé, ou énoncé aucunes paroles, maximes ou autre chose tendant à soulever le peuple et à lui inspirer de la haine ou de la malveillance soit contre la personne de sa majesté, soit contre le gouvernement établi, seront et sont dès ce moment rendues incapables d'obtenir aucun avancement, de posséder et d'exercer aucune place ou office ecclésiastique, civil et militaire, non plus qu'aucun emploi dans l'église et dans l'État, sans préjudice des autres châtiments décernés en pareil cas par le droit commun et par les statuts du royaume.

Bien entendu que l'esprit et la lettre du présent acte ne seront point censés violés par toute personne qui, par le moyen de l'écriture, de l'imprimerie, de la prédication ou de tout autre discours, défendroit et soutiendroit la doctrine, la discipline, le culte et le gouvernement de l'église anglicane, telle qu'elle est aujourd'hui légalement établie, contre le catholicisme romain ou contre toute autre opinion des non conformistes.

Bien entendu que personne ne sera poursuivi en vertu du présent acte pour aucun des délits y mentionnés, si la dénonciation n'en est faite sous serment, en présence d'un juge de paix, et reçue par écrit dans les quarante-huit heures après les mots prononcés ou les faits découverts, et ce sur l'ordre et la signature du roi, ses héritiers ou successeurs, ou sur celui du conseil de sa majesté, ses héritiers ou successeurs, adressés au procureur général ou à quelque autre membre du conseil de sa majesté, ses héritiers ou successeurs. Les peines portées

par le présent acte ne pourront également être appliquées à aucun accusé qui n'auroit pas été poursuivi dans les six mois après l'offense commise, et mis en jugement dans les trois mois après la poursuite, nonobstant toute autre disposition à ce contraire.

Bien entendu qu'aucune personne ne sera mise en jugement, poursuivie ou condamnée, atteinte ou convaincue pour aucun des délits ci-dessus, si ce n'est sur le témoignage et la disposition assermentée de deux témoins légaux et croyables, lesquels, au moment du procès, lui seront confrontés, et là déclareront hautement et soutiendront sur la foi du serment ce qu'ils ont à dire contre l'accusé au sujet des délits mentionnés dans l'acte d'accusation, à moins que les parties mises en jugement ne confessent volontairement la vérité.

Bien entendu qu'aucune disposition du présent acte ne peut avoir l'effet de priver les deux chambres du parlement, non plus qu'aucun de leurs membres, de la juste liberté et du juste privilège dont ils ont joui de tout temps de débattre toutes les matières ou affaires proposées ou débattues, soit dans l'une des deux chambres, soit aux conférences et comités de l'une d'elles ou de toutes deux; de provoquer la révocation ou la modification des lois anciennes, de préparer les lois nouvelles, et de réformer les abus; mais qu'au contraire les susdits membres de l'une et l'autre chambre, et les assistants de la chambre des pairs en général, et chacun d'eux en particulier, jouiront de la même liberté d'opinions, et de tous les autres privilèges quelconques, comme ils en jouissoient avant le présent acte, nonobstant toute disposition à ce contraire.

Relation au sujet de Rumbold, tirée des mémoires MSS. *de lord Fountainhall.*

Un autre Anglais, le colonel Richard Rumbold, fut également pris à Lesmahago par Hamilton de Raploch et par sa troupe. Il fuyoit en Angleterre sous la conduite d'un certain Turnbull, serviteur de Polwart, qui s'étoit mis à couvert par une fuite plus prompte qu'aucune autre. Rumbold avoit toute la résolution que promettoit son nom. Avant d'être pris, il avoit tué un de ses assaillants, et blessé deux autres; et probablement il leur eût échappé à tous, si l'un d'eux, plus avisé que ses compagnons, n'avoit tué son cheval sous lui. Il n'en dédaignoit pas moins nos soldats écossais, et leur refusoit la valeur et l'adresse. Élevé dès son enfance dans des principes républicains et antimonarchiques, il avoit été tout naturellement entraîné dans ce parti, et il disoit lui-même que, depuis l'âge de dix-neuf ans (il en avoit alors plus de soixante-trois) il combattoit contre ces idoles de la monarchie et de la prélature. Il avoit été lieutenant dans l'armée de Cromwell; il s'étoit trouvé à Dundee et à la plupart des affaires en Ecosse; et lors de la découverte du complot fanatique de 1683, il fut accusé et convaincu d'avoir voulu assassiner le roi en avril de la même année. On l'appeloit communément *Malster*, parcequ'il

avoit épousé la veuve d'un marchand de drèche à *Rye*, près de *Hogsdown* dans le comté de *Hertford*; et sa maison se trouvant dans un passage étroit que le roi devoit traverser en retournant de Newmarket à Londres, il avoit projeté d'y placer une charrette renversée, pour commettre plus facilement son crime. Mais la Providence déjoua ce complot; un incendie se manifesta à Newmarket, et obligea le roi de retourner à Londres huit jours plus tôt qu'il ne se le proposoit.

Voyez sur ces détails la déclaration imprimée de ce prince.

Rumbold *nia toujours qu'il eût eu connoissance de ce complot*; et cependant, quand il fut découvert, il s'enfuit avec les autres en Hollande, où il se lia avec Argyle.

Décisions de Fountainhall, vol. 1, pag. 365.

Le 28 juin (1685), ledit Richard Rumbold fut mis en jugement. Son acte d'accusation portoit qu'il avoit prémédité l'assassinat du feu roi, en avril 1683, à *Rye* ou *Hogsdown*, comme ce prince revenoit de Newmarket à Londres. Mais il *se défendit obstinément d'avoir jamais eu ce dessein*, quoiqu'il eût plusieurs fois en Angleterre juré qu'il le tueroit. L'avocat du roi abandonna ce chef d'accusation, de peur de jeter du louche ou du mépris sur la conjuration anglaise, et il n'insista en conséquence que sur les liaisons de l'accusé avec le feu duc d'Argyle, traître déclaré et convaincu, sur l'invasion d'Écosse dont il faisoit partie, etc.

Rumbold avoua et signa tout cela. Interrogé s'il n'étoit pas un des exécuteurs masqués de Charles premier sur l'échafaud, il répondit négativement ; mais il déclara qu'il s'étoit trouvé à Dumbar, Worcester et Dundée, en qualité de lieutenant dans l'armée parlementaire, et que depuis il avoit passé dans le régiment de Cromwell, et que, le jour de l'exécution du roi, il étoit à cheval, de garde auprès de l'échafaud. Il ajouta qu'il avoit entendu dire à l'avocat Jacques Stewart, qu'Argyle ruineroit infailliblement les affaires du parti en restant oisif dans ses îles et dans ses montagnes, au lieu de marcher droit dans l'intérieur, et qu'en ce point il avoit deviné juste, quoiqu'il ne fallût pas être grand sorcier pour cela. Interrogé s'il reconnoissoit le roi actuel pour souverain légitime, il demanda à être exécuté, disant qu'il ne vouloit ni manquer aux autres, ni se manquer à lui-même, et qu'on n'avoit pas besoin de lui trouver un tort de plus pour lui ôter la vie. Rumbold étoit incontestablement un homme de cœur, il étoit républicain dans l'ame, et bien loin de se croire coupable en renversant la monarchie, il s'imaginoit remplir son devoir. Monté sur l'échafaud, il se mit à prier pour le parti auquel il avoit été attaché, et pour la prospérité des trois métropoles des trois royaumes. *Si chacun de mes cheveux étoit un homme*, s'écria-t-il, *je les hasarderois tous pour une pareille cause...* Alors les tambours reçurent le signal..... Du reste, il se comporta avec assez de décence et ne refusa pas d'écouter les ministres qui l'assistoient. Mais il n'avoit pas voulu qu'aucun d'eux l'accompagnât sur l'échafaud.

Vers que le comte d'Argyle composa la veille de son exécution.

Voy. pag. 282 du premier volume.

On my attempt though Providence did frown,
His oppressed people God at length shall own;
Another hand, by more successful speed,
Shall raise the remnant, bruise the serpent's head.

Vers de Dryden pour le duc de Montmouth.

Voy. pag. 313 du premier volume.

Thee, Saviour, thee the nation's vows confess,
And never satisfied with seeing, bless.
Swift unbespoken pomps thy steps proclaim,
And stammering babes are taught to lisp thy name.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME PREMIER.

TOME SECOND.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

FAUTES A CORRIGER.

PREMIER VOLUME.

PAGES 2, ligne 11, satisfaction; *lisez* curiosité.
42, ligne 19; *effacez* sans doute.
117, ligne 6, des; *lisez* de.
160, ligne dernière, avant politique; *ajoutez* juste.
21., ligne dernière, se trouveroient; *lisez* se trouvoient.
240, ligne 23, pitié; *lisez* piété
256, ligne 15, Monmouth avoit fait de l'argent avec ses diamants; *lisez* Montmouth avoit vendu ses diamants pour se procurer de l'argent.
267, ligne 17, à calmer les esprits; *lisez* à les calmer.
Id., ligne 26, d'une rébellion; *lisez* d'un soulèvement.
318, ligne 7, douceur; *lisez* modération.



